

RAPPORT ANNUEL/DOCUMENT DE REFERENCE

EXERCICE 2003

Enregistrement de l'Autorité des Marchés Financiers

En application du règlement N° 95-01, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence le 22/03/2004 sous le numéro R-04-036. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Avertissement

« L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur le fait qu'environ 40 % du chiffre d'affaires pro forma 2003 de la société est réalisé au forfait. La société considère toutefois qu'elle maîtrise le risque comme il est exposé au paragraphe 3.2.4. »

SOMMAIRE

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS

1.1. Responsable du document de référence	3
1.2. Attestation du responsable du document de référence	3
1.3. Responsables du contrôle des comptes	3
1.4. Attestation des commissaires aux comptes	4
1.5. Responsable de l'information financière	6

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	7
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social	13
2.3. Dividendes	20
2.4. Marché des titres de l'émetteur	20

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR, L'EVOLUTION RECENTE, LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1. Présentation de l'activité de la société	21
3.2. Analyse des risques de la société	45
3.3. Politique d'investissement	49
3.4. Evolution récente	52
3.5. Stratégie et perspectives d'avenir	52
3.6. Faits exceptionnels et litiges	57
3.7. Glossaire	58

4. PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

4.1. Comptes consolidés	59
4.2. Comptes sociaux	86
4.3. Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2003	101
4.4. Rapport du conseil sur les stocks options	119
4.5. Rapports généraux et rapports spéciaux des commissaires aux comptes	120
4.6. Honoraires des commissaires aux comptes	127

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 Rapport du Président en application de l'article L 225-37 du Code de Commerce	128
5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	138
5.3 Intérêts des dirigeants	139
5.4 Opérations conclues avec les membres du conseil d'administration et de direction	139
5.5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration	139
5.6 Intéressement du personnel	139

Annexe

Calendrier des publications et autres évènements financiers de SWORD Group en 2004/2005

Chapitre 1

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS

1.1. Responsable du document de référence

Nom et qualité du responsable :

M. Jacques Mottard, président du conseil d'administration de SWORD Group.

1.2. Attestation du responsable du document de référence

"A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SWORD Group, elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Le président du conseil d'administration

Jacques Mottard

Le 22 mars 2004

1.3. Responsables du contrôle des comptes

(A) Titulaires

(1) Deloitte Touche Tohmatsu SA,

siège social : 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de nomination : le 29 juin 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(2) Cabinet Figerec,

siège social : 21 rue Bossuet - 69006 LYON.

Date de nomination : le 29 octobre 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(B) Suppléants

(1) BEAS,

siège social : 7/9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de nomination : le 29 juin 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(2) Monsieur Paul Mollin,

Adresse : 14, rue Claude Fouilloux, 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Date de nomination : le 29 octobre 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE

DE L'EXERCICE 2003

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SWORD GROUP et en application du règlement COB 95-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Jacques MOTTARD, Président du conseil d'administration de SWORD GROUP. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2001 (6 mois), le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003, arrêtés par le conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

En application des dispositions de l'article L. 225-235, 2° alinéa, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, notre rapport sur les comptes consolidés relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 mentionne le point suivant:

« Dans le cadre de sa croissance externe, la société procède à l'acquisition de parts de marché dans ses domaines de compétence technique. Ces acquisitions s'opèrent soit directement par l'achat de fonds de commerce, soit indirectement par la prise de contrôle de sociétés concurrentes.

Les modalités de reconnaissance à l'actif du bilan et d'évaluation à la clôture (tests de pertes de valeur) de ces actifs incorporels qui ne font pas l'objet d'un amortissement, sont décrites dans la note 1.7. de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2003, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les parts de marché.

Nous nous sommes appuyés, pour apprécier la valeur de ces parts de marchés, sur les conclusions de l'expert indépendant chargé par la société de procéder, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de ces différents actifs. Dans ce contexte, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié les données, examiné les hypothèses servant de base aux estimations réalisées par cet expert et nous avons contrôlé le processus de calcul. Nous avons comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction et revu les événements postérieurs à la clôture. L'évaluation de la valeur de ces actifs repose sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des diligences nécessaires à l'expression de notre opinion sur les comptes consolidés de SWORD GROUP pris dans leur ensemble et ne remettent pas en cause l'opinion émise ci-dessus ».

En application des dispositions de l'article L. 225-235, 1° alinéa, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, notre rapport général sur les comptes annuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 mentionne le point suivant :

« Comme il est précisé dans la note 1.3. de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation repose notamment sur des évaluations d'actifs incorporels.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels au 31 décembre 2003, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participation.

Nous sommes notamment appuyés, pour apprécier la valeur de ces titres de participation, sur les conclusions de l'expert indépendant chargé par la société de procéder, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation des actifs incorporels détenus par les différentes filiales de SWORD GROUP. Dans ce contexte, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié les données, examiné les hypothèses servant de base de cette estimation et nous avons contrôlé le processus de calcul. Nous avons comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction, et revu les événements postérieurs à la clôture. L'évaluation de ces actifs repose sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des diligences nécessaires à l'expression de notre opinion sur les comptes annuels de SWORD GROUP pris dans leur ensemble et ne remettent pas en cause l'opinion émise ci-dessus ».

Lyon et Villeurbanne, le 22 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Georges BONNEPART

Alain DESCOINS

1.5. Responsables de l'information financière

Jacques MOTTARD

Tél. : 04 72 85 37 42

Fax : 04 72 85 37 80

E-mail : jmottard@sword-group.com

Stéphanie DESMARIS

Tél : 04 72 85 37 45

Fax : 04 72 85 37 80

E-mail : sdesmaris@sword-group.com

Chapitre 2

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1. Dénomination sociale

SWORD Group.

2.1.2. Siège social

9, avenue Charles de Gaulle - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

2.1.3. Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à conseil d'administration de droit français soumise au code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

2.1.4. Date de constitution et durée de la société

SWORD Group a été constituée en tant que société holding le 22 juin 2001 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de 99 ans expirant le 21 juin 2100. Le 30 août 2001, 144 actionnaires de la société SWORD SA, société créée le 17 novembre 2000, ont fait apport de leurs titres à la société SWORD Group.

2.1.5. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prise de participation dans toutes les entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions ou de parts sociales, de fusion, d'achat de fonds de commerce, etc.,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,
- la société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseils et de réalisation dans le domaine des systèmes d'information.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

2.1.6. Registre du commerce et des sociétés et code APE

438 305 054 RCS Lyon.

Code APE : 741 J.

2.1.7. Consultation des documents juridiques

Au siège de la société.

2.1.8. Exercice social (article 6 des statuts)

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.9. Clauses statutaires particulières

2.1.9.1. Forme des actions (extrait de l'article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2.1.9.2. Affectation du bénéfice (extrait de l'article 24 des statuts)

Sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une raison quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

2.1.9.3. Assemblées d'actionnaires (extraits de l'article 19 des statuts)

Convocation

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire, au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires ou du Comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

1 - Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

2 - Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

3 - Un actionnaire peut également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui-même actionnaire. Il peut encore se faire représenter par son conjoint

4 - Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard cinq jours avant le tenue de l'assemblée.

Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ces délais.

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum des assemblées ordinaires.

3 - Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci ont institué un droit de vote double.

2.1.9.4. Franchissement de seuil (extrait de l'article 10 des statuts)

Tout actionnaire doit satisfaire aux obligations légales d'information au cas où, agissant seul ou de concert, il vient à détenir ou cesse de détenir un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la société. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, les seuils ci-dessus mentionnés sont calculés en droits de vote.

La déclaration précise la date du franchissement de seuil, le nombre de titres possédés par le déclarant donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont rattachés. En cas de non respect de l'obligation prévue au présent article, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital et/ou des droits de vote au moins égal à 5 % consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la déclaration.

2.1.9.5. Identification des détenteurs (extrait de l'article 10 des statuts)

La société peut, à tout moment, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières le nom (ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination), la nationalité et l'adresse des détenteurs de valeurs mobilières conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de valeurs mobilières détenues par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les valeurs mobilières peuvent être frappées.

2.1.9.6. Droit de vote (extrait de l'article 19 des statuts)

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (droit de vote double instauré par l'assemblée générale mixte du 27 février 2002). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci ont institué un droit de vote double. Il n'y a pas d'actions nominatives attribuées gratuitement et rien n'est prévu par les statuts en cas de cessation de cette qualité, en cas de conversion au porteur ou de transfert.

2.1.9.7. Paiement des dividendes et acomptes (extrait de l'article 25 des statuts)

Le paiement en numéraire des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, dans les conditions légales, un ou plusieurs acomptes sur les dividendes. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

La demande de paiement du dividende en actions devra intervenir dans un délai maximal de trois mois après la date de l'assemblée générale. Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

2.1.10. Acquisition par la société de ses propres actions

Cadre juridique

Dans le cadre du régime de rachat d'actions créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, SWORD GROUP s'est doté de la possibilité d'intervenir sur ses propres actions.

L'Assemblée générale mixte du 27 février 2002 avait autorisé la Société à acheter un maximum de 72.406 actions soit 8,55% du capital. Ce programme, venu à échéance le 27 août 2003, était inséré dans le prospectus de demande d'admission des actions de la société à la cote du Nouveau Marché qui avait reçu le visa COB N° R-03-067.

Un nouveau programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information qui a reçu le visa n° 03-1099 de l'AMF en date du 10 décembre 2003.

L'assemblée générale mixte du 29 décembre 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre ce programme.

Aucun nouveau programme ne sera présenté à la prochaine assemblée générale.

Objectifs

Les actions rachetées seront destinées par ordre de priorité décroissante :

- (i) à régulariser le cours de l'action par intervention systématique en contre - tendance sur le marché,
- (ii) à être utilisées pour réaliser toute opération en rapport avec toute forme d'actionnariat du personnel de la Société ou de son groupe prévu par la loi,
- (iii) à intervenir sur le marché des actions de la société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché,
- (iv) à remettre des actions à titre de paiement ou d'échange afin de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société,
- (v) à permettre de procéder à toute distribution de dividendes ou de réserves par la remise d'actions de la Société,
- (vi) à être annulées.

Il est précisé que les 13 000 premières actions rachetées seront affectées indifféremment à la réalisation des deux premiers objectifs précités.

Modalités du programme de rachat d'actions

La part maximale que SWORD GROUP se propose d'acquérir est de 2% du capital de la Société, soit au 31 décembre 2003 un total de 24.644 actions.

Compte tenu des 12.633 actions déjà détenues directement par SWORD GROUP (soit 1,03% du capital au 31 décembre 2003), le nombre maximal théorique d'actions que SWORD GROUP pourra acheter pour compléter son programme s'élève à 12.011 actions (soit 0,97% du capital au 31 décembre 2003).

Le montant global des titres rachetés ne dépassera par 2.710.840 €.

La société entend pouvoir utiliser l'intégralité du programme autorisé, sous réserve des titres déjà détenus, et s'engage à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, le seuil légal de 10%.

Conformément à l'article L 225-210 du code de commerce, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves dont dispose la Société, autres que la réserve légale.

Dans le cadre de ce programme de rachat, les actions pourront être rachetées par tous moyens, à l'exclusion de l'achat d'options d'achat, et notamment par intervention sur le marché ou autrement par achats de blocs de titres.

Ces rachats et ventes d'actions pourront être effectués en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation boursière en vigueur.

La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres pourra atteindre 2% du capital de SWORD GROUP, soit l'intégralité du programme.

Prix maximum et prix minimum de vente

Le prix d'achat unitaire maximum est fixé à 110 €, et le prix de vente unitaire minimum est fixé à 20 €, dans chaque cas commissions et frais exclus. Le montant maximum des fonds destinés au rachat d'actions propres ne dépassera pas 2.710.840 €.

Durée et calendrier du programme de rachat

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information qui a reçu le visa n° 03-1099 de l'AMF en date du 10 décembre 2003. Les rachats d'actions devront être réalisés, le cas échéant, dans les dix-huit (18) mois suivant la date de l'Assemblée Générale Mixte du 29 décembre 2003, soit au plus tard le 29 juin 2005.

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, les actions acquises ne peuvent être annulées que dans la limite de 2% du capital par période glissante de 24 mois.

Modalités de financement du programme de rachat

Les rachats d'actions seront financés par les ressources propres de la Société et par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Incidences financières du programme

Le calcul des incidences du programme de rachat sur les comptes de SWORD GROUP a été effectué, à titre indicatif, sur la base des comptes consolidés au 31/12/2003, à partir des hypothèses suivantes :

- nombre d'actions rachetées : 24.644 (représentant 2% du capital)
- prix unitaire moyen de rachat : 79,85 € (moyenne décembre 2003)
- charges financières au taux de 3%.

Sur ces bases, l'incidence théorique maximale du programme de rachat d'actions serait la suivante :

	Comptes consolidés au 31/12/2003	Rachat de 2% du capital	Pro forma après rachat de 2% du capital	Effets du rachat exprimés en %
Capitaux propres part du groupe (en K€)	30.162	1.968	28.194	- 6,5%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé (en K€)	31 504	1.968	29 533	- 6,2%
Endettement financier net (en K€)	6.975	1.968	8.943	+ 28,2%
Résultat net part du groupe (en K€)	4.893	- 38	4.855	- 0.78 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1.232.243	- 24.644	1.207.599	-2%
Résultat net par action (en €)	3,97		4,02	1.30%

Régimes fiscaux des achats**- Pour le cessionnaire**

Le rachat par SWORD GROUP de ses propres actions en vue de leur annulation n'a pas d'incidence sur son résultat imposable. La revalorisation des actions constatées, le cas échéant, entre la date de rachat et celle de leur annulation ne génère pas de plus-value du point de vue fiscal.

Par ailleurs cette opération ne rend pas le pré-compte exigible.

Seul le rachat par SWORD GROUP de ses propres actions sans annulation ultérieure aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où les actions seraient ensuite cédées ou transférées à un prix différent du prix de rachat.

- Pour le cédant

Le régime fiscal des plus-values s'applique aux opérations de rachat de titres.

Les gains réalisés à titre professionnel sont soumis au régime des plus-values professionnelles (article 39 duodecies du code général des impôts).

Les gains réalisés par une personne physique agissant à titre privé sont soumis au régime prévu à l'article 150-OA du code général des impôts. Selon ce régime, les plus-values ne sont actuellement imposables au taux de 16 % (26 % avec les prélèvements sociaux) que si le montant global annuel des cessions réalisées par le foyer fiscal de l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède le seuil de 15.000 €.

Intentions des personnes contrôlant la société

Aucune personne ne détient, seule ou de concert, le contrôle de la société.

Utilisation du programme de rachat

Jusqu'au 31/12/2003, en application du programme de rachat d'actions, le nombre de titres vendus ou achetés par la société pour son propre compte, hors contrat de liquidité, s'établit comme suit :

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2002	12 363
Nombre de titres achetés en 2003	5 674
Nombre de titres transférés du contrat de liquidité	3 238
Nombre de titres vendus en 2003	8 642
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2003	12 633

2.1.11 Contrat de liquidité

Le 28 février 2002, la société a conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont un contrat de liquidité. Ce contrat a été arrêté le 15/10/2003 et la société SWORD a recouvré 3238 titres à cette occasion. Un nouveau contrat de liquidité a été signé le 15/10/2003.

Au cours de l'année 2003 et dans le cadre de ce contrat de marché, la société de bourse Gilbert Dupont a acheté 6099 titres (cours moyen : 32,35 €) et revendu 8 944 titres (cours moyen 30,85 €). Au 31/12/2003, le solde de titres SWORD GROUP au sein du contrat était de 70; la quote-part revenant à la société étant de 65%.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

2.2.1 Capital social au 31 décembre 2002

Le capital de la société entièrement libéré s'élève à 6 161 215 €, divisé en 1 232 243 actions d'une valeur nominale de 5 €.

2.2.1.1 Capital à libérer

Néant.

2.2.2. Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 février 2002 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Ces autorisations sont valables pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2004.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*)
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*)
Délégation globale	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe adhérents à un PEE	Actions	54 300 €

(*) ces montants ne sont pas cumulatifs.

L'émission des actions nouvelles mises à la disposition du public, réalisée dans le cadre de l'admission des actions de la société à la cote du Nouveau Marché d'Euronext Paris SA, s'impute sur le montant de ces autorisations. Le solde des autorisations après l'augmentation de capital concomitante à l'introduction en bourse s'élève à 3 704 900 €.

Le conseil d'administration va proposer à l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2004 de renouveler ces autorisations (cf rapport de gestion – paragraphe 4.3 – alinéa 22).

2.2.3. Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.2.4. Autres titres donnant accès au capital

2.2.4.1. SWORD GROUP

Aucun plan d'achat d'actions ni d'option de souscription n'a été mis en place chez SWORD GROUP depuis sa création.

2.2.4.2. SWORD SA

2.2.4.2.1 Options de souscription consenties aux salariés de SWORD SA ou d'une société du groupe

L'assemblée générale extraordinaire de la société SWORD SA du 15 décembre 2000 a autorisé le conseil d'administration, dans le cadre des articles L 225-177 à L 225-185 du code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel de la société ou d'une société du groupe dans les conditions de l'article L 225-180 dudit code, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société, le nombre total des options ouvertes au titre de ladite autorisation ne pouvant donner droit à plus de 33 500 actions de 5 € de nominal, étant entendu qu'à tout moment le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur et non encore levées ne pourra pas être supérieur à 5 % du capital social.

Cette autorisation, conférée pour une durée de 5 ans à dater du 15 décembre, comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Le prix de souscription par action est déterminé comme suit :

- pour l'attribution d'options par le conseil jusqu'à la date de clôture des premiers comptes consolidés, soit le 31 décembre 2001, le prix de souscription sera fixé à la valeur nominale, soit 5 € l'action. En effet, la société a été immatriculée au RCS de Lyon le 21 novembre 2000 et n'a fait l'objet d'aucune augmentation de capital depuis sa création et d'aucune valorisation compte tenu de son caractère récent,- pour l'attribution d'options par le conseil après le 31 décembre 2001, le prix de souscription est fixé selon la formule suivante :

Moyenne arithmétique des éléments suivants :

- 20 fois le résultat d'exploitation sous déduction de la participation des salariés moins l'endettement net,
- 2 ans de chiffre d'affaires moins l'endettement.

Pour l'attribution d'options par le conseil dans les trois mois précédant la cotation en bourse de SWORD, le prix de souscription est fixé selon les règles ci-dessus et ne pourra en aucun cas être inférieur au prix d'introduction en bourse diminué de 20 %.

Pour l'attribution d'options par le conseil réalisé, après l'introduction en bourse de SWORD, le prix de souscription fixé selon les règles ci-dessus ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés.

Les options ne pourront être levées qu'après une période de blocage de deux ans à compter du jour de leur octroi par le conseil d'administration et pendant un délai de trois ans.

Faisant usage de l'autorisation de ladite assemblée, le conseil d'administration, lors de ses séances du 17 janvier 2001 a procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions (plan numéro 1). Un conseil en date du 7 juin a modifié le plan numéro 1 et attribué de nouvelles options de souscriptions (plan numéro 2) :

	PLAN N°1		PLAN N° 2	
<i>Date de l'Assemblée</i>	15/12/2000		15/12/2000	
Date du Conseil	17/01/2001		07/06/2001	
Nombre total d'OPSA attribuées	15 700			
Nombre total d'OPSA annulés (démissions salariés)	3 800			
dont nombre attribué aux mandataires	0		0	
Point de départ d'exercice des OPSA	17/01/2003		7/06/2003	
Date d'expiration	17/01/2006		7/06/2006	
Prix des OPSA en euros	5 €		5 €	
Nombre total d'OPSA levées au 31/12/2003	1 500 au total			
Nombre total d'options restantes	10 400			
OPSA attribuées aux 10 salariés non mandataires dont le nombre d'options est le plus élevé	NOMBRE		PRIX	PLAN N°
ASTIER Yorick	2 000		5 €	2
HARVEY Stephen	750		5 €	1
MORGAN Marc	750		5 €	2
RASSON Michel	750		5 €	2
WOLFF Marc	750		5 €	2
Les autres salariés disposent de 150 actions				

Sur la base du nombre d'options de souscription existantes au 31/12/2003 leur exercice entraînerait l'émission de 10 400 actions. La dilution potentielle maximale résultant de cette opération serait de 1,5%.

Aucun mandataire social ni dirigeant ne bénéficie d'options ou de tout autre titre donnant accès au capital.

2.2.4.2.2. Rachat par SWORD Group des actions SWORD SA issues de l'exercice des options de souscription

Afin de préserver les droits des attributaires, il a été décidé que ces derniers pourraient céder le moment venu, leurs titres de SWORD SA.

C'est ainsi que SWORD Group s'est engagé par écrit, auprès de chaque attributaire, à acquérir, s'il en fait la demande, et dans un délai de trois mois à l'issue de la période d'indisponibilité des titres prévue par le Règlement du Plan, les actions nouvelles de SWORD SA issues de la levée de l'option de souscription, à la seule condition que SWORD Group ait fait l'objet préalablement d'une introduction en bourse.

Le prix d'achat de l'action de SWORD SA par SWORD Group sera fixé à la valeur unitaire de l'action de SWORD Group, calculée comme la moyenne de ses cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le rachat.

2.2.5 Tableau d'évolution du capital de SWORD Group

Date	Nature des opérations	Nominal des actions (€)	Augmentation de capital (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après opération (€)
22-06-2001	Constitution de la société	5	40 000	-	8 000	8 000	40 000
30-08-2001	Augmentation de capital (1)	5	3 412 470	-	682 494	690 494	3 452 470
31-12-2001	Exercice de bons de souscription (2)	5	167 840	746 888	33 568	724 062	3 620 310
27-02-2002	Exercice de bons de souscription (2)	5	615 360	2 738 352	123 072	847 134	4 235 670
12-03-2002	Augmentation de capital réservée au FCPR 21 Développement	5	630 445	4 665 293	126 089	973 223	4 866 115
12-03-2002	Augmentation de capital en numéraire	5	1 295 100	9 583 740	259 020	1 232 243	6 161 215

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 12/03/2002.

(1) Cette augmentation de capital est consécutive à l'apport d'actions effectué par les actionnaires de SWORD SA à SWORD Group.

Pour les besoins de l'apport, la valeur de l'action SWORD SA a été évaluée à la valeur nominale, soit 5 €. L'apport des 682 494 actions de la société SWORD SA a donc été évalué à 3 412 470 €.

Sur la base de ses travaux, le commissaire aux apports conclut dans son rapport, que la valeur des apports dont le total s'élève à 3 412 470€, n'est pas surévaluée. Il estime également que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Le commissaire aux apports a en effet considéré que les sociétés SWORD SA et SWORD Group étant de création récente, leur valeur devait s'apprécier sur la base du nominal des titres.

Les résultats consolidés de SWORD Group au titre de l'exercice 2001 ainsi que les perspectives figurant au paragraphe 4.11. "Plan de développement" du prospectus d'Introduction en Bourse permettent d'expliquer l'écart constaté entre la valeur de 5 € retenue lors de l'opération d'apport mentionnée ci-dessus, et le prix de 42 € proposé au marché dans le cadre de l'introduction en bourse.

(2) Par assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2000 SWORD SA a procédé à l'émission de BSA au profit de deux de ses actionnaires, Jacques Mottard et 21 Centrale Partners.

En contrepartie de cette émission, Jacques MOTTARD et 21 Centrale Partners ont respectivement procédé au versement d'une avance en compte courant d'un montant global de 4 268 440€, indisponible pendant une période de 5 années sauf cas d'exercice des BSA (cf. § 4).

Le 2 juin 2001, SWORD Group, holding, a été créée sans rôle opérationnel. L'objectif était de rendre l'organigramme du groupe plus lisible avec une ou plusieurs filiales par pays. Cette création a été réalisée par voie d'apport des titres de SWORD SA à SWORD Group par l'ensemble des actionnaires de SWORD SA. Les filiales étrangères de SWORD SA (DDS, SWORD Suisse, SWORD Inc. et SWORD Afrique du Sud) ont été cédées à SWORD Group pour leur prix d'acquisition.

Afin de reconstituer autour de SWORD Group l'environnement initialement créé au niveau de SWORD SA en sa qualité de société tête de groupe il a été convenu de transposer au niveau de SWORD Group les opérations relatives aux BSA ainsi adoptées. C'est ainsi que les bons émis par SWORD SA en décembre 2000 ont été annulés puis recréés à l'identique chez SWORD Group le 29 octobre 2001, assortis d'un engagement de conservation des titres par les bénéficiaires.

Par ailleurs, les créances de M. Jacques Mottard et de 21 Centrale Partners à l'égard de SWORD SA au titre de l'avance en compte courant ont été cédées à SWORD Group en contrepartie de l'inscription dans les livres de cette dernière d'une avance en compte courant d'un montant identique à celui figurant dans les comptes de SWORD SA.

Monsieur Jacques Mottard a exercé ses BSA à la date du 31 décembre 2001 par compensation de compte courant à hauteur de 914 728€. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à zéro.

21 Centrale Partners, agissant pour le compte du FCPR 21 Développement, a exercé ses BSA le 27 février 2002 par compensation de compte courant à hauteur de 3 353 712 €. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à 34 990,40€.

Date d'assemblée 15 décembre 2000 - Nombre total d'actions pouvant être souscrites 156 640

Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction 33 568

Nombre de dirigeants concernés 1 - Prix d'exercice 5 € - Point de départ d'exercice des BSA 01-05-2001

Date d'expiration 15-12-2005 Nombre d'actions souscrites au 28 février 2002 156 640

Nombre de BSA restant à souscrire 0

2.2.6. Evolution de la répartition du capital de SWORD GROUP au 31 décembre 2003 (en %) – partie 1

Prénom-Nom	Situation au 22/06/2001			Situation au 30/08/2001 (1)			Situation au 31/12/2001 (2)			Situation au 27/02/2002 (2)		
	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques Mottard	5 039	62,99	62,99	359 496	52,06	52,06	393 064	54,29	54,29	392 764	46,36	46,36
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	1 840	23	23	154 290	22,34	22,34	154 290	21,30	21,30	277 362	32,74	32,74
Françoise Fillot	280	3,5	3,5	21 279	3,08	3,08	21 279	2,94	2,94	21 279	2,51	2,51
Christian Tapia	280	3,5	3,5	21 279	3,08	3,08	21 279	2,94	2,94	21 279	2,51	2,51
Titres en auto détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salariés et actionnaires divers	561	7	7	134 150	19,43	19,43	134 150	18,53	18,53	134 450	15,87	15,87
Titres en autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flottant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 000	100	100	690 494	100	100	724 062	100	100	847 134	100	100

(1) augmentation de capital

(2) exercice de bons de souscription

2.2.6. Evolution de la répartition du capital de SWORD GROUP au 31 décembre 2003 (en %) – partie 2

Prénom-Nom	Situation au 11/03/2002 (3)			Situation au 12/03/2002 (4)			Situation au 31/12/2002		
	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques Mottard	392 764	40,36	40,36	392 764	31,87	31,87	392 764	31,87	31,87
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	403 451	41,46	41,46	403 451	32,74	32,74	403 451	32,74	32,74
Françoise Fillot	21 279	2,19	2,19	21 279	1,73	1,73	21 279	1,73	1,73
Christian Tapia	21 279	2,19	2,19	21 279	1,73	1,73	21 279	1,73	1,73
Titres en autodétention	-	-	-	11 775	0,96	0,96	12 363	1	1
Salariés et actionnaires divers	134 450	13,81	13,81	104 810	8,51	8,51	104 810	8,51	8,51
Titres en autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flottant	-	-	-	276 885	22,47	22,47	276 297	22,42	22,42
TOTAL	973 223	100	100	1 232 243	100	100	1 232 243	100	100

(3) augmentation de capitale réservée au FCPR 21 Développement

(4) augmentation de capital en numéraire – introduction en bourse

2.2.6. Evolution de la répartition du capital de SWORD GROUP au 31 décembre 2003 (en %) – partie 3

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2003		
	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques Mottard	368 764	29,93	30,24
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	403 451	32,74	33,08
Françoise Fillot	21 279	1,73	1,74
Christian Tapia	19 638	1,59	1,61
Titres en autodétention	12 633	1,03	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	69 995	5,68	5,74
Titres en autocontrôle	-	-	-
Flottant	336 483	27,30	27,59
TOTAL	1 232 243	100	100

2.2.7 Contrôle de la société

Jacques MOTTARD détient directement et indirectement 29,93% du capital et 30,24 % des droits de vote.

21 CP Centrale Partners détient directement et indirectement 32,74% du capital et 33,08 % des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Les membres du conseil d'administration (Jacques MOTTARD et 21 CP Central Partners) détiennent globalement 62,67% du capital et 63,32% des droits de vote. Les membres du comité de Direction Générale (Jacques MOTTARD, Françoise FILLOT et Christian TAPIA) détiennent globalement 33,25% du capital et 33,59% des droits de vote.

Aucun TPI n'a été effectué depuis l'introduction en bourse.

2.2.8. Pacte d'actionnaires/ conventions entre actionnaires

Néant.

2.2.9. Nantissement sur les actions de la société

Les actions de la société SWORD Group ne font l'objet d'aucun nantissement.

Les trois fonds de commerce initialement achetés à Decan (IDL, IDP et SWP) ainsi que les actions FIRCOSOFT font l'objet d'un nantissement au profit du Crédit Agricole, de la Banque Rhône-Alpes et de la Lyonnaise de Banque dans le cadre de l'emprunt de 60 000 000 F (9 146 941 €) contracté auprès de ces établissements. Cet emprunt arrivera à échéance le 1er décembre 2007.

2.3 Politique de distribution des dividendes

La société suivra une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du groupe et de sa rentabilité.

Au titre de l'exercice 2003, un dividende de 0,90 € par action sera distribué sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du 26 avril 2004.

Au titre de l'exercice 2002, un dividende de 0,75 € par action a été distribué.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2001.

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du code civil).

2.4 Marché des titres de l'émetteur

SWORD GROUP est cotée sur le Nouveau Marché d'EuroNext Paris depuis le 13 mars 2002.

La société a adhéré au segment Next Economy le 12 mars 2002.

Le 22 novembre 2002, SWORD Group a fait son entrée au sein du SBF 250.

Il n'existe pas d'autre place de cotation des titres de SWORD Group.

Au 19/02/2004 la capitalisation de la société est de 98 579 440 €.

Evolution du cours moyen mensuel et du volume moyen mensuel en 2003

En €

MOIS	Moyenne mensuelle (dernier cours)	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume moyen
JUIN 2002	40,39	44,00	38,00	696
JUILLET 2002	37,87	39,00	34,00	502
AOUT 2002	36,08	39,00	34,51	254
SEPTEMBRE 2002	32,52	37,50	28,50	609
OCTOBRE 2002	27,81	35,00	22,00	832
NOVEMBRE 2002	34,81	37,44	32,50	468
DÉCEMBRE 2002	30,84	35,30	25,00	879
JANVIER 2003	24,19	26,80	20,00	434
FEVRIER 2003	24,64	26,00	22,04	274
MARS 2003	28,64	30,47	25,90	1006
AVRIL 2003	31,78	36,50	28,00	845
MAI 2003	39,21	41,50	36,51	1701
JUIN 2003	41,06	44,80	38,20	843
JUILLET 2003	43,34	44,00	40,00	822
AOUT 2003	42,15	44,10	40,30	348
SEPTEMBRE 2003	49,25	53,40	40,50	2233
OCTOBRE 2003	59,66	65,10	52,00	779
NOVEMBRE 2003	67,02	71,20	62,10	968
DÉCEMBRE 2003	79,85	88,55	67,10	1054
JANVIER 2004	84,31	93,40	83,35	1556
FEVRIER 2004	79,99	78,20	75,20	666

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE SWORD GROUP, L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1 Présentation de l'activité de la société

En milliers d'euros	31/12/2003 (pro forma)	31/12/2003 (consolidé)	31/12/2002 (consolidé)
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires net consolidé	66 016	55 544	33 441
Résultat d'exploitation	9 415	8 920	5 486
Résultat financier	- 766	- 504	- 793
Résultat courant avant impôt	8 649	8 417	4 693
Résultat net ensemble consolidé	5 228	5 091	3 778
Résultat net par du groupe	5 030	4 893	3 662
Bilan			
Actif immobilisé (net)	41 054	36 941	32 986
Clients et autres créances	21 817	20 666	16 536
Trésorerie	5 405	7 562	5 645
Capitaux permanents	31 505	31 505	28 302
Provisions pour risques et charges	1 404	1 104	1 358
Dettes financière	14 667	14 537	8 037
Fournisseurs et autres dettes	20 700	18 024	17 472
Ratio endettement net/fonds propres	29,4%	23.1 %	9 %

Activité	Effectif Global/activité 2003 ⁽¹⁾	Effectif Global/activité 2002 ⁽¹⁾
ECM	331	164
Conseil	84	77
Sécurité	20	14
TOTAL	435	255

⁽¹⁾ les effectifs sous-traitants ne sont pas inclus

NB : La société ne communique pas sur la création de valeur.

3.1.1 PROFIL

3.1.1.1 Positionnement

SWORD Group est une société de service en ingénierie informatique spécialisée sur trois niches technologiques, à caractère **international** (78 % du CA pro forma 2003 est réalisé hors de France) et dotée de partenariats solides avec de grands groupes (cf. chapitre 3.1.5 des partenariats solides). L'offre de SWORD Group est construite autour de 3 pôles :

- **un pôle Conseil**, intégrant :

- a) Le conseil en organisation et notamment dans les domaines de la logistique et de la monétique
 a+b) Le conseil en conduite du changement

- **un pôle ECM (E-Content Management, gestion du contenu)**, intégrant de façon totalement imbriquée le Document Management (GED), les Systèmes d'Information Géographiques (SIG), la Gestion de Données et le Web Content Management (WCM) ou gestion des contenus web

- **un pôle Sécurité**, intégrant outre le Straight Through Processing, la lutte contre l'argent sale (AML : anti-money laundering) et la sécurité des transferts financiers.

SWORD GROUP est capable d'exercer tous les métiers, du conseil à l'intégration de systèmes, et de prendre en charge l'application management (TMA). Ces atouts lui permettent de fidéliser une clientèle de grands comptes (cf. chapitre "3.1.7.1. Les clients"). Son approche d'industriel du sur-mesure lui permet de capitaliser ses savoir-faire technologiques par le biais de composants logiciels (cf. chapitre "3.1.6. SWORD GROUP : une approche d'industriel du sur-mesure").

3.1.1.2. Origine

L'histoire de SWORD Group prend sa source dans celle du groupe Decan.

En effet, c'est M. Jacques Mottard, actuel PDG fondateur de SWORD Group, qui a créé la SSII Decan en 1990 et qui l'a hissée au niveau d'un groupe international coté au Second Marché.

Suite au rachat de Decan par Metamor Worldwide, puis au rachat de Metamor Worldwide par Psinet en mars 2000, Jacques Mottard a décidé de se retirer de la présidence de Decan en octobre 2000.

Fort de l'expérience réussie de Decan, M. Jacques Mottard a créé la société Sword SA le 17 novembre 2000.

L'activité a démarré le 1er décembre 2000, en s'appuyant sur le rachat de certaines filiales et fonds de commerce de Decan, choisis pour leurs spécificités technologiques.

C'est ainsi que la société Decan Groupe et ses filiales ont cédé des actifs représentant environ 14 % de son chiffre d'affaires (comptes de résultat au 30 juin 2000), à la société SWORD SA contrôlée par l'ancien dirigeant de Decan, M. Jacques Mottard :

- cession par Decan Groupe à SWORD SA de sa participation de 81,33 % dans la société FircoSoft (et sa filiale américaine Fircosoft Inc.), spécialisée dans la sécurisation et l'automatisation des paiements via le réseau Swift ; cession par Decan CS à SWORD SA de ses participations dans les sociétés :
 - SWORD Création Informatique (100 %), société sud-africaine spécialisée en propriété intellectuelle, souvent appelée SWORD Afrique du Sud,
 - Decan Inc. (100 %), société américaine gérant la gestion électronique de documents (GED) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et rebaptisée SWORD Inc. ;
- cession par Decan CS à SWORD SA de 3 segments d'activité : IDL et IDP, entités spécialisées dans la gestion électronique de documents (GED) et les systèmes d'information géographique (SIG) et SWP (gestion de marques et de brevets).

Le rachat des filiales et fonds de commerce auprès de Decan a pu être financé à hauteur de 9 M€ par un prêt bancaire accordé par le Crédit Agricole, la Banque Rhône-Alpes et la Lyonnaise de Banque et à hauteur du solde par apport personnel de Jacques Mottard et du FCPR 21 Développement.

Le 1er avril 2001, SWORD SA a procédé à l'acquisition de deux sociétés qui ont élargi son champ d'activités et son déploiement géographique :

- DDS, rebaptisée DDS EUROPE LIMITED, basée à Londres et ayant une activité de conseil en gestion du changement,
- Profiler, rebaptisée SWORD CONSULTING, spécialisée dans le conseil en monétique et le conseil en logistique.

Le 13 mars 2002, SWORD GROUP a été introduit au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, dans la section Next Economy.

Le 1^{er} avril 2002, SWORD a acquis la Société TEXT SOLUTIONS basée à Londres, détentrice des titres TEXT SYSTEM. La société TEXT SYSTEM a été rebaptisée SWORD ECM et est spécialisée en Change Management. Du fait de son rôle à l'origine de gestionnaire de participation TEXT SOLUTIONS ne génère pas de chiffre d'affaires.

Au 1^{er} décembre 2002, SWORD a acquis la Société CRONOS TECHNOLOGIES, rebaptisée SWORD TECHNOLOGIES, basée au Luxembourg et à Bruxelles, et spécialisée en gestion de données.

Le 3 décembre 2003, SWORD a acquis les activités de « professional services » de la société ZEN & ART, basée à New York et spécialisée dans l'approche de grands comptes bancaires.

Le 15 Décembre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu la proposition de SWORD pour acquérir la Société FI SYSTEM BELGIUM, société mère de ASCII, à 70 %, basée à Bruxelles et spécialisée dans la gestion du contenu web (WCM).

Chiffres clés des acquisitions

	Activité ZEN ET ART 31/12/2002 K€ (12 mois)	Activité ZEN ET ART 31/12/2003 K€ (12 mois)	FI SYSTEM Belgium 31/12/2002 K€ (12 mois)	FI SYSTEM Belgium 31/12/2003 K€ (12 mois)	ASCII 31/12/2002 K€ (12 mois)	ASCII 31/12/2003 K€ (12 mois)
Chiffre d'affaires	6 005	6 239	374	-	4 308	4 835
Résultat d'exploitation	468	479	146	- 29	432	128
EBE	468	479	153	- 25	576	278
Résultat Net	468	500	86	- 2 926	271	73
Effectifs ⁽¹⁾	50	78	0	0	62	75

⁽¹⁾ y compris les sous-traitants

En 2003, l'activité de ZEN ET ART représente 9,45 % du CA pro forma et 5,09% du résultat d'exploitation pro forma.

En 2003, ASCII représente 7,32 % du CA pro forma et 1,36% du résultat d'exploitation pro forma.

3.1.2. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE SWORD GROUP AU 31/12/2003

<p>SWORD GROUP SA au capital de 6 161 215 Euros Siège social : 9 av Charles de Gaulle - 69370 Saint Didier au Mont d'Or Président : Jacques MOTTARD Administrateurs : Société 21 CENTRALE PARTNERS - Nicolas MOTTARD</p>	<p>DDS EUROPE LIMITED Corporation with limited liability Capital : 1,027 £ (1,027 shares of 1 £) Directors : J. MOTTARD - C. TAPIA - F. FILLOT Headquarter address : 1000 Great West Road Brentford, Middlesex TW8 9DW (UK) Détenue par SWORD GROUP à 99,42%</p>	<p>SWORD ECM Ltd (ex Text System Ltd) Corporation with limited liability Capital : 321,000 £ (321,000 shares of 1 £) Chairman : Jacques MOTTARD Directors : J. MOTTARD - F. FILLOT - C. TAPIA H.DAVIES Headquarter address : 1000 Great West Road Brentford, Middlesex TW8 9DW (UK) Détenue par SWORD DDS Ltd à 94,39%</p>				
	<p>SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd Capital : 100 Rands (100 shares of 1 R each) Chairman : Jacques MOTTARD Directors : J. MOTTARD - C. TAPIA Headquarter address : 17 Philirene Avenue Swartkop Agricultural Holdings - Centurion (South Africa) Détenue par SWORD GROUP à 100 %</p>	<p>SWORD SOUTH AFRICA Ltd Capital : 100 shares issued 1000 shares authorized Managing Director : K. MGUNI Directors : K. MGUNI - J. MOTTARD F. FILLOT - C. TAPIA - G. GANYANE Headquarter address : 17 Philirene avenue, Raslouw Estate Centurion 0149 (South Africa) Détenue par SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd à 60 %</p>				
	<p>SWORD TECHNOLOGIES SA (EX CRONOS Luxembourg SA) SA au capital de 31.000 Euros (5.000 actions à 6,20 Euros) Président : Jacques MOTTARD Adm. F. Fillo - C. Tapia - P. De La Haye Siège social : 105 route d'Arlon L-8009 Luxembourg Détenue par SWORD GROUP à 93 %</p>					
	<p>SWORD SUISSE SA au capital de 250.000 FS (250 actions à 1 000 FS) Président : Jacques MOTTARD Administrateurs : R. GASSER - S. ACTIS Siège social : Avenue des Morgines, 12 1213 PETIT-LANCY (SUISSE) Détenue par SWORD Group à 94,80%</p>	<p>SWORD CONSULTING SAS au capital de 76.224 l (5.000 actions) Président : Jacques MOTTARD Directeurs Généraux : F. FILLOT - C. TAPIA Siège social : 9 av. Charles de Gaulle F - 69370 Saint Didier au Mont d'Or Détenue par SWORD SA à 99,88 %</p>	<p>SWORD DDS FRANCE SAS au capital de 40.000 Euros (2.500 actions à 16 Euros) Président : Jacques MOTTARD Directeurs Généraux : F. FILLOT - C. TAPIA Siège social : 9 av Charles de Gaulle F - 69370 Saint Didier au Mont d'Or Détenue par SWORD CONSULTING à 99,76%</p>			
	<p>SWORD IHC. Corporation Capital : 3,708,955 \$ (100 shares issued, no par value and 1000 shares authorized) Chairman : Jacques MOTTARD Directors : J. MOTTARD - C. TAPIA - Headquarter adress : 230 Park Avenue # 1000 New York, NY 10169 (USA) Détenue par SWORD GROUP à 100%</p>	<p>SWORD SAS SAS au capital de 37.000 Euros (3.700 actions de 10 Euros) Président : Jacques MOTTARD Siège social : 9 av Charles de Gaulle F - 69370 Saint Didier au Mont d'Or Détenue par SWORD SA à 100 %</p>				
	<p>SWORD SA SA au capital de 3.412.500 Euros (682.500 actions à 5 Euros) Président : Jacques MOTTARD Adm. : F. FILLOT - C. TAPIA Siège social : 9 av Charles de Gaulle F 69370 St Didier au Mt d'Or Détenue par SWORD GROUP à 99,99% (682.494 actions)</p>	<p>FIRCOSOFT SAS au capital de 230.000 Euros (15.000 actions) Président : Jacques MOTTARD Directeurs Généraux : F. FILLOT - C. TAPIA Siège social : 9 av Charles de Gaulle F 69370 St Didier au Mont d'Or Détenue par SWORD SA à 88,37 % (13,255 actions)</p>	<p>FIRCOSOFT IHC. Corporation capital \$ 99,990 (1,000 shares issued, \$ 0.01 per share and 1500 shares authorized) Chairman : Jacques MOTTARD Directors : J. MOTTARD C. TAPIA - F. FILLOT Headquarter address : 230 Park Av # 1000 New York, NY 10169 (USA) Détenue par FIRCOSOFT à 100 %</p>			

Le tableau suivant précise, pour chacune des filiales de SWORD Group citées dans l'organigramme, sa date d'entrée dans le groupe, son activité, ainsi que son chiffre d'affaires et son résultat net 2003.

Filiale	Date d'entrée	Activité	CA 2003	RN 2003
SWORD Inc	01-12-2000	ECM	1 488 K€	- 59 K€
SWORD Création Informatique	01-12-2000	ECM	8 K€	- 9 K€
SWORD SA	01-12-2000	ECM	19 529 K€	2 010 K€
FircoSoft	01-12-2000	Sécurité	1 698 K€	264 K€
FircoSoft Inc	01-12-2000	Sécurité	193 K€	11 K€
DDS EUROPE LIMITED	01-04-2001	Conseil	4 288 K€	236 K€
SWORD Consulting	01-04-2001	Conseil	3 651 K€	578 K€
SWORD DDS France (ex-Espace Crécy)	01-07-2001	-	362 K€	61 K€
SWORD SUISSE	01-04-2001	ECM	1 108 K€	61 K€
SWORD ECM	01-04-2002	Ecm	3 277 K€	531 K€
SWORD Technologies	01-12-2002	ECM	21 699 K€	2 317 K€
SWORD SAS	01-04-2003	-	-	- 3 K€
SWORD Security	01-03-2003	Sécurité	-	- 11 K€
SWORD South Africa	01-11-2003	ECM	-	- 30 K€

Précisons les intérêts minoritaires de FircoSoft, filiale qui n'est pas détenue totalement ou quasi totalement par SWORD SA ou SWORD Group :

Répartition du capital de FIRCOSOFT

	Nombre d'actions	Pourcentage
SWORD SA	13 255	88,37 %
C. Tapia	173	1,15%
J. Mottard	5	0,03 %
J. Losco	85	0,57 %
SWORD Group	1 477	9,85 %
F. Fillot	5	0,03 %
TOTAL	15 000	100,00 %

Les filiales de SWORD GROUP détiennent des actifs économiques liés à leur savoir-faire qui se détaillent ainsi :

SWORD SA :

- . Savoir-faire : SIG,
- . Savoir-faire : Gestion Electronique de Document et plus particulièrement les Marques et Brevets,
- . Savoir-faire : ECM et plus particulièrement Documentum, Management et SIG.

FIRCOSOFT :

- . Savoir-faire : STP
- . Savoir-faire : Lutte contre l'argent sale.

DDS Europe Limited :

- . Savoir-faire : Change Management.

SWORD Consulting :

- . Savoir-faire : Conseil et plus particulièrement Change Management et Monétique.

SWORD ECM : Savoir-faire ECM et plus particulièrement Gestion Electronique de Document et Business Intelligence.

SWORD Technologies : Savoir-faire ECM et plus particulièrement Gestion Electronique de Document et Business Intelligence.

Les conventions entre SWORD GROUP et ses filiales sont les suivantes :

- SWORD GROUP assiste la filiale dans sa politique commerciale
- SWORD GROUP entreprend un certain nombre d'actions visant à promouvoir la filiale et analyser avec elle l'impact de son image.
- SWORD GROUP est en mesure de contribuer à la définition de la stratégie globale de sa filiale.
- SWORD GROUP dispose d'un service de contrôle de gestion et organisation pour sa filiale.

Le montant annuel que facture SWORD GROUP à ses filiales dans le cadre d'une convention d'assistance est de 2 026 557,69€.

NB : concernant les conventions relatives à SWORD Group et ses filiales, aucune nouvelle convention n'a été établie depuis le 31/12/2003.

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE (AG statuant sur les comptes de l'exercice clos)
JACQUES MOTTARD			
Président et Directeur Général	3 ans	SWORD GROUP	31/12/2003
Président Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31/12/2008
Chairman	illimitée	DDS EUROPE LIMITED	durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD INC	durée illimitée
Chairman		SWORD CREATION INFORMATIQUE SA	
Président	1 an	SWORD SUISSE	31/12/2003
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES	31/12/2008

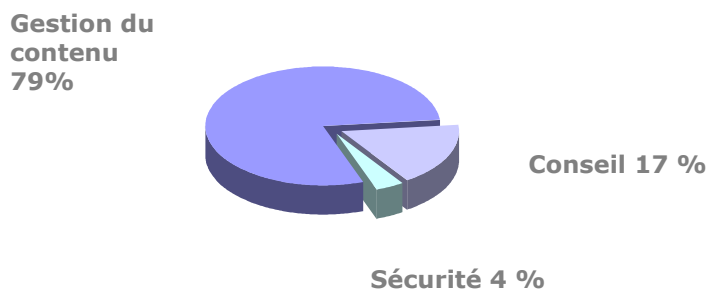
3.1.3. L'OFFRE DE SWORD

Pour définir SWORD Group en termes d'activité, de prestations, de clientèle et de positionnement géographique, nous commencerons par préciser la répartition du chiffre d'affaires 2003 pro forma selon ces divers critères.

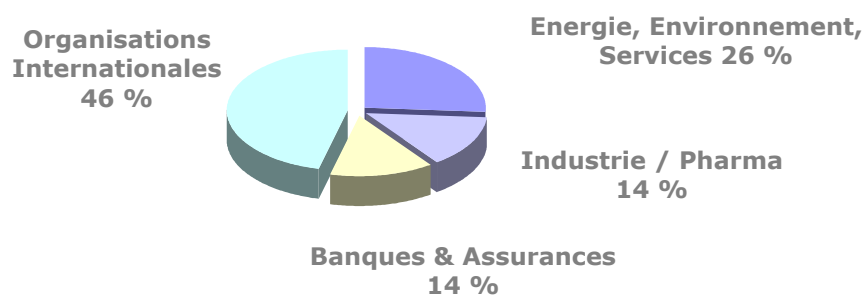
Nous décrivons ensuite les trois pôles sur lesquels le groupe se positionne.

3.1.3.1. Répartition du chiffre d'affaires pro forma 2003

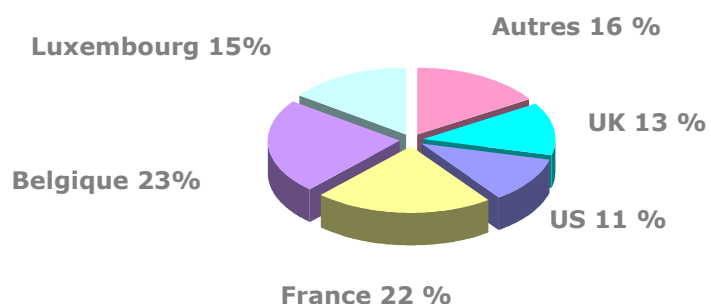
3.1.3.1.1. Par activité



3.1.3.1.2. Par type de clients



3.1.3.1.3. Par localisation géographique



3.1.3.2. Leader sur des niches technologiques

SWORD Group s'est positionnée sur des niches technologiques dès sa création, et a fait évoluer son offre afin de rester à la pointe de ses savoir-faire.

De plus, ces niches étant très complémentaires, elles sont devenues dans le temps tellement imbriquées, qu'une recomposition de l'offre du Groupe s'est dessinée naturellement en 2003, à savoir :

- Le Conseil
- La Gestion du Contenu (ECM)
- La Sécurité

A/ Le Conseil

Les prestations de conseil sont portées au sein du groupe SWORD par deux filiales :

- Le Consulting au travers de **SWORD Consulting**, filiale conseil du groupe, implanté à Paris, spécialisé dans le conseil « métier » (monétique, logistique, banque et industrie),
- Le Change Management au travers de **DDS Europe Ltd**, basé à Londres et spécialisé depuis 1990 dans la gestion du changement induite par le déploiement de gros projets de type ERP.

1) Le Consulting

L'originalité de la démarche conseil de SWORD réside dans son approche orientée « métier », qui permet de proposer des solutions à partir du contexte organisationnel et humain du client. En conséquence, les compétences pointues des consultants sont organisées par pôle « métier » :

- **Monétique bancaire**, interbancaire et industrielle : évolution des systèmes interbancaires, PME, EMV, sécurisation du paiement sur internet, agrément des TPE, carte à puce,...
- **Banque et finance** : nouveaux systèmes de traitement automatisés (échange images chèques, autres moyens de paiement), cash management international, normes IAS, risk management, crédit à la consommation, ...
- **Logistique et performance industrielles** : gestion de production, supply chain, optimisation des coûts logistiques, distribution et transport, TPM,...
- **Industrie** : marketing (CRM), commercial (animation du réseau commercial), après-vente, ingénierie, gestion de la connaissance.

Plusieurs missions chez Renault et PSA illustrent le savoir-faire des pôles conseil en logistique et industrie. Dans le cadre d'un projet global d'optimisation du poste de travail et de son approvisionnement, Renault a confié à SWORD l'aménagement des processus et des outils de gestion des flux physiques relatifs à l'acheminement des pièces nécessaires à la fabrication des véhicules sur le poste de travail. Renault a aussi confié à SWORD une pré-étude concernant la formation de son réseau commercial en utilisant l'e-learning. PSA nous a demandé de l'assister dans le déploiement international de la méthodologie TPM (Total Productive Maintenance) et le coaching des responsables. ARCELOR fait appel à nos compétences pour structurer son projet de gestion de la connaissance (KM).

Le savoir faire de SWORD en monétique a été mis à contribution, pour le compte du GIE Cartes Bancaires et dans le cadre du projet EMV, pour la réalisation de l'extension des spécifications CB5, le suivi des pilotes EMV et l'intégration des spécifications EMV 2000 dans les manuels de référence du paiement et du retrait.

Par ailleurs, La Poste a confié SWORD une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place de nouveaux services sur les DAB/GAB.

Le Crédit Mutuel de Bretagne a sollicité SWORD pour la certification et le pilote des versions EMV dans le domaine du retrait.

Côté Banque, BNP Paribas a fait appel à SWORD pour définir et concevoir son traitement des chèques pour les grandes entreprises (définition des services et des process).

Natexis Banques Populaires a choisi SWORD pour analyser et piloter la mise en œuvre des nouvelles normes IAS sur ses différentes applications de crédit.

Dans le domaine de la gestion de la Relation Client (ou CRM – Customer Relationship Management), SWORD dispose d'une expertise sur les services d'assistance de type plates-formes clients qui a permis d'accompagner BNP Paribas sur ce thème.

2) Le Change Management

L'intégration d'un progiciel de type ERP dans le système d'information d'une entreprise l'oblige à adapter ses processus internes à ce nouvel environnement. Pour que l'ERP augmente l'efficacité de l'entreprise, il faut en amont définir de nouvelles procédures, en aval permettre aux employés de comprendre et d'approprier ces nouveaux processus de gestion par des actions de formation.

Depuis 1990, DDS, filiale de SWORD Group, propose du conseil en conduite de changement et met en place des solutions de formation dans de grandes multinationales.

Les prestations de **conseil en conduite de changement** se déclinent en de nombreuses facettes :

- formation à la planification et la gestion de projet d'enseignement,
- programmes de gestion de changement,
- analyse de besoins de formation,
- développement de contenus de formation, traductions et ciblages,
- formation à la logistique et administration d'enseignement,
- formation à la livraison d'enseignement,
- support aux utilisateurs en phase de démarrage.

En termes de **solutions de formation**, SWORD DDS propose des programmes simples, efficaces, ciblés, réutilisables, et qui contribuent à rendre cohérentes les informations fournies aux collaborateurs, quel que soit le domaine de gestion, de marché ou de langue. Il s'agit en général d'e-learning. SWORD Group propose notamment l'intégration du logiciel On-Demand, un logiciel sophistiqué destiné à améliorer immédiatement les performances d'utilisateurs ERP en les guidant pas à pas pendant l'exécution de leurs tâches.

SWORD Group dispose d'une équipe constituée de traducteurs, de linguistes et de consultants multilingues, pour traduire les supports pédagogiques dans les langues maternelles des utilisateurs et façonner les contenus de formation aux modèles d'apprentissage propres à chaque culture (offre Global Media).

Outre sa parfaite connaissance de SAP, la valeur ajoutée de SWORD Group réside dans sa dimension internationale: cela lui permet de proposer aux multinationales de déployer pour leurs utilisateurs une solution de formation homogène et adaptée aux habitudes de travail de chaque pays.

Ce savoir-faire peut être illustré par une intervention auprès d'un opérateur multinational de télécommunications et d'un grand industriel pharmaceutique. Après définition des processus de gestion en liaison avec les directions générales, les consultants de SWORD ont mené les opérations de mise en œuvre et de déploiement : aide en ligne, documentation multilingues, formation des formateurs, formations d'utilisateurs finaux,...

B/ La Gestion du Contenu (Enterprise Content Management)

L'Enterprise Content Management (ECM) apporte une réponse concrète aux enjeux associés à la gestion du "capital connaissance" de l'entreprise. En d'autres mots, à la possibilité de stocker, de diffuser, d'exploiter et d'accéder en temps réel, et éventuellement en langage naturel, au fonds documentaire et à la connaissance de l'entreprise.

1) Gestion Documentaire

L'expertise de Sword Group permet aujourd'hui de dominer de manière transversale tous les aspects techniques de la Gestion Electronique Documentaire (GED) et de certaines applications métier.

a) Architectures GED

L'offre de SWORD s'appuie sur les compétences acquises depuis plus d'une dizaine d'années en ingénierie documentaire et plus récemment en architecture n-tiers. Nos équipes maîtrisent les domaines suivants :

- acquisition (Numérisation, OCR/ICR, catégorisation de documents, ...),
- archivage légal et archivage opérationnel,
- gestion électronique de dossiers,
- gestion de documentation technique,
- Ré-engineering des processus métier (BPR), workflow,
- dématérialisation de documents (Bon de commande, Facture, ...),
- gestion de formulaires,
- intégration des applications ECM avec les autres composants du SI,
- portail, serveur Web et bases documentaires,
- éditique,
- documentation structurée autour des normes SGML/XML.

SWORD intervient sur toutes les phases de la construction d'une architecture documentaire : audit, conseil, expertise, intégration et mise en œuvre de solutions, reprise de l'existant et tierce maintenance applicative (TMA).

Dans le cadre de cette activité, SWORD Group bénéficie de partenariats privilégiés avec des éditeurs de logiciels tels que **Documentum** et **Filenet**, qu'il intègre dans ses solutions globales.

Si la GED est une activité en tant que telle, elle apporte aussi une véritable valeur ajoutée à d'autres domaines d'applications informatiques. Citons à titre d'exemple celui du CRM (gestion de la relation

client) où les techniques de GED ajoutent une dimension supplémentaire en permettant l'exploitation numérique des contrats, des courriers... De la même manière, avec des ERP comme SAP, nous enrichissons les fonctionnalités en donnant un accès transparent aux « images documents » et apportons une amélioration considérable de performances des processus de traitement.

A titre d'exemple, SWORD Group a réalisé pour le Cetelem une solution de gestion électronique documentaire permettant **l'archivage sécurisé des dossiers clients**. Ce système permet d'archiver avec un haut niveau de sécurité les relevés de comptes de ses clients et leur consultation par ses chargés de clientèle à travers un Intranet spécifique. A terme, différents éléments tels que les courriers et les chèques devraient également être traités par ce système.

b) Applications métier

Les applications métier naissent du mariage entre les processus métier et la GED. En termes pratiques, c'est l'union d'un métier, d'un moteur de Workflow, d'une base de données et de composants logiciels au sein d'une architecture GED. Le tout est porteur d'une forte valeur ajoutée.

Voici quelques applications métier dont SWORD Group est spécialiste :

- **Pharmaceutique** : La commercialisation d'un médicament passe par la procédure d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Cette procédure est longue et complexe. Par la mise en place d'applications sur mesure, les équipes SWORD aident les industriels à garantir la complétude et la conformité réglementaire internationale tout en minimisant le temps de traitement.
- **Banque et Télécommunications** : Des normes émergentes confèrent à un document électronique une valeur légale. SWORD met en place des systèmes spécifiques permettant de garantir la conservation temporelle, l'inviolabilité et la conformité aux normes.
- **Propriété Intellectuelle** : Systèmes d'information pour la gestion et protection des marques, brevets, dessins et modèles.

Quand un domaine métier fait l'objet d'un investissement particulier, il est possible de dériver des composants métier re-utilisables qui accélèrent toutes les phases de la mise en œuvre d'un système d'information. Citons l'exemple des applications dans le domaine de la propriété intellectuelle et les composants que SWORD met à disposition de ces clients :

- **Ptolemy®**, un système de gestion complet des procédures d'un office de propriété intellectuelle. Ce logiciel permet la gestion du cycle de vie des droits de propriété intellectuelle : examen, opposition, enregistrement, renouvellement, annuités, maintenance et cession de droits, génération de la correspondance avec les clients. Il permet entre autres de suivre les tâches à réaliser et les échéances qui doivent être surveillées pendant le cycle de vie de la marque, du brevet, des dessins et modèles et de générer automatiquement la gazette de l'office, ainsi que des statistiques et des rapports. Les composants du système sont développés en utilisant les technologies Internet/Intranet, ce qui favorise la mise en ligne de services sur le Web.

- **Accepto®**, un système développé pour réaliser, en une seule opération, des recherches d'antériorités verbales et figuratives. Il permet une recherche verbale exhaustive : Accepto gère tous les paramètres de similitude verbale (anagramme, préfixe, suffixe, structure des mots...). La comparaison est possible dans quinze langues et est entièrement paramétrable par le client. Le système exploite différentes bases de données (marques nationales, enregistrements internationaux, marques communautaires, dénominations communes internationales...). Ce composant peut être intégré avec le système de gestion de l'Office, ou une solution Ptolemy.

- **Internice**, outil multilingue de classification des listes de produits et services (classification de Nice).

A titre d'exemple, SWORD Group a réalisé l'informatisation complète de l'OHMI (Office pour l'Harmonisation du Marché Intérieur), situé à Alicante, Espagne. Le système effectue la gestion classique de l'office national et inclut une partie GED et un système de recherche et de traduction adapté à 11 langues. Début février 2004, la « Norwegian Patent Office » a démarré l'exploitation de versions spécialisées de Ptolemy et Accepto, qui couvrent la totalité du métier de l'Office et qui servent 800 utilisateurs ainsi que les connexions via Internet.

2) Les Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Cette activité consiste à incorporer **la dimension cartographique dans les systèmes d'information**.

En effet, l'information géographique prend une part de plus en plus importante dans les systèmes d'information des entreprises du secteur privé et des organismes publics. Les services de géo-localisation proposés par les opérateurs de téléphonie mobile, les systèmes d'aide à la navigation et de suivi de flotte de véhicules, les systèmes de gestion de patrimoine foncier, immobilier et technique, les systèmes de géomarketing, les systèmes de gestion des terres et des aides agricoles, les systèmes d'analyse des risques environnementaux et industriels illustrent cette avancée.

Pour cette activité, l'offre de SWORD Group se décline sous forme de prestations de conseil stratégique et opérationnel, d'ingénierie de solutions, d'intégration de systèmes et de tierce maintenance applicative (TMA).

SWORD Group est reconnue comme un acteur majeur dans ce domaine. Son savoir-faire repose sur plus de dix années d'expérience, et il en résulte une connaissance approfondie dans les métiers qui utilisent les SIG : collectivités territoriales, aménagement de territoire, urbanisme et droits des sols, transport, télécommunications, logistique, ingénierie du patrimoine, géomarketing, intelligence économique et statistiques.

Ses compétences complémentaires dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) permettent à ses équipes de proposer des prestations à forte valeur ajoutée.

Dans sa démarche industrielle, SWORD Group a développé une gamme cohérente de composants logiciels qui couvrent les besoins de conception, d'administration et de diffusion de l'information géographique :

- Cosig administration, outil de l'administrateur du système, permet de définir des cartes et les utilisateurs du système (et leurs droits),
- Cosig certification est un automate qui permet de préserver l'intégrité et la qualité du patrimoine de données existant lors de l'intégration de nouvelles données,
- Cosig modélisation est un outil de modélisation pour les systèmes d'information géographique,
- Cosig édition permet de gérer et de consulter tout type de données contenues dans le système (données géographiques et attributaires, plans, documents, photos, vidéos...),
- Cosig e-net est une application Internet/Intranet qui permet de consulter des informations issues de bases de données géographiques,
- Cosig patrimoine propose des fonctionnalités de gestion de patrimoine dans deux technologies : client/serveur traditionnel et Intranet. Ces applications sont de véritables outils de gestion de l'information patrimoniale couplés aux technologies cartographiques et multimédias,
- Cosig supervision propose des fonctionnalités de cartographie temps réel. Cette application permet de répondre aux besoins de supervision et de localisation de tout type d'information : véhicule d'une flotte, rames ou trains.

L'année 2003 a été ponctuée par la mise en place de solutions novatrices et performantes d'importance nationale dans les domaines de la gestion des aides agricoles et de l'intelligence économique.

L'ajout de la dimension cartographique dans le système d'information répond pleinement aux besoins toujours croissant de nos clients de mieux connaître l'environnement dans lequel ils évoluent (connaissance des clients, de la concurrence, de l'activité économique,...). Cette approche se traduit par une intégration plus forte des SIG avec les autres composantes des systèmes d'information notamment le CRM, les ERP, la CAO et le décisionnel (BI).

3) Le Décisionnel (la Business Intelligence, BI)

Un autre domaine de spécialisation de SWORD est la gestion de données structurées dans des environnements ouverts pour la mise en œuvre de solutions en Business Intelligence.

En utilisant les fondements de solutions logicielles telles qu'Oracle, BEA, Microsoft, SAS, Business Objects etc. SWORD construit des systèmes d'information sur mesure répondant aux différents besoins de l'entreprise. L'utilisation de composants et de technologies standard lui permettent de réduire les coûts de développement et de maintenance des systèmes tout en assurant une indépendance vis-à-vis des technologies et donc une plus grande faculté d'adaptation aux demandes de nos clients.

SWORD est capable de concevoir ces projets dans leur intégralité : de l'analyse des besoins à la formation des utilisateurs finaux en passant par la validation de l'architecture et la réalisation même du système.

Afin de rendre l'entreprise plus performante sur son marché, SWORD accompagne ses clients dans l'élaboration d'une stratégie de maîtrise d'information. Face au marché actuel, caractérisé par une compétitivité accrue et un besoin constant d'informations, les entreprises doivent en effet se doter d'une informatique décisionnelle performante, de la collecte des données jusqu'à leur valorisation.

Notre offre Business Intelligence englobe le conseil, l'assistance technique, l'ingénierie, le change management, la formation et la maintenance d'applications (TMA).

Les prestations se déclinent en de nombreuses facettes :

- Prise en charge totale de projet Business Intelligence,
- Expertise au niveau des solutions,
- Mise en place de Data Warehouse (ETL, Stockage,...),
- Analyses statistiques,
- Entreprise Performance Management,
- CRM Analytique.

SWORD dispose d'une équipe d'experts motivés, ayant plus de 10 années d'expertise, qui apportent à nos clients un service à haute valeur ajoutée et un retour sur investissement rapide.

Outre sa parfaite connaissance du domaine Business Intelligence, la valeur ajoutée de Sword réside dans sa forte expertise de gestion de projet avec « engagement de résultat » ; cela lui permet notamment d'être leader au niveau des contrats cadre de grandes institutions.

Au niveau du secteur privé, nous apportons, en plus de nos compétences techniques, une expertise métier acquise à travers différents projets réalisés.

Citons quelques exemples de projets pour la Commission Européenne :

- Pour Eurostat, une équipe se charge d'assister le client dans l'analyse et la présentation de données européennes afin d'orienter les politiques de l'Union. Une deuxième équipe définit des architectures décisionnelles et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation technique des outils tels que BO et SAS.
- Le contrat cadre lié au projet ACCESS d'Euratom Safeguards Office pour tous les développements concernant la gestion des déchets nucléaires pour les futurs états membres. Ce contrat représente 5.000 jours/hommes.
- Le contrat cadre lié à l'OLAF pour tous les développements et la maintenance des applications « anti-fraude » des institutions européennes.
- Le contrat cadre lié au projet Demco de la Direction Générale Taxud pour la maintenance évolutive et corrective des systèmes autour des 9 systèmes d'informations de la DG TAXUD. Ce contrat représente 8.000 jours/hommes.
- Le contrat cadre External Service Provider conclu avec la Direction Informatique pour 5 années. Lot 7 « BI and Data Warehouse » : ce lot concerne le data warehousing ainsi que tous les développements liés à la Business Intelligence.

Et hors Commission Européenne, tels que :

- Le contrat cadre avec Euroscreen pour la gestion décisionnelle de l'ensemble des données de recherches dans le « screening » des molécules.
- Le contrat cadre avec le Crédit Agricole Indosuez Luxembourg dans le cadre du déploiement du système décisionnel et de sa maintenance pour tous les aspects d'enregistrement, gestion des comptes et des dépôts.
- Le contrat cadre Eurocontrol à Bruxelles concernant le déploiement et la maintenance du système décisionnel et de Business Object au sein d'Eurocontrol.

4) Le Web Content Management (WCM)

Face à l'augmentation critique de la publication de l'information il devient incontournable de mettre en place des solutions « industrielles » et performantes pour permettre son exploitation et sa mise à disposition dans les meilleurs délais. Ces fonds documentaires sont de nature et d'origines diverses : industriel (instructions techniques, manuels qualité), juridique et financier, administratif, juridique, marketing, commercial, éditorial (encyclopédies, dictionnaires, catalogues).

L'expertise de Sword dans le domaine de la gestion de contenus Web lui permet d'adresser, à partir de l'intégration d'outils standard du marché, les principaux éléments de la gestion du contenu, notamment :

- La rédaction
 - Multiplicité des auteurs (expert, ingénieur, responsable marketing, ...),
 - Gestion du multilinguisme,
- Le stockage
 - Recherche d'information,
 - Restitution des informations,
 - Centralisation et administration des systèmes.
- L'approbation,
 - Gestion de la sécurité et l'approbation des contenus publiés (cycle de vie).
- La mise en forme et assemblage
 - Prise en compte de tous types de formats (image, texte, audio, vidéo, ...)
- La publication
 - Mise à jour des informations,
 - Personnalisation de l'accès à l'information,
 - Accès étendu via des sites Internet, Intranet ou des portails.

Les solutions du marché, intégrées par SWORD, permettent de mettre en place des solutions concrètes répondant à une problématique critique d'augmentation du volume d'informations publiées et de sa mise à disposition « personnalisée » à un public le plus large possible.

A titre d'exemple, SWORD Group a conçu et réalisé pour le compte de Michelin un système de gestion de contenus multilingues pour traiter la publication papier et électronique de ces guides (rouge, vert, ...).

Citons aussi les nombreuses réalisations faites et en cours pour des institutions telles que la Commission Européenne et le Parlement Européen ainsi que des sociétés à dimension internationale.

C/ Sécurité

La sécurité informatique prend de multiples formes. SWORD se focalise depuis 1992 dans la sécurité liée à la qualité de données afin d'éviter aux entreprises les effets coûteux de la non-qualité. Les technologies que SWORD met en place répondent à trois besoins principalement associés au domaine bancaire : la lutte contre le blanchiment et l'anti-terrorisme, la réparation automatique des messages de paiement et le contrôle d'accès à distance.

1) Lutte anti-blanchiment et lutte anti-terrorisme (application des listes gouvernementales d'embargo telles que OFAC, SDN, BOE, UE, ...)

L'agence américaine pour le contrôle des transferts d'actifs (OFAC) publie une liste comprenant des milliers de contreparties (personnes physiques ou morales, navires) avec lesquels le gouvernement américain interdit aux banques ou filiales situées aux Etats-Unis d'être en relation. Les ordres de paiement destinés aux comptes de ces contreparties doivent être bloqués sous peine de sanctions élevées (pénalités financières et saisie des fonds). La difficulté de cet enjeu croît avec le volume de messages à contrôler et avec la fréquence de changement de cette liste.

A la suite du 11 septembre 2001, ce besoin s'est internationalisé. Les Etats occidentaux, puis le reste du monde se dote de lois imposant aux institutions bancaires de bloquer les fonds de financement du terrorisme, ainsi que d'accroître et de structurer la lutte contre le blanchiment d'argent.

SWORD Group, au travers de FircoSoft, a conçu une suite logicielle, la suite OFAC-Agent, qui intercepte automatiquement les messages des contreparties sous embargos (pays, compagnies, individus, vaisseaux). Ce composant accepte tout type de message électronique (paiement, titres, lettres de crédit, télex, etc.) et détermine, en une fraction de seconde, les noms, sociétés, adresses ou codes bancaires du message qui apparaissent dans la liste.

Plus de 60 clients au travers d'environ **350 sites** dans plus de **15 pays** utilisent quotidiennement cette solution. Ces clients en ont fait une solution mondialement reconnue. OFAC-Agent a été reconnu numéro un pour les larges institutions par *Celent Communications* lors de son étude publiée en juillet 2003. Ce type d'outil peut aussi, surtout dans le contexte actuel, engendrer de nombreux développements relatifs à la sécurité, notamment dans le domaine aérien.

2) La réparation automatique (ou "Straight Through Processing")

Le "Straight Through Processing" (STP) est la **réparation/reconstruction automatique de messages** (Swift ou autres formats). En effet, dans les systèmes de messagerie de paiements ou titres, la mauvaise qualité des données à transmettre (codifications approximatives, comptes, information bancaire, noms manquants ou en format non structuré, information de routage absente, etc.), rend difficile le traitement automatique de l'information et nécessite des traitements manuels d'erreurs répétitifs et coûteux.

Grâce au STP, ces systèmes de messagerie n'ont plus besoin de se soucier des données mal structurées ou incomplètes et peuvent fonctionner comme si les messages étaient parfaits. Ces fonctions de réparation automatique des messages se substituent aux traitements de corrections manuelles d'erreurs, ce qui réduit considérablement leur coût de traitement.

Le STP est donc devenu un objectif majeur dans la banque et la finance, car c'est une source d'économie et d'amélioration du service aux clients.

Dans ce cadre, l'offre de SWORD Group comprend un logiciel de base, "STP-Engine", et des modules spécialisés, facilement intégrables dans les systèmes de messagerie existants. Ces programmes sont issus de la recherche fondamentale approfondie réalisée dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment sur le langage naturel et les réseaux neuronaux.

- **STP-Engine®**. STP-Engine est un logiciel qui accepte en entrée un message complet et retourne en une fraction de seconde un message apte au traitement automatique (STP). Il s'agit soit de transformer le message selon des règles grammaticales, soit d'enrichir et de réparer le message en respectant des règles "métier" et en utilisant des dictionnaires de références.

- **Les modules Firco de réparation ciblée**. Cette famille de modules a été conçue pour réparer les champs des messages (Swift, FedWire ou EdiFact ou autre structuré) et ainsi améliorer le taux de traitement en automatique. Chaque module utilise un dictionnaire associant noms et codes. Un utilitaire permet de gérer les mises-à-jour.

3) Contrôle d'accès à Distance

La société SWORD Security travaille essentiellement dans le domaine de la sécurisation des accès via l'Internet et des transactions bancaires.

SWORD Security propose une gamme de modules dédiée à l'authentification d'un utilisateur via l'Internet. Parmi les solutions proposés nous distinguons :

Le Login sécurisé

La solution de login sécurisé est basée sur le module "Wireless Login" (W-Login) qui permet d'obtenir l'authentification d'un utilisateur à partir de son téléphone mobile (GSM) équipé d'une carte à puce standard (SIM).

W-Login propose deux modes de fonctionnement :

- Authentification via un mot de passe temporaire (One-Time Password)
- Authentification via une signature électronique

Ces deux modes de fonctionnement sont basés sur le même produit et permettent à une entreprise d'évoluer dans le temps et de changer de technologie sans pour autant changer le logiciel d'accès.

Dans le cas de la signature électronique, des technologies de pointe avec des clés secrètes et publiques sont utilisées pour garantir l'authenticité de la signature.

La solution proposée s'applique particulièrement aux entreprises cherchant à sécuriser l'accès à leurs réseaux internes (Intranet), aux banques cherchant à sécuriser des transactions de paiement (Private Internet Banking) ainsi qu'aux opérateurs de réseaux sans fil proposant des accès payants aux réseaux virtuels privés et publics (Virtual Private Network) via des points d'accès publics (« Hot Spots »).

Pour l'industrie bancaire, W-Login est une solution récente et innovatrice. Elle permet à une banque de proposer des transactions totalement sécurisées via Internet et ainsi de gagner un avantage compétitif par la réduction des coûts et de la complexité des solutions existantes. W-Login est complètement indépendant d'un poste de travail et apporte une mobilité totale aux clients en permettant toute transaction en parfaite sécurité de n'importe quel point d'accès Internet.

Avantages de W-Login:

- La plus haute sécurité disponible
- Coût faible au niveau organisation et maintenance
- Facile à utiliser, pas d'installation client, pas de formation
- Aucune information secrète n'est envoyée sur aucun réseau
- Séparation des réseaux de données et d'authentification
- Signature électronique ou mot de passe temporaire avec le même produit
- Signature électronique par une clé secrète dans la carte SIM du GSM
- Authentification de l'accès au site ainsi que les transactions

La Signature Electronique

La solution W-eSign est basée sur la même technologie que W-Login et permet la signature électronique d'un document XML. Ceci est particulièrement utile pour les documents et formulaires en ligne comme par exemple les feuilles de présence ou autres documents ayant besoin de signature et d'approbation.

Les solutions basées sur W-Login et W-eSign apportent une optimisation de fonctionnement ainsi qu'une réduction de coûts sensibles aux organisations qui l'implémentent.

3.1.4. SWORD GROUP INTERVIENT A PLUSIEURS NIVEAUX

3.1.4.1. Le conseil

D'une façon générale, SWORD accompagne les grands comptes de la banque, de l'industrie et des services dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie d'adaptation à un contexte toujours plus évolutif, concurrentiel et complexe.

Son offre se décline autour de deux volets principaux :

- conseil auprès de dirigeants (prestations à dominante organisationnelle),
- conseil auprès d'équipes de maîtrise d'ouvrage (prestations à dominante SI).

Les principales prestations de conseil sont les suivantes :

- des prestations à dominante organisationnelle : études stratégiques, business plans, schémas directeurs, audits des organisations, redéfinitions de processus, plan d'accompagnement du changement.
- des prestations en assistance à maîtrise d'ouvrage (SI) :
 - Etudes d'organisation (formalisation des processus),
 - Etudes de besoins, de cadrage et de faisabilité,
 - Pilotage de projets (animation, planification, suivi, reporting, tableaux de bord,...)
 - Rédaction de spécifications fonctionnelles,
 - Plan de recette et déploiement,
 - Conduite du changement (actions de communication, formations-actions, redéfinition de poste,...)

Citons quelques exemples pour illustrer cette description :

- la société financière d'un grand groupe automobile a confié à SWORD Group le pilotage opérationnel d'un projet d'automatisation des processus des fins de contrats de location des flottes de véhicule en cohérence avec les conditions commerciales négociées ;
- les modèles de distribution automobile évoluent : concentration des réseaux, probable ouverture du commerce automobile à de nouveaux acteurs, multimarquismes...). Pour faire la différence, un constructeur a l'obligation d'améliorer la productivité de ses moyens commerciaux et d'élargir son offre de services au-delà du véhicule. C'est dans ce cadre que SWORD Group intervient pour le pilotage de projets dans les domaines du marketing, de la relation client, du management des forces de vente, du financement, de la logistique de distribution.
- un grand groupe pétrolier a confié à SWORD Group l'élaboration et la mise en œuvre de l'organisation humaine et technique dédiée à la formation de l'ensemble des utilisateurs SAP ;
- la communauté des banques françaises a confié à SWORD Group l'organisation générale du planning de déploiement des composants du nouveau système monétique français dans le cadre du projet de mise en œuvre d'une nouvelle carte à puce mondiale.

3.1.4.2. Tierce Maintenance Applicative (TMA)

L'application management (ou TMA – Tierce Maintenance Applicative) est la **prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'information d'une entreprise**. Cette activité répond à la volonté d'un grand nombre de groupes internationaux d'externaliser une partie de leur informatique, avec comme objectifs la réduction des coûts de maintenance et l'amélioration du service.

Cette externalisation peut inclure plusieurs volets :

- conception et réalisation de nouvelles applications informatiques,
- évolution des applications existantes,
- maintenance des applications existantes.

Les contrats clients sont le plus souvent pluri-annuels et permettent la mise en œuvre de véritables relations de partenariat entre SWORD et ses clients, bien au-delà des relations client/fournisseur traditionnelles.

Ce type de prestations relaie les prestations d'intégration liées à la réalisation de grands projets. A titre d'exemple, une équipe de SWORD Group assure la maintenance corrective, adaptative et évolutive des différentes applications documentaires développées pour les Nations unies (ONU).

Cette stratégie s'inscrit en aval de grands projets et ne fait pas l'objet d'une approche commerciale ex-nihilo.

3.1.4.3. Développement d'applications informatiques clés en mains

Cette prestation consiste à concevoir ou faire évoluer des architectures des systèmes d'information. C'est une composante implicite de tout acteur du service informatique, qu'il s'agisse d'éléments d'infrastructure ou bien de mise en place de nouvelles technologies.

Les consultants de SWORD Group, grâce à leurs savoir-faire techniques et méthodologiques, participent à ces évolutions et ce, sur l'ensemble des processus métiers de l'entreprise. Dans le cadre de ces prestations, SWORD Group utilise un référentiel qualité (Isopro), ce qui lui permet d'apporter des réponses aux demandes de flexibilité, de "time-to-market", de compétitivité économique du marché des donneurs d'ordres informatiques, tout en conservant le niveau requis de qualité et de délai.

Tous les processus métiers sont concernés : depuis les fonctions standard de gestion de l'entreprise, ventes, marketing, achats, finance, comptabilité, ressources humaines, communication, production, jusqu'aux finalités techniques du système d'information.

Dans le domaine des télécommunications, SWORD Group participe pour Cegetel, à l'évolution du SI "Communication client" : dossier client sur le site Web avec délégation de gérance d'actes de gestion aux clients finaux, factures électroniques, émission de différents documents commerciaux.

3.1.4.4. Intégration de systèmes et composants

Les entreprises doivent adapter leur stratégie au gré de l'évolution constante des contextes économiques et parallèlement transformer rapidement leur système d'information.

La complexité de ces systèmes freine cette adaptation, d'autant que les systèmes et applications qui les constituent sont de plus en plus hétérogènes : applications propriétaires, progiciels de gestion intégrés, progiciels de gestion de la relation client (CRM), progiciels spécialisés (par exemple GED).

Dans ce contexte, les prestations proposées par SWORD Group consistent à installer, au sein d'architectures informatiques existantes d'un client des logiciels applicatifs construits autour de progiciels du marché, de composants SWORD ou bien encore entièrement développés.

SWORD Group assure ces prestations avec une **approche industrielle** basée notamment sur la réutilisation de **composants logiciels**, se positionne comme un acteur à forte valeur ajoutée sur ses différentes niches technologiques pour accompagner ses clients dans cette démarche d'évolution.

A titre d'exemple, un office national de gestion de la propriété industrielle qui désire refaire son système d'information fera appel à SWORD Group pour refondre partiellement ou globalement son système d'information en fonction de ses choix organisationnels, des protocoles internationaux en vigueur et de l'existant de son ancien système d'information. Dans ce cas, SWORD Group répond par la prise en charge d'un projet global phasé et adossé à sa méthodologie d'assurance qualité et de gestion de projet, Isopro.

3.1.5. DES PARTENARIATS SOLIDES

SWORD Group travaille avec différents partenaires, selon plusieurs modes de fonctionnement :

- **"certified partner"** : il s'agit de partenaires qui décident de travailler avec SWORD Group lorsqu'ils ont un intérêt commun vis-à-vis d'un projet ou d'un client. Il existe un engagement de loyauté et de mise à disposition des informations ; chaque partenaire est co-traitant dans le cadre du projet, chacun étant responsable de sa propre partie. Ainsi, IBM-Lotus et Microsoft font partie de ce type de partenaires ; ils vendent leurs matériels et logiciels et font intervenir SWORD Group en co-traitance ;
- **"intégreur"** : SWORD Group intègre le produit du partenaire, par exemple les logiciels Documentum et Filenet, utilisés dans l'activité de GED ; le client reçoit une proposition commerciale commune ; la vente de la licence est facturée par SWORD Group (pour Filenet par exemple) ou par le fournisseur du produit, selon les cas ; l'impact de cette facturation sur le chiffre d'affaires de SWORD Group est de l'ordre de 5% ;
- **"accord commercial"** : le partenaire s'engage à fournir à SWORD Group les informations sur les modifications de ses produits et sur ses nouveaux produits, afin que SWORD Group puisse adapter ses composants logiciels qui utilisent la technologie du partenaire (exemple : Swift) ;
- **"intégration des composants SWORD Group"** : ces partenaires sont des sociétés de service informatique qui ont un point d'entrée dans certains grands comptes ; ces sociétés revendent des prestations de SWORD intégrant ses composants dans leurs projets globaux ; c'est le cas de Steria Suisse et de Misys qui proposent des solutions globales dans le cadre de projets Swift et utilisent les composants STP de SWORD Group.

Le tableau ci-dessous recense les principaux partenaires de SWORD Group et le type de partenariats qui les lie :

Microsoft	certified partner
IBM-Lotus	certified partner
Documentum	intégreur
Filenet	intégreur
Swift	accord commercial
Steria Suisse	intégration des composants SWORD Group
Misys	intégration des composants SWORD Group
APIC	intégreur
Claritas	intégreur
ESRI	intégreur
Selligent	intégreur
Global knowledge	accord commercial
Itesoft	intégreur
Exstream	intégreur
Business Object	certified partner
Oracle	certified partner
Sas	certified partner
Kofax	intégreur
Verity	intégreur
Captiva	certified partner
Sealed Media	certified partner
Headway	revendeur
Dicom	revendeur

Il n'existe pas de dépendance vis-à-vis de ces partenaires, car les logiciels de SWORD Group ne sont pas garantis en fonction des versions des logiciels loués par ses partenaires.

3.1.6. SWORD GROUP : UNE APPROCHE D'INDUSTRIEL DU SUR-MESURE

3.1.6.1. Les composants logiciels de SWORD Group

SWORD Group est une SSII qui conserve son savoir-faire en développant, au fur et à mesure des nouveaux projets, des composants logiciels réutilisés dans les projets suivants (gamme Cosig pour les SIG, Accepto, Ptolemy et Internice pour la propriété intellectuelle, Firco, Ofac-agent, STP engine pour le STP...).

SWORD Group n'est pas pour autant un éditeur de logiciels, car ces composants ne sont pas vendus en tant que logiciel, ni vendus en tant que licence. Les composants sont intégrés à la prestation globale.

Cette approche **"composant logiciel"** permet de gagner des marchés en démontrant le savoir-faire de SWORD Group.

Ces composants logiciels représentent un coût de développement de 28 années-homme.

3.1.6.2. Les technologies maîtrisées par SWORD Group

SWORD Group maîtrise toutes les technologies des sociétés d'ingénierie informatique traditionnelles :

Document de Référence/ Rapport Annuel 2003 – SWORD GROUP

- les langages de programmation standard : C, C++, Java, Cobol, L4G, etc.
- les systèmes d'exploitation standard : Unix, Windows, AS400, Mainframe, etc.
- les outils bureautiques standard
- les différentes plates-formes du marché en environnement de développement (architecture J2EE : Websphère, Weblogic, logiciel libre), d'intégration (EAI, XML) et de service (.net).

Dans le cadre de son activité de change management, SWORD Group maîtrise parfaitement les logiciels intégrés, notamment SAP, mais aussi les autres ERP (Peoplesoft, ...).

Pour son activité de document management, SWORD Group maîtrise les logiciels Lotus Notes, Documentum et Filenet, qu'il intègre à ses solutions.

Plus généralement, les ingénieurs de SWORD Group sont pluridisciplinaires. Ils sont capables d'une part de s'adapter rapidement à un environnement technique particulier, d'autre part de passer d'une niche à une autre.

3.1.7. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

3.1.7.1. Les dix premiers clients de SWORD Group

Les dix premiers clients de SWORD Group représentent 38% du chiffre d'affaires pro-forma 2003, sachant que le premier client représente moins de 8 % du CA.

Les 31 premiers clients représentent 90 % du CA pro-forma 2003.

Société cliente
Becton Dickinson
BNP Paribas
Cegetel
DG AGRI (UE)
DG PRESSE (UE)
DG TAXUD (UE)
EDF GDF
Eurostat
Exxon Mobil
Royal Sun Alliance

3.1.7.2. Caractéristiques de la clientèle

Le mode de facturation des clients se répartit entre le forfait pour 60% et la régie pour 40%. La régie est essentiellement utilisée pour les projets de type conseil.

Le risque lié à la facturation au forfait est limité.

Le taux de fidélisation de la clientèle est égal à 100 %.

Au cours des années 2000 à 2003, le taux d'impayé a été nul, la clientèle n'étant composée que de grands comptes.

Le délai de paiement résultant des conditions de vente de la société est de 60 jours fin de mois. En pratique, il s'élève à environ 75 jours.

Le carnet de commandes est élevé : à fin décembre 2003, il représentait 8,85 mois du chiffre d'affaires pro-forma 2003. La part du chiffre d'affaires récurrent est de 30 % et varie selon les activités et les clients. Les clients qui représentent le plus de récurrence sont les Organisations Internationales.

3.1.7.3. Le marché et la concurrence

3.1.7.3.1. Le marché

En France, au 31/12/2002, le nombre de sociétés du secteur « Logiciels et services » (incluant les services des constructeurs, la formation, l'intérim informatique) était de 29 500 et l'effectif de 285 000 personnes; le chiffre d'affaires du secteur a été, en 2002, de 29,1 milliard d'€.

Selon le Syntec, le secteur des SSII et des éditeurs de logiciel de plus de 10 personnes et plus a représenté un effectif de 200 000 personnes et un chiffre d'affaires de 20,7 milliards d'€ en 2002.

Le tableau ci-dessous de source SYNTEC INFORMATIQUE (information sectorielle du 23 octobre 2003) indique les prévisions d'évolution par activités du secteur Logiciels et Services :

Activité	% 2003/ 2002	Tendance S1 2004	Poids en %
Conseil en management et en systèmes d'information	- 10 à - 12	↘	6,5%
Ingénierie			
Projet et intégration	- 7 à - 9	↘	15,5%
Développement – Assistance technique	- 8 à - 10	→	13,5%
Conseil en technologies	- 3 à - 5	→	12,5%
Infogérance			
TMA	+ 8 à + 10	↘	5,0%
Infogérance (hors TMA)	+ 6 à + 8	↘	20,0%
Logiciels et Progiciels			
Logiciels outils	+3 à + 5	↘	7,0%
Logiciels d'application	- 5 à - 7	↘	13,0%
Divers et formation	- 10 à - 12	→	7,0%
TOTAL	- 3 à - 5	↘	100,0%

Selon SWORD Group, ces chiffres correspondent au marché de sociétés plus généralistes et nous demeurons réservés sur cette évaluation. En effet plus la spécialisation est importante plus la croissance du marché est importante.

3.1.7.3.2. La concurrence

La concurrence provient des grands cabinets de conseils et grandes SSII tels que Cap Gemini, Atos, Accenture, des sociétés de services généralistes telles que Unilog, Sopra et des sociétés de services spécialisées de petites tailles :

Activité	Concurrents
Conseil	PWC – ATOS – KPMG ACCENTURE
ECM	CGEY – ATOS – STERIA – IBM THALES – SEMA – UNILOG – EURIWARE
SECURITE	PRIME ASSOCIATES – LOGICA THOMSON FINANCIAL PUBLISHING

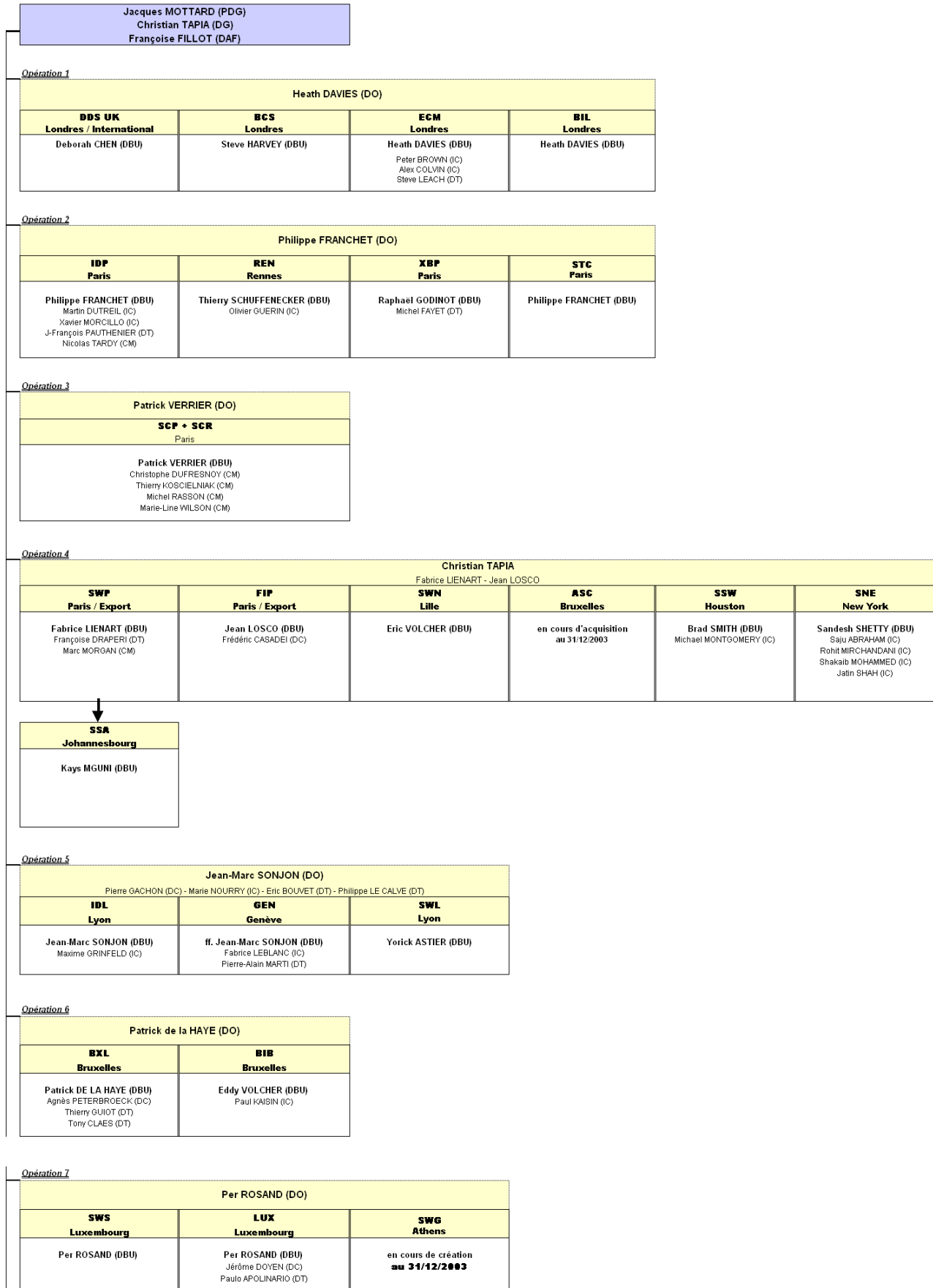
La structure concurrentielle reste très stable d'un exercice sur l'autre, mais elle s'est totalement internationalisée et nous retrouvons les mêmes acteurs d'un pays à l'autre.

Le taux de réussite sur appels d'offres en 2003 a été supérieur à 50 % en moyenne, le tout pondéré par rapport au chiffre d'affaires.

3.1.8. LES RESSOURCES

3.1.8.1. Management

3.1.8.1.1. Organigramme fonctionnel au 31/12/2003



3.1.8.1.2. Présentation des dirigeants

Jacques Mottard, 51 ans, président

De 1989 à 1999, Jacques Mottard a créé puis développé la société Decan, jusqu'à l'Opa amicale du groupe Metamor en février 1999. Il a exercé la fonction de président Europe du Groupe Metamor jusqu'en octobre 2000. Il a ensuite créé SWORD.

Auparavant, il avait exercé des fonctions d'ingénieur commercial chez Bull, puis de directeur régional Rhône-Alpes et de directeur général chez Comelog (SSII).

Jacques Mottard a une double formation scientifique / gestionnaire (ingénieur ESTP et IAE Montpellier).

Christian Tapia, 44 ans, directeur général

Christian Tapia a rejoint SWORD en janvier 2001.

Christian Tapia a exercé des fonctions d'ingénieur chef de projet en intelligence artificielle chez Cognitech avant de co-fonder la société Ingénia en 1989. En 1997, lors du rachat d'Ingénia par Decan, il devient membre du comité exécutif du groupe Decan et directeur général en charge des Business Unit Internationales.

Trilingue (français, espagnol et anglais) il est diplômé d'un MS d'informatique de l'University of Illinois, USA, et a effectué de nombreux travaux dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Françoise Fillot, 44 ans, directeur administratif et financier

Avant d'intégrer SWORD, Françoise Fillot a exercé la même fonction pendant 9 ans au sein du groupe Decan.

Elle est diplômée en comptabilité-gestion.

Heath Davies, 37 ans, directeur des opérations "change management" worldwide

Heath DAVIES était précédemment Directeur Commercial au sein de la société Cimage Enterprise System avant de rejoindre Text Systems en tant que Directeur d'Opération. Suite à l'acquisition de Text System en 2002 par SWORD Group il est devenu Directeur de business Unit puis Directeur des Opérations en octobre 2003. Il possède un diplôme d'Ingénieur Informaticien certifié par le Conseil des Ingénieurs informaticiens anglais.

Philippe Franchet, 40 ans, directeur des opérations "Gestion Electronique de Documents Nord"

Philippe Franchet était, depuis 1997, le directeur de la Business Unit "IDP" de Decan, spécialisée dans la GED, lorsque cette entité a été intégrée au groupe SWORD. Auparavant, il a exercé des fonctions de responsable commercial, d'ingénieur d'affaires et de chef de projet chez Jacobs Serete.

Il a un diplôme d'ingénieur CPE Lyon et un master Essec.

Patrick Verrier, 44 ans, directeur des opérations " conseil "

Patrick VERRIER, consultant puis ingénieur d'affaires chez Sigma Conseil SA (cabinet de conseil en organisation) pendant 8 ans, il a pris en charge la direction de cette entité après son rachat par Decan en 1998, puis par SWORD en 2000.

Depuis février 2001, il a démarré et organisé l'activité de conseil de SWORD.

Il est titulaire d'une maîtrise de gestion à l'université de Paris Dauphine et d'un DESS systèmes d'information à l'IAE Paris.

Patrick de la Haye, 42 ans, directeur des opérations " gestion de données "

Patrick de la Haye était Business Development manager chez Cronos Luxembourg depuis juin 2002. Il a pris en charge la direction de cette entité suite au rachat par Sword en décembre 2002. Auparavant, Patrick a travaillé 8 ans chez Oracle Belgique en tant que Directeur Commercial en charge des Institutions Internationales. Il est titulaire d'un diplôme de Sciences Politiques et Relations Internationales.

Per ROSAND, 46 ans, directeur des opérations « Sécurité »

Per ROSAND est l'un des fondateurs de la société SWORD Technologies (créé en 1999). Il occupe maintenant le poste de Directeur d'opération pour toutes les Business Unit du Luxembourg.

Il a obtenu un diplôme de Technologie de L'information et de la Communication et a débuté sa carrière au sein du gouvernement norvégien en 1978. Il était de 1982 à 1992 Ingénieur Logiciel puis Ingénieur System au sein de BULL Europe puis de 1992 à 1997 Directeur Commercial au sein de OLIVETTI Belgium, responsable du compte des Institutions Européennes. Enfin de 1997 à 1999 il a rejoint INTRASOFT international à Luxembourg en tant que Directeur Commercial en charge du compte des Institutions Européennes.

Jean-Marc Sonjon, 44 ans, directeur des opérations " Systèmes d'Information Géographique et Ingénierie Documentaire sud"

Jean-Marc SONJON était depuis 1998, le directeur de la Business UNIT "IDL" de DECAN, spécialisée dans les SIG et la GED.

Au cours de sa carrière réalisée dans le service informatique, il a exercé des fonctions de chef de projet, de directeur de projet et d'ingénieur d'affaires dans différentes SSII : Syseca, Focal et Comelog.

De formation universitaire en informatique, il est titulaire d'un DEST.

3.1.8.1.3. Les effectifs**Effectifs PRO-FORMA au 31 décembre 2003 par activité**

Activité	Effectif facturable	Effectif non facturable	Free lances	Effectif total
CONSEIL	72	10	16	98
ECM	343	45	163	551
SECURITE	15	5	4	24
HOLDING		10		10

L'effectif, intégrant les freelances, est passé dans le courant de l'année 2003 de 491 à 683.

En 2003, le tarif journalier moyen a été de 583 €.

Le taux d'activité (dont congés de 7 à 14 % selon les pays) a atteint 81 %. Le taux d'inter-contrat n'est pas, aujourd'hui, un critère du groupe étant donné son positionnement (forfait) et son carnet de commandes (8 mois).

L'effectif non facturable, rapporté à l'effectif global (incluant les freelances), est de 10,3 %.

En ce qui concerne l'activité de nos collaborateurs, celle-ci se rapporte à un potentiel de 52 semaines.

Sur ces 52 semaines, nous avons :

- Les congés : de 3,9 % à 13,5 % selon les pays, avec une moyenne de 8,5 %
- La formation : 1,4 %
- La R&D : 4 %
- L'encadrement technique : 3,1 %
- Les jours perdus (maladie, maternité...) : 1,2 %
- les intercontrats : 0,8 %.

Le taux d'intercontrat correspond :

- A) au temps passé pour intégrer des nouveaux collaborateurs
- B) aux éventuelles ruptures d'activité pour certains consultants junior facturés en régie

Pour mémoire, ce taux est constant car il était de 0,7 % en 2002.

3.1.8.2. Organisation**3.1.8.2.1. Les principaux sites**

Ville	Adresse	Téléphone	Propriétaire des locaux	Surface des locaux
Lyon	9, avenue Charles-de-Gaulle 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or	+ 33 (0)4.72.85.37.40	Groupe Sade 20, bd Eugène-Deruelle 69003 Lyon	1 920 m ²
Paris	37, rue de Lyon 75012 Paris	+ 33 (0)1.44.67.24.00	Cogifrance 47, rue du Fbg Saint-Honoré 75008 Paris	1 575 m ²
Londres	1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW 22	+ 44.208.758.94.99	Jones Lang Lasalle Hanover Square London W1A 2BN	930 m ²
Rennes	8, Rue Jouanet 35 700 RENNES	+ 33 (0)2 99 84 50 50	Bouygues Immobilier 5, Rue A. Aubry 35000 Rennes	482 m ²
Genève	Geneva Business Center 12, Avenue de Morgines 1213 Petit Lancy	+ 41 (0) 22 816 06 10	Crédit Suisse AMF CP 8110 ZURICH	240 m ²
Houston	11500 Northwest Freeway, Suite 275 HOUSTON TX 77092	+ 1 713 956 8880	11500 Northwest LP, HOUSTON TX 77092	190 m ²
New York	230, Park Avenue – Suite 1000 New York, NY 10169	+ 1.212.808.72.05	HQ Global Workplaces 15305 Dallas parkway, suite 1400 Addison, TX 75001	16 m ²
New York	1250 Broadway – 18 th floor – New York, NY 10001	+ 1.212.279.67.34		300 m ²
Luxembourg	105 route d'Arlon – L 8009 Strassen	+ 353 26 11 26 11	GEO Bildinx 71 rue des Prés, L-7333 Steinsel	1000 m ²
Bruxelles	Rue Joseph II, 9 à 13 – B 1000 Bruxelles	+ 32 2 235 29 60	DK Invest Delften 23 B-2390 Malle	600 m ²
Afrique du Sud	6 Kikuyu Road Sunninghill Johannesburg 2157	+27 11 234 4206	Mr R.G. Olivier	85 m ²

Il n'existe aucun lien capitalistique entre les propriétaires des locaux et les dirigeants et salariés de SWORD Group.

3.1.8.2.2. Marques

SWORD Group a la propriété de toutes les marques qui lui sont nécessaires. En effet, il est propriétaire des marques suivantes :

- marque Firco (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque STP Factory (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque française **SWORD** initialement déposée sous le numéro 520509 le 22 juin 1979 en classes 9, 35, 42, renouvelée le 14 juin 1989 sous le numéro 1536363, et renouvelée en dernier lieu le 27 mai 1999,
- marque française **Ptolemy**,
- marque française **Accepto**,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Allemagne sous le numéro 1111856 le 10 décembre 1985 en classes 7, 9, 16, 35 et 42,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5249 le 29 juin 1988 en classe 9,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5250 le 29 juin 1988 en classe 35,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5251 le 29 juin 1988 en classe 42,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Benelux sous le numéro 378628 le 4 septembre 1981 en classes 7, 9 et 16,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255025 le 22 novembre 1985 en classe 9,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255026 le 22 novembre 1985 en classe 16,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1278695 le 1er octobre 1986 en classe 42,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Suisse sous le numéro 318013 en classes 9 et 16.

3.1.8.2.3. Le système qualité : Isopro

SWORD Group a mis en place une démarche qualité interne au groupe, en adéquation avec la norme ISO 9001.

Les principes du système d'assurance qualité :

La **structure qualité de SWORD Group** s'organise à tous les niveaux de la façon suivante :

- Elle est animée par un Responsable Assurance Qualité (RAQ) rattaché à la direction, qui coordonne l'ensemble des activités Assurance Qualité de SWORD Group.
- Sur les sites SWORD Group, des **relais qualité** sont mis en place.
- Le **Responsable Qualité Projet (RQP)** est désigné pour prendre en charge le suivi qualité d'un projet. Selon le cas il rédige lui-même ou assiste le chef de projet dans sa rédaction du Plan d'Assurance Qualité. Le RQP est responsable du suivi qualité sur le projet, ses interventions sont généralement ponctuelles. Il effectue ou pilote des actions de contrôle qualité (revues). Selon la compétence métier/technique exigée, il peut déléguer une partie de ces contrôles.

Sa position, extérieure à la vie quotidienne du projet lui permet d'avoir le recul et l'objectivité nécessaires. Son rôle précis vis-à-vis du projet ainsi que son degré d'implication sont précisés par le PAQ (notamment ses relations vis-à-vis du chef de projet).

• Le **chef de projet** est la personne responsable de tous les aspects concernant le pilotage du projet et l'assurance qualité au quotidien, son action continue sur le projet impacte la qualité au travers :

- de son engagement sur les charges et les délais,
- du respect de l'application des procédures et des normes,
- de la traçabilité des faits majeurs, des actions, décisions et de la visibilité sur le déroulement du projet par la constitution du dossier de projet,
- de la communication, en assurant l'animation de l'équipe projet, l'interface avec le client et la remontée vers SWORD Group.

• **L'Equipe Projet** assure quotidiennement la production du projet. L'information, la sensibilisation, et les actions d'auto-évaluation sont donc primordiales pour la qualité

La démarche Isopro

La démarche Isopro s'appuie sur :

- un ensemble de procédures organisationnelles,
 - un ensemble de procédures opérationnelles et d'instructions de travail,
 - un ensemble de documents type,
 - des guides,
 - des outils,
- qui en garantissent l'application.

3.2. Analyse des risques de la société

3.2.1. Risques clients

Il n'y a pas de risques clients en termes de règlements : SWORD Group n'a jamais connu un client en état de cessation de paiement et n'a jamais subi d'impayé.

Par ailleurs, historiquement, le taux de fidélisation est égal à 100 %. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année A, comparé au nombre de clients de l'année A-1.

3.2.2. Réduction du temps de travail

La réduction du temps de travail est héritée d'une négociation menée chez Decan par les mêmes dirigeants et a généré dix jours de RTT, ne concernant que le chiffre d'affaires développé en France. Ceci est totalement intégré dans la comptabilité analytique, qui prend en compte un coût salarial français de 1,73 fois le salaire brut afin de tenir compte de cette contrainte.

3.2.3. Risque lié au départ de collaborateurs et de personnes clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, SWORD Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

En ce qui concerne le management, il s'agit d'une équipe composée d'un Président-Directeur Général, d'un Directeur Général, d'un Directeur Administratif et Financier et de 6 Directeurs d'Opérations, présentés au 3.1.8.1.2.

Cependant, la substance même du management est représentée par les 13 Directeurs de BU, dont 4 sont nouveaux, et les 6 Directeurs d'Opérations qui sont aussi directeurs d'une Business Unit. Véritables directeurs de PME, ils sont en charge de la gestion, du recrutement et du management.

Enfin, la politique de fidélisation mise en œuvre, tant en termes de capital qu'en termes de stock-options, participe à la stabilité de nos équipes.

3.2.4. Risque commercial dû aux prestations au forfait

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. Le taux d'intercontrats est de 8%, incluant l'encadrement (1% de personnes non facturées et 7% d'encadrement). Ces chiffres sont identiques à ceux de l'année 2002. Par intercontrat, nous entendons le nombre de jours non facturés et considérés comme non utiles (hors formation, congés) divisé par le nombre de jours potentiels (250 jours par an). En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

Cela illustre l'importance du carnet de commandes. Un effort particulier a été porté sur son accroissement.

Au 31 décembre 2003, le carnet de commande s'élève à 8,85 mois du chiffre d'affaires pro-forma 2003.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. A ce jour, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est proche de 0, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro.

L'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (soit temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Enfin, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

Le chiffre d'affaires pro-forma facturé au forfait en 2003 se monte à 25,83 M€. Historiquement et comptes tenu des états d'avancement des contrats au 31/12/2003, aucun risque non provisionné n'apparaît sur les projets à caractère forfaitaire.

3.2.5. Risque technologique

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 5 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

3.2.6. Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : ONU) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

3.2.7. Risque de liquidité

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non de couvertures
2 emprunts	Taux variable (euribor 3 mois +1,5)	6 098 K€	2003 à 2007	non

SWORD est tenu de respecter une clause de remboursement anticipée du fait de l'application d'un covenant : SWORD s'engage à maintenir le ratio Capitaux propres et assimilés / Crédit à plus d'un an à l'origine supérieur ou égal à 49,9/60.

Les lignes concernées sont trois emprunts de 3 049 K€, soit un montant global de 9 147 K€ (les deux emprunts cités ci-dessus et une ligne d'ouverture de crédit).

Globalement, la part utilisée de ces emprunts au 31 décembre 2003 s'élève à 7 318 K€.

Au 15 mars 2004,

Le ratio Capitaux propres et assimilés avant distribution de dividendes/Crédit à plus d'un an est de 8,55 (31 282/3 659).

Le ratio Capitaux propres et assimilés après distribution de dividendes/Crédit à plus d'un an est de 8,25 (30 173/3 659).

3.2.8. Risque de taux d'intérêt

	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	1 220 K€	3 659 K€	-
Actifs financiers	-	-	-
Position nette avant gestion	1 220 K€	3 659 K€	-
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	1 220 K€	3 659 K€	-

La sensibilité à l'évolution du taux est égale à 1 220 K€ (position nette à taux variable) x 1% de variation du taux court terme x 1 an soit 12,2 K€.

Le risque de taux d'intérêt n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour. Le suivi et la gestion de ce risque est néanmoins effectué par le service administratif et financier dans le cadre de la gestion générale de la société. Il n'existe pas de couverture spécifique à ce risque.

3.2.9. Risque de change

Le risque de change n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour et pour lequel il serait nécessaire de mettre en place une structure lourde de suivi et de gestion du risque.

Il n'existe pas d'investissement et d'endettement significatif impliquant un risque de change. En effet les endettements résultent essentiellement de l'activité sociale. Il n'existe donc pas d'outils autres que ceux permettant la mise en œuvre de la politique de risque de change suivante :

Dans les pays où les coûts sont payés localement (personnel local), aucune couverture de change n'est prise.

Dans les pays où nous avons certains coûts émanant de devises différentes (ex. : USA avec quelques collaborateurs européens), nous prenons une couverture de change annuelle basée sur le chiffre d'affaires budgété sur l'année.

Dans les pays à monnaie extrêmement volatile (ex. : rand en Afrique du Sud), nous avons une politique d'assurance systématique, étant donné que peu de charges sont imputables en devises locales.

Le risque de change est maîtrisé par la holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes, le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

	K€	K\$	K Franc Suisse	K Rand
Actifs	5 107	7 024	1 041	2 007
Passifs	2 746	3 222	687	945
Position nette avant gestion	2 361	3 802	354	1 062
Positions hors-bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	2 361	3 802	354	1 062

3.2.10 Risque sur actions

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	3 024 K€	774 K€
Hors-bilan	Néant	Néant
Position nette globale	3 024 K€	774 K€

La valeur de marché au 31 décembre 2003 du portefeuille s'élevait à :

- valeurs monétaires : 3 031 K€
- actions propres : 1 240 K€.

SWORD détenant des valeurs monétaires sans risque de baisse et des actions propres déjà affectées aux stocks options, aucun risque n'est à envisager sur le portefeuille de SWORD GROUP.

Evaluation du portefeuille

La constitution du portefeuille repose sur deux intentions :

- L'acquisition d'actions propres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et d'un contrat de liquidité.
- Le placement de la trésorerie en valeurs mobilières de placement.

Le portefeuille, hors actions propres, est très limité. Il n'a pas été précisé à ce jour compte tenu de l'importance des placements, de limites internes (place, contrepartie, secteur économique) ni d'encadrement des risques ou toutes autres mesures de contrôle interne.

Les placements doivent rester classiques dans la nature et sans risque par définition.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du dernier cours coté ou de la valeur liquidative) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée.

Actions propres

SWORD GROUP détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2003.

Le classement au bilan des actions propres détenues en respect du programme de rachat d'actions est différencié selon les objectifs quantifiés de ce programme :

- les actions propres destinées à la régularisation du cours de bourse (notamment via un contrat de liquidités) et à l'attribution aux salariés sont comptabilisées parmi les valeurs mobilières de placement et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique
- les actions propres destinées à un autre objectif (notamment réduction de capital) sont imputées sur les capitaux propres consolidés, les éventuelles provisions à la clôture de l'exercice et les résultats de cession n'affectant pas le résultat consolidé

Au 31 décembre 2003, toutes les actions propres détenues par SWORD GROUP sont classées en valeurs mobilières de placement.

Suivi et gestion du risque :

Les seuls risques potentiels sur actions portent sur les placements de la trésorerie en valeur mobilière de placement. Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel.

3.2.11 Risques sur activité

L'analyse des chantiers en cours consiste à déterminer pour chacun d'entre eux :

- l'avancement du chantier,
- les difficultés rencontrées et les respects du planning prévisionnel de réalisation,
- l'imputation exhaustive des charges engagées,
- le respect des diverses clauses contractuelles et notamment celles relatives à la facturation,
- le résultat à l'avancement.

Ces procédures de suivi sont mensuelles (1^{er} jour ouvré de chaque mois) et portent sur tous les chantiers en cours. Elles permettent non seulement d'identifier le cas échéant les problèmes potentiels inhérents à certains d'entre eux mais encore de déterminer les résultats mensuels. Ces mesures sont suffisantes pour justifier l'absence de couvertures spécifiques.

3.2.12 Divers

La politique générale de couverture d'assurance repose sur trois pôles :

- la couverture des risques « responsabilité civile » pour chacune des sociétés du groupe,
- la couverture des risques « responsabilité civile » pour Monsieur Jacques MOTTARD et Monsieur François BARBIER, administrateurs.
- La couverture des risques matériels (dégâts des eaux, incendies, flotte de véhicules, ...).
- La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de couvertures pour les trois pôles précités sont les suivants :

Responsabilité civile SWORD Group :

- Exploitation : dommages corporels matériels et immatériels : 7 500 000 €
- Professionnelle : dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 4 500 000 €

Responsabilité civile administrateurs : 5 000 000 €

Couverture des risques matériels : couverture multirisque :

- des bâtiments
- de la flotte automobile
- du parc informatique

Tableau des assurances :

M€	Responsabilité civile générale et professionnelles		Multirisques	
	Prime	Franchise	Prime	Franchise
2003	0,1	0,61	0,05	Néant

Provisions pour risques et charges : les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites, font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

3.3 Politique d'investissements

3.3.1. Recherche et développement

Les charges de recherche et développement sont limitées à 50 % de la marge brute générée par le chiffre d'affaires composants logiciels et représentent 4 % du chiffre d'affaires.

Comptablement, ces frais de recherche et développement sont passés directement en charges et ainsi ne sont pas immobilisés.

Il n'y a pas d'effectif affecté à la recherche et développement, et chaque grand chantier se termine avec une imputation de certains de ses membres à des tâches de recherche et développement. La société estime aujourd'hui que 40 % des effectifs ont participé à des tâches de recherche et développement.

La recherche et développement couvre les diverses activités :

- **La gestion documentaire de "grande masse"**

La recherche et développement résout les problèmes techniques qui interviennent lorsque le nombre d'informations à traiter augmente.

- **Les systèmes d'information géographique**

Dans ce domaine, il s'agit d'un travail exploratoire des nouvelles technologies, des nouvelles normes, des nouvelles architectures et des nouveaux outils informatiques arrivant sur le marché.

Ce travail de veille technologique permet à SWORD Group d'être à la pointe dans le domaine et d'être en mesure de faire des propositions à ses clients et de les conseiller sur l'évolution de leur système.

Les productions résultant de ces travaux de recherche et développement sont des rapports d'études, des prototypes d'illustration, des supports de présentation.

- **La gestion des paiements internationaux**

Sur cette activité, il s'agit de développement : particulièrement sur l'offre bancaire, l'offre de filtrage existant depuis 1994 est complétée par des composants dédiés à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Enfin, une autre grosse partie du développement est consacrée à la maintenance évolutive des composants existants.

- **Les systèmes de gestion des offices nationaux et internationaux de propriété intellectuelle**

La recherche porte sur le développement :

- de composants logiciels pour la gestion des droits de propriété intellectuelle en environnement Intranet/Internet,
- d'outils de recherche d'antériorités (algorithme de recherche verbale et figurative),
- d'outils de classification (produits et services des marques, marques figuratives).

3.3.2. Formation

Cette politique d'investissement de formation est basée sur la gestion de projets, qui prévoit une formation systématique à l'initialisation des chantiers.

Ce coût s'élève à 2,5 % de la masse salariale.

3.3.3. Matériel

La politique d'investissements matériels concerne principalement les micro-ordinateurs des ingénieurs et le réseau local. Le parc informatique est récent : il n'est pas prévu d'investissement important. Dans le cadre de la tierce maintenance applicative le matériel informatique reste la propriété du client de SWORD Group.

3.3.4 Montant des investissements

Par type d'investissements (hors investissements financiers et incorporels)

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004 (Budget)
en K€			
Construction	180	-	-
Matériel de transport	72	-	-
Agencement installation	-	98	106
Matériel de bureau et informatique	264	331	162
Mobilier de bureau	128	104	69
Total	644	533	337

Par activité

ECM	609	506	151
Conseil	6	5	151
Sécurité	29	22	35
Total	644	533	337

Par zone géographique

France	419	205	119
UK + US	222	77	
Belgique + Luxembourg		212	203
Autres	3	39	15
Total	644	533	337

A ce jour, il n'y a pas d'engagement d'investissement significatif pris par les organes dirigeants.

3.3.5. Composants logiciels

Ces investissements se font dans le cadre de signatures de nouveaux chantiers, ou dans le cadre de la capitalisation de savoir-faire, à la fin de certains chantiers : au niveau fonctionnel (exemple : marques et brevets) de suivis des nouveaux accords internationaux, afin d'adapter les composants logiciels à ceux-ci. Les composants logiciels sont intégrés dans une prestation globale réalisée pour les clients. A l'exception des composants de l'activité de STP, les clients deviennent propriétaires des logiciels, composants compris, sans autorisation de les revendre. Dans ce cas, la maintenance peut être assurée par eux mêmes, ou par SWORD Group dans le cadre d'un contrat.

En revanche, les composants STP restent la propriété de FircoSoft, qui vend un droit de licence. Les programmes source ne sont jamais livrés, ce qui assure la protection des produits. Leur maintenance est toujours assurée par FircoSoft.

3.3.6. Acquisitions**Acquisitions réalisées jusqu'au 31/12/2003**

en K€	Date	Prix d'achat	Parts de marchés	Ecart d'acquisition
SWORD SA	01-11-00	-	8 580	651
FIRCOSOFT	01-11-00	5 238	4 428	
SWORD DDS France	01-07-01	242	-	-
SWORD Création Informatique	01-11-00	107	-	-
SWORD Inc.	01-11-00	2 561	1 797	-
SWORD Suisse	01-04-01	284	36	-
DDS EUROPE LIMITED	01-04-01	3 418	1 378	420
SWORD Consulting	01-04-01	419	484	-
SWORD ECM	01-04-02	4 104	4 709	96
SWORD TECHNOLOGIES	01-12-02	9 780	9 905	-
ZEN ET ART (Fonds de commerce)	01-12-03	3 067	3 067	
TOTAL		28 936	34 384	1 167

L'acquisition ZEN & ART a été payée en cash par un virement du Crédit Agricole de 3,067 M€.

L'évaluation des parts de marché a été réalisée par un expert indépendant.

La logique d'acquisition pour ZEN & ART est :

- a/ Se renforcer aux Etats-Unis
- b/ Etre positionné sur le marché bancaire à New York

A titre d'information, la logique d'acquisition pour FI SYSTEM BELGIUM / ASCII, intervenue début 2004, est :

- a/ Compléter notre position aux Communautés Européennes
- b/ Etre présent dans le WCM
- c/ Accentuer notre approche multi-langues dans la problématique de gestion des sites web

3.4. Evolution récente

Les évènements récents survenus depuis la clôture de l'exercice, sont présentés dans le rapport de gestion , paragraphe 4.3.9.

3.5. Stratégie et perspectives d'avenir

3.5.1. Stratégie

SWORD Group a décidé de poursuivre la stratégie qu'elle s'est fixée depuis sa création :

- **internationale** : La suppression des frontières est indispensable dans les activités du groupe (par exemple, dans le cadre du change management, la mise en place d'un ERP dans un grand groupe implique l'ensemble des filiales de ce groupe, quel que soit le pays. C'est pour cela que SWORD Group travaille tant au Japon qu'au Panama ou aux USA ;

- **profitable** : C'est pour cela que SWORD Group maintient un objectif de résultat d'exploitation des périmètres gérés supérieur à 16 % ;

- **spécialisée** : SWORD Group doit dominer des technologies et des fonctionnalités qui lui permettent d'afficher un savoir-faire de leader de certaines niches, et qui peuvent être complémentaires ;

- **partagée** : Il faut mettre en place un système où les collaborateurs et les investisseurs ont des objectifs convergents, et c'est pour cela que SWORD Group a mis en place un système d'actionnariat et de stock-options.

En outre, SWORD Group s'adressera toujours à une clientèle de grands comptes, dans le domaine de leur système d'information et avec l'approche d'industriel du sur-mesure décrite au chapitre 3.1.6.

En 2004, SWORD continuera sa stratégie d'acquisitions de manière :

- a) à compléter ses implantations dans les pays anglo-saxons (UK, US)
- b) favoriser sa stratégie offshore
- c) à compléter éventuellement ses savoir-faire

3.5.2 Réalisation des prévisions 2003 et prévisionnel 2004

Année 2003 – pro forma en K€	2003 Prévu ⁽¹⁾	2003 Réel ⁽²⁾	Ecart
Chiffre d'affaires	69 000	66 016	-2 984
Résultat d'exploitation	10 280	9 415	-865
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 431	5 228	-203
Résultat net avant amortissement des survaleurs	5 431	5 342	-89
Résultat net après amortissement des survaleurs	5 431	5 228	-203

⁽¹⁾ avec acquisition⁽²⁾ pro-forma

Année 2003 – pro forma en K€	Périmètre 2002		
	2003 Prévu ⁽¹⁾	2003 Réel ⁽¹⁾	Ecart
Chiffre d'affaires	56 000	55 544	- 456
Résultat d'exploitation	8 960	8 920	- 40
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 851	5 091	+ 240
Résultat net avant amortissement des survaleurs	4 851	5 205	+ 354
Résultat net après amortissement des survaleurs	4 851	5 091	+ 240

⁽¹⁾ Sans l'acquisition de FI SYSTEM BELGIUM

La situation nette de la trésorerie du groupe à fin février 2004 s'élève à – 9,5 M€.

Postes de l'exploitation	Année 2002				Année 2003				Année 2004									
	Consolidé		PRO-FORMA		Total A		Croissance externe		Périmètre A - 1		Total A		Croissance externe		Périmètre A - 1			
			Réel (1)	Budget			%	%					%	%				
Chiffre d'affaires total (HT)	33 441		47 815	43 000	66 016		11 074		54 942		92 609		20 000		72 609			
+ production immobilisée			0		0				0		0				0			
+ production stockée			0		0				0		0				0			
+ autres produits d'exploit.	1 815		2 005		4				2		3				3			
A. Total des produits d'exploit.	35 256		49 820	43 900	66 020		11 074		54 944		92 612		20 000		72 612			
Autres achats et charges externes	10 986		19 510	17 400	25 651		3 398		22 253		38 340		8 930		29 410			
B. Total consommation en provenance de tiers	10 986		19 510	18 300	25 651		3 398		22 253		38 340		8 930		29 410			
C. Valeur ajoutée (A - B)	24 270	72,6	30 310	63,4	25 600	59,5	40 369	61,2	7 676	69,3	32 691	59,5	54 272	58,6	11 070	55,4	43 202	59,5
+ subvention d'exploitation																		
- impôts et taxes	151		151	440	417		19		398		685		160		525			
- charges de personnel	17 432		22 553	17 800	30 101		6 926		23 175		38 980		8 350		30 630			
- participation des salariés	16		16	300	43				43		62				62			
D. Excédent brut d'exploitation	6 671	19,9	7 590	15,9	7 060	16,4	9 808	14,9	731	6,6	9 075	16,5	14 545	15,7	2 560	12,8	11 985	16,5
- dotation aux amortissements	383		546	360	785		154		631		270				270			
- dotation aux provisions	797		878		-427		0		-427									
- autres charges d'exploitation	5		7		36		1		35		335		290		45			
+ autres produits d'exploitation																		
E. Résultat d'exploitation	5 486	16,4	6 159	12,9	6 700	15,6	9 414	14,3	576	5,2	8 836	16,1	13 940	15,1	2 270	11,4	11 670	16,1
Ebis. Résultat d'exploitation (hors particip.)	5 502	16,5	6 175	12,9	7 000	16,3	9 457	14,3	576	5,2	8 879	16,2	14 002	15,1	2 270	11,4	11 732	16,2
+ produits financiers	466		469		1 153		0		1 153		0				0			
- charges financières	1259		1 297	800	1 917		262		1 655		1 130				1 130			
F. Résultat courant avant impôts	4 693	14,0	5 331	11,1	5 900	13,7	8 650	13,1	314	2,8	8 334	15,2	12 810	13,8	2 270	11,4	10 540	14,5
+ produits exceptionnels	138		114		1097		0		1097		0				0			
- charges exceptionnelles				320	1336		0		1336		0				0			
- impôts sur les bénéfices	1 018		1 499	2 000	3 069		95		2 974		4 690		760		3 930			
-Dotation amortissement écarts d'acquisition	35		35		114		0		114									
G. Résultat de l'exercice	3 778	11,3	3 911	8	3 580	8,3	5 228	7,9	219	2,0	5 007	9,1	8 120	8,77	1 510	7,6	6 610	9,1
Effectifs début d'année sans acquisition	245			305							491				683			
Effectifs fin d'année avec acquisition	491		491		683						940							
Moyenne pro forma	291		435	350	606						850							
Valeur ajoutée par personne	83		70	73	67						64							
Capacité d'autofinancement (G + amortissements + ou - résultats exceptionnels)	3 791	11,3	4 025	8,42	3 940	9,2	5 661	8,6	373	3,4	5 288	9,6	9 031	8,1	1 510	9	7 521	8,1

(1) Le réel pro-forma 2002 correspond au périmètre du 31/12/2002

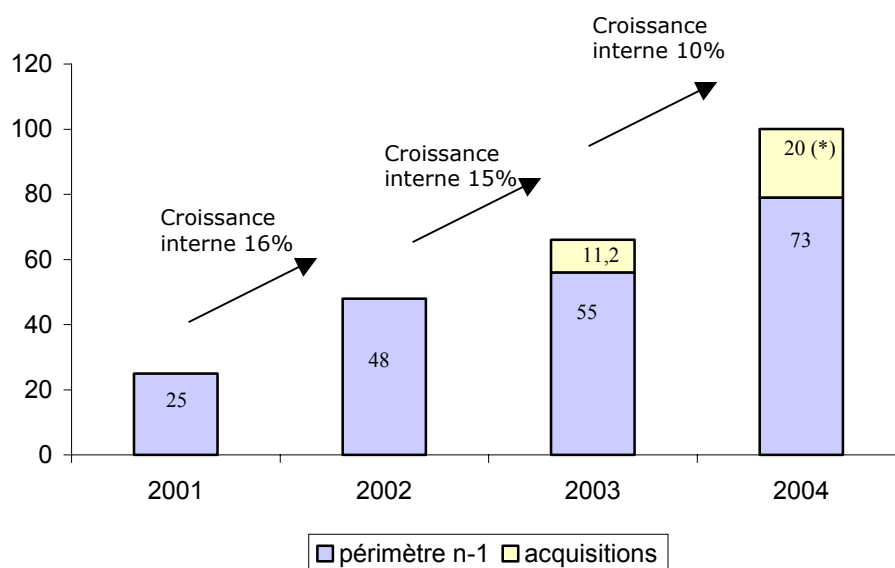
(2) dont dotations aux amortissements sur l'écart d'acquisition

3.5.3. Hypothèses du business plan

Compte tenu de la réalisation du budget 2003 et de la stratégie de niche suivie par SWORD GROUP, la société conserve, à quelques ajustements près, le business plan présenté lors de l'introduction en bourse.

3.5.3.1. Evolution du chiffre d'affaires

Prévisions de chiffre d'affaires en M€ :



- (*) En 2004, SWORD continuera sa stratégie d'acquisitions de manière :
- à compléter ses implantations dans les pays anglo-saxons (UK, US)
 - favoriser sa stratégie offshore
 - à compléter éventuellement ses savoir-faire.

Le CA des acquisitions sera de l'ordre de 20 M€ en 2004.

Chiffre d'affaires pro-forma

(K€)	2003	2002	Variation
ECM	52 262	32 452	+ 61,0 %
Sécurité	2 687	1 979	+ 35,8 %
Conseil	11 068	13 384	- 17,3 %
TOTAL	66 016	47 815	+ 38,1 %

Chiffre d'affaires acquis au 31/12/2003

L'impact des acquisitions 2003 sur le chiffre d'affaires consolidé est le suivant :

- pour ZEN ET ART (acquis au 01/12/2003)
CA consolidé 1 mois : 603 K€

Le complément de chiffre d'affaires de ces acquisitions réintégré dans le compte pro-forma 2003 est le suivant :

- pour ZEN ET ART
CA pro-forma 11 mois : 5 636 K€
- pour FI SYSTEM BELGIUM
CA pro-forma 12 mois : 4 836 K€

CA résultant de la croissance organique du périmètre de fin 2002 :

CA : 54 942 K€

Soit une croissance organique de 14,9 %

Sensibilité du chiffre d'affaires à une variation dans les hypothèses retenues

Compte tenu de sa taille actuelle, de son positionnement géographique et de la nature de ses marchés (niches technologiques), le groupe SWORD, en termes de chiffre d'affaires consolidé, est relativement insensible aux fluctuations des paramètres conjoncturels (croissance du secteur, conjoncture économique générale du pays, situation de la concurrence...).

3.5.3.2. L'évolution de la marge d'exploitation entre 2001 et 2004

	2001	2002	2003	2004 (p)
Hors acquisitions de l'année	17,1 %	16,6 %	16,1%	16% ⁽¹⁾
Acquisitions		6,9 %	5.2 %	-
Pro forma	14,3 %	12,9 %	14,3 %	-

⁽¹⁾ ces 16% tiennent compte d'un accroissement de la marge d'exploitation des acquisitions 2003 (décembre) de 8,5% à 16%.

3.5.4. Prévisions de résultats

Ces résultats intègrent les acquisitions de chaque année

3.5.4.1. Résultats prévisionnels

Le business Plan de SWORD GROUP est basé sur la conjugaison des deux stratégies suivantes :

- A/ expansion interne
- B/ Acquisition

Le tableau ci-après présente la double stratégie :

- A/ de poursuite de l'expansion profitable du groupe
- B/ de l'intégration des nouvelles acquisitions réalisées à fin 2003

Le choix s'est porté résolument sur l'augmentation de la rentabilité des acquisitions sans croissance interne d'une part, et d'autre part sur la croissance interne du périmètre hors acquisition 2003, et ce à hauteur de 12%.

	2003		2004	
	CA	REX	CA	REX
Périmètre 31/12/2002	54 942	8 837	61 535 (+12%)	9 890 (+12%)
Acquisitions 2003	11 074	578	11 074 (0%)	1 780 (+308%)
Total 2003	66 016	9 415	72 609 (+10%)	11 670(+24%)

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation estimé est directement issu du processus budgétaire existant au sein de SWORD Group et dont les principales règles d'établissement par Business Unit sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires attendu est traduit sous forme d'un nombre de collaborateurs directement facturables (CDF). Au niveau de chaque BU, ne sont pas facturables les secrétaires, les directeurs et les ingénieurs commerciaux. Par contre, les directeurs techniques sont facturables.
- L'activité des "CDF" est déclinée en jours potentiellement facturables correspondant aux jours ouvrés de chaque mois de l'année ; pour la constatation du chiffre d'affaires, chaque collaborateur "CDF" est valorisé à un taux journalier propre à sa qualification.
- Le niveau de contribution de chaque BU découle du respect permanent de trois ratios fondamentaux :
 - un ratio minimum "taux journalier de facturation de chaque CDF de la BU / taux journalier du CDF en prix de revient" qui définit la limite acceptable lors de la prise d'une nouvelle commande-client ;
 - un taux d'activité minimum (TA) attendu de chaque CDF : celui-ci représente le nombre de jours facturés rapporté au nombre de jours potentiels, les jours potentiels correspondant aux jours ouvrés de chaque mois de l'année corrigés des jours d'inactivité légale ou conventionnelle (congés payés, jours

fériés, ARTT, jours de formation...) ;

- un ratio "collaborateurs non directement facturables (non CDF)/CDF", contenu dans une limite de frais fixes maximum par BU.

Les frais de siège : les coûts de structure (hors BU) correspondent au support technique, qualité et fonctionnel fourni par les services du siège ; ils sont estimés à 4 % du chiffre d'affaires total consolidé selon le système de gestion en vigueur.

Résultat financier

Les frais financiers liés à l'endettement net sont évalués, chaque année, en fonction de la trésorerie moyenne escomptée et des besoins liés aux acquisitions.

Le résultat financier inclut, par ailleurs, une position de prudence en matière de risque de change lié à la devise de facturation hors zone euro (dollar, livre sterling) correspondant au coût éventuel d'assurance face à ce risque.

Impôt-société et participation

La participation a été chiffrée par application de la pondération légale au résultat net comptable de l'année à partir de 2003.

Impôt-société : toutes les sociétés étant bénéficiaires à partir de 2002 sans report déficitaire ou ARD, le taux de l'IS utilisé est le taux de droit commun appliqué au résultat comptable avant IS.

3.5.4.3 Plan de financement prévisionnel

3.5.4.3.1 Hypothèses

Emplois

Investissements

Les investissements corporels représentent essentiellement l'infrastructure nécessaire à l'exercice de l'activité des collaborateurs (mobilier de bureau, bureautique, informatique) ; elle a été principalement déterminée sur la base de l'évolution des effectifs sur la période.

Les investissements financiers correspondent au prix d'acquisition des chiffres d'affaires qui seront acquis en 2004 et qui a été retenu pour une valeur équivalente à 6 mois de chiffres d'affaires.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement déterminé en utilisant les hypothèses suivantes :

* ratio de règlement clients différencié par zone géographique (France, international) c'est-à-dire :

- France : hypothèse de règlement à 60 jours ;

- International (le développement concerne essentiellement les pays anglo-saxons) : 45 jours ;

* ratios fournisseurs identiques aux ratios clients.

Dividendes distribués

Au titre de l'exercice 2003, un dividende de 0,90 EUR par action sera distribué sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du 26 avril 2004.

Ressources

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF découle directement de la rentabilité définie au business plan, les charges calculées (amortissement, provisions) étant peu significatives dans le secteur d'activité de SWORD.

Augmentation de capital

Le modèle prend en compte les conséquences sur les capitaux propres de l'approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire d'une augmentation de capital d'un montant de 5 000K€ dont la réalisation serait déléguée au conseil d'Administration.

Endettement financier net

Cette rubrique représente l'endettement total (court terme - long terme) diminué de la trésorerie disponible à l'ouverture et à la clôture des exercices comptables.

3.5.4.3.2. Plan de financement prévisionnel

	2003	2003	2004
	Réel	Budget	Budget
EMPLOIS			
Acquisition d'immobilisations			
Incorporelles	3 646	124	181
Corporelles	600	204	299
Financières	2 265	6 500	10 000
Augmentation du besoin de fonds de roulement	2 017	1 137	909
Diminution du compte courant bloqué d'associé	-	-	-
Distributions de dividendes	1 501	924	1 109
TOTAL DES EMPLOIS	10 029	8 889	12 498
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement	5 372	5 500	6 400
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	104	-	-
Augmentation de capital et subventions	-	-	15 000
TOTAL DES RESSOURCES	5 476	5 500	21 400
Variation annuelle de l'endettement net total	- 4 553	-3 389	8 902
Endettement net (court terme – long terme) à l'ouverture	-2 393	-2 393	-6 975
Endettement net (court terme – long terme) à la clôture	-6 975	-5 782	1 927

3.6. Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SWORD Group ou de ses filiales.

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par d'une part des provisions pour stock options dans la filiale SWORD SA (538 K€) et d'autre part par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés à 100 %.

Le montant des risques et charges provisionnés est de 1 104 K€

3.7. Glossaire

Terme développé	Abréviation	Signification
Customer Relationship Management ou Gestion de la Relation Client	CRM	Stratégie, organisation et technologies destinées à renforcer les relations avec les clients de l'entreprise.
Data-mining		Les outils de data-mining permettent de sélectionner un certain nombre de données pour l'utilisateur.
E-learning	E-learning	Système de formation assisté par ordinateur, utilisant le réseau Internet.
e-procurement		Approvisionnement au travers d'un canal électronique (Internet).
Enterprise Resource Planning	ERP	Progiciel de gestion intégré, c'est à dire gérant une ou plusieurs fonctions transversales d'une société (comptabilité, production, approvisionnement ...)
Gestion Electronique de Document	GED	Stockage, gestion, mise à jour, exploitation et diffusion de documents numérisés de toutes sortes, au sein de l'entreprise.
Internet		Réseau mondial, basé sur un ensemble de réseaux interconnectés, utilisant une technologie qui permet de communiquer et d'échanger des données, des informations multimédia et des fichiers.
Intranet		Réseau interne à l'entreprise, qui utilise la technologie Internet
Place de marché		Lieu de rencontre virtuel entre clients et fournisseurs.
Portail		Site Internet proposant des liens organisés de manière thématique vers d'autres sites ainsi que des services divers (météo, informations, annuaires ...).
Systèmes d'Information géographique	SIG	Système qui permet d'incorporer la dimension cartographique dans les systèmes d'information.
Straight-Through Processing	STP	réparation/reconstruction automatique de messages (SWIFT ou autres formats)
Supply Chain Management ou Gestion de la chaîne d'approvisionnement		Automatisation de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise à travers l'utilisation de logiciels spécialisés et d'Internet.
Swift	SWIFT	Réseau mondial pour les paiements interbancaires
Tierce Maintenance applicative ou application management	TMA	Il s'agit de la prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'informations d'une entreprise.
Web Content Management	WCM	Expertise dans les services permettant la gestion et le développement de systèmes d'informations thématiques multilingues sous toutes les formes existantes : papier, CD-ROM, sites internet.
World Wide Web	WEB	Partie multimédia d'Internet, composée d'un ensemble de sites reliés entre eux par des liens hypertextes.
Web to Host		Technique qui permet de mettre en place une architecture où les utilisateurs accèdent aux sites centraux grâce à un navigateur (browser : logiciel qui permet de naviguer de page en page sur le WEB).
Workflow		Informatisation des processus métier des entreprises avec prise en compte des différents flux

Ch a p i t r e 4

4. SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

4.1 Comptes consolidés SWORD GROUP CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2002	31/12/2001
	Consolidé		PROFORMA (1)	
Chiffre d'affaires	55 544	33 441	47 815	12 592
Autres produits	2	32	220	142
PRODUITS D'EXPLOITATION	55 546	33 473	48 035	12 733
Achats consommés	658	487	488	
Autres achats et charges externes	22 114	10 499	19 022	4 366
Impôts et taxes	398	151	151	141
Salaires et Charges sociales	23 218	17 448	22 569	6 141
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions	204	-604	-362	82
Autres charges d'exploitation	35	5	7	5
CHARGES D'EXPLOITATION	46 626	27 986	41 876	10 736
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 920	5 486	6 159	1 997
RESULTAT FINANCIER	-504	-793	-828	-558
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	8 417	4 693	5 331	1 439
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-239	138	114	-42
Impôts sur les résultats	2 974	1 018	1 499	160
Dotation amortissement écarts acquisition	114	35	35	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 091	3 778	3 911	1 238
Part des minoritaires	198	116	131	35
RESULTAT NET PART DU GROUPE	4 893	3 662	3 780	1 203
Résultat par action	3,97	2,97	3,07	1,74
Résultat dilué par action	3,97	2,95	3,04	1,57

(1) Les comptes pro forma prennent en compte les acquisitions de 2002 c'est-à-dire SWORD TECHNOLOGIES et SWORD ECM sur 12 mois.

SWORD Group consolidé – Bilan consolidé au 31/12/2003 - ACTIF

(en milliers d'euros)

	31/12/2003 CONSOLIDE			31/12/2002	31/12/2001
	Brut	Amort prov	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Ecart d'acquisition	1 167	149	1 018	167	
Immobilisations incorporelles	34 707	277	34 430	31 394	16 657
Immobilisations corporelles	2 459	1 264	1 195	1 257	683
Immobilisations financières	299		299	169	185
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	38 632	1 690	36 941	32 986	17 526
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés	17 771	26	17 745	13 721	8 203
Autres créances et compte de régularisation	2 952	31	2 921	2 815	1 479
Actions propres	774		774	94	
Valeurs mobilières de placement	3 024	0	3 024	31	
Disponibilités	3 764		3 764	5 520	2 077
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 285	58	28 228	22 182	11 758
TOTAL GENERAL	66 917	1 748	65 169	55 168	29 284

SWORD Group consolidé – Bilan consolidé au 31/12/2003 - PASSIF

(en milliers d'euros)

	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
	CONSOLIDE		
Capital	6 161	6 161	3 620
Prime d'émission	16 596	16 596	747
Réserves - part du groupe	2 512	293	-17
Résultat net - part du groupe	4 893	3 662	1 203
CAPITAUX PROPRES	30 162	26 712	5 553
INTERET MINORITAIRES	1 342	1 589	517
AUTRES FONDS PROPRES			3 354
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 104	1 358	1 318
Dettes financières	14 537	8 037	9 846
Fournisseurs et comptes rattachés	4 376	6 297	3 053
Autres dettes et comptes de régularisation	13 648	11 175	5 642
TOTAL DETTES	32 560	25 508	18 542
TOTAL GENERAL	65 169	55 168	29 284

SWORD GROUP - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2003**EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2003**

(en €)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001 (6mois)
Opérations d'exploitation			
Résultats nets des sociétés intégrées	4 893	3 778	1 238
Dotations aux amortissements	744	419	82
Dotations / reprises sur autres provisions	-230	-401	-350
Plus ou moins value de cession	-9	6	311
Impôts différés	-26	-11	-35
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	5 372	3 791	624
Variation du besoin en fonds de roulement.	-2 017	-5 381	187
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	3 355	-1 590	811
Opérations d'investissements			
Cession des immobilisations corporelles / incorporelles	92	54	477
Cession de titres	12		
Cession d'autres immobilisations financières		18	
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles(2)	-4 247	-712	-621
Acquisitions d'autres immobilisations financières	-130		
Incidence des variations de périmètre			
Investissements financiers (1)	-2 265	-12 115	-3 457
Trésorerie nette des sociétés acquises	33	2 420	1 162
Programme de rachat d'actions propres		-527	
Encaissements sur prêt et dépôts long termes			
TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT	-6 506	-10 861	-2 439
Opérations de financement			
Augmentation de capital de la société mère		2 541	3 580
Augmentation de la prime d'émission		16 048	747
Comptes courants bloqués d'associés.		-3 354	-914
Réserve de conversion		-293	-17
Dividendes versés par la société mère	-1 380	0	
Dividendes versés aux minoritaires	-121	0	
Augmentation des dettes à long terme	6 323	1 129	269
Remboursement des dettes à long terme.	-1 220	0	
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT	3 603	16 072	3 665
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	452	3 621	2 037
Trésorerie nette à la cloture (A)	5 966	5 646	2 077
Trésorerie à l'ouverture (B)	5 646	2 077	40
Incidence des variations des cours des devises	132	52	
Variation trésorerie (B)-(A)	452	3 621	2 037
Ecart	0	0	0

(1) Les investissements financiers de l'exercice 2003 correspondent:

- aux compléments acquisitions des titres des sociétés suivantes: SWORD TECHNOLOGIES, DDS EUROPE Limited, ECM, FIRCOSOFT
- à la réduction des dettes sur immobilisations.

(2) dont 3 067 K€ pour l'acquisition de ZEN & ART

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES au 31 décembre 2003

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de SWORD GROUP sont établis en conformité avec les principes comptables français, en particulier avec les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la réglementation comptable. Ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2003.

1.1. Périmètre et méthodes de consolidation

La société SWORD GROUP a été créée au cours du mois de juin 2001 afin de devenir la société holding du groupe SWORD. A cet effet, il a été proposé aux actionnaires de SWORD SA d'apporter leurs titres à la société SWORD GROUP, ce qui a été entériné par l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001.

L'historique du périmètre apporté est le suivant :

La société SWORD SA a acquis, le 15 décembre 2000, avec effet rétroactif au 1er décembre 2000, les fonds de commerce suivants :

- IDP, vendu par DECAN pour une valeur de 2 973 K€, spécialisé dans l'ingénierie documentaire en région parisienne.
- IDL, vendu par DECAN pour une valeur de 1 610 K€, spécialisé en ingénierie documentaire en région lyonnaise.
- SWP, vendu par DECAN pour une valeur de 3 445 K€, spécialisé dans l'ingénierie des marques et brevets, basé à Paris et travaillant avec tous les organismes de marques et brevets où qu'ils se situent.

La société SWORD SA a également acquis à cette date du 15 décembre 2000 :

- 81,33 % du capital de la société FIRCOSOFT, spécialisée dans la reconstruction de messages Swift, pour un prix de 4 482 K€ ; cette acquisition a été complétée par l'achat, au cours du 1er semestre 2001, de 7,04 % complémentaires du capital pour un prix de 315 K€ ; SWORD GROUP a acquis au cours de l'exercice 2002, 9,78 % du capital de FIRCOSOFT et 0,07 % au cours de l'exercice 2003. FIRCO INC est la filiale à 100 % de la société FIRCOSOFT.
- Les actions de SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd pour 1 631 K€, société servant au segment d'activité ECM dans son activité à Pretoria.
- Les actions de SWORD Inc pour 2 561 K€, société spécialisée dans la gestion documentaire avec comme client principal les Nations Unies à New York.

La société SWORD SA a acquis les participations suivantes au 1er avril 2001 :

- SWORD CONSULTING acquise pour une valeur de 419 K€. Cette société à trois composantes :
 - Interface entre clients et free-lance
 - Ingénierie Informatique à Lyon
 - Conseil à Paris.
- DDS EUROPE LIMITED, acquise pour une valeur de 3 418 K€. Cette société est basés à Londres et à Manchester et son activité principale est le "change management"
- SWORD SUISSE basée à Sion, acquise pour une valeur de 284 K€.

La société SWORD CONSULTING a acquis en date du 14 septembre 2001 l'intégralité du capital d'ESPACE CRECY (renommée SWORD DDS FRANCE le 18 janvier 2002) et destinée à développer l'activité « Change management ».

Au cours du 2^{ème} semestre 2001, la société SWORD GROUP a racheté à sa filiale SWORD SA, les titres des sociétés suivantes : DDS EUROPE LIMITED, SWORD SUISSE, SWORD Inc et SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd.

La société anglaise ACRAMAN a été créée au 1^{er} avril 2002, avec un capital de 2£ détenu à 100 % par la société DDS EUROPE LIMITED en vue de procéder à l'acquisition de la société anglaise TEXT SOLUTIONS LTD pour un montant global de 2 259 K£. TEXT SOLUTIONS LTD, société-holding, détenait la société SWORD ECM Ltd à 100%, spécialisée dans le « Change management ».

En juin 2002, en vue de simplifier l'organigramme des sociétés anglaises du groupe, les titres ECM ont été reclassés par cession de TEXT SOLUTIONS à DDS EUROPE LIMITED pour 2 524K£ correspondant à leur prix d'achat initial. Les sociétés ACRAMAN et TEXT SOLUTIONS sont aujourd'hui dissoutes.

En décembre 2002, SWORD GROUP a acheté 90 % de la société CRONOS (rebaptisée SWORD TECHNOLOGIES) située au Luxembourg.

Au cours du 1^{er} semestre 2003, la société SWORD GROUP a acheté 3% supplémentaire de la société SWORD TECHNOLOGIES.

Le 26 février 2003, la société SWORD SECURITY, située au Luxembourg a été créée. Elle est filiale à 60% de la société FIRCOSOFT.

Le 1^{er} avril 2003, la société SWORD SAS, filiale à 100% de la société SWORD SA, a été créée.

Le 3 décembre 2003, SWORD INC a racheté le fonds de commerce ZEN ET ART financé par une augmentation de capital réalisé chez SWORD INC par SWORD GROUP, correspondant à la valeur du fonds acquis.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation figure en note 15. Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SWORD GROUP et sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

1.2. Date de clôture et exercice comptable de consolidation

La société SWORD GROUP clôture ses comptes individuels annuels au 31 décembre.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre à l'exception de la société SWORD INC qui a établi pour les besoins de la consolidation, une comptable intermédiaire au 31 décembre 2003.

1.3. Opérations internes

Les soldes et flux réciproques entre sociétés intégrées ont été éliminés à 100 %.

1.4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des comptes des filiales étrangères hors zone euro s'effectue selon la méthode du cours de clôture.

Selon cette méthode, la conversion des comptes est réalisée de la manière suivante :

- Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice
- Les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont inscrits dans les capitaux propres sous la rubrique "réserve de conversion".

1.5. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat.

Les différences de change ayant trait à une dette ou une créance libellée en monnaie étrangère concernant une entreprise consolidée dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de survenir dans un avenir prévisible et qui constitue en substance une augmentation ou une réduction de l'investissement net du groupe dans cette entreprise étrangère, sont inscrites dans les capitaux propres consolidés (réserve de conversion) jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net, date à laquelle elles sont inscrites en produit ou en charge dans le résultat comme les autres écarts de conversion relatifs à cette entreprise.

1.6. Ecarts d'acquisition

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée (incluant tous les coûts directement rattachables à l'acquisition) et la part acquise dans ses capitaux propres, retraités selon les principes du Groupe à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, est affectée à la valorisation d'éléments identifiables. Il s'agit notamment des actifs incorporels qui ne seraient pas inscrits dans les comptes individuels des entités consolidées tels que les parts de marché (cf. ci-après).

Le solde éventuel non affecté, constituant l'écart d'acquisition, est amorti de manière linéaire selon une durée fixée en relation avec l'activité économique et n'excédant pas 10 ans.

1.7. Immobilisations incorporelles

Parts de marché

L'existence de parts de marché est reconnue lorsque la cible satisfait à trois critères :

- Existence d'une part de marché internationale, nationale ou régionale
- Un positionnement reconnu
- Une clientèle récurrente.

Les parts de marché acquises directement par les sociétés du périmètre et figurant sous la rubrique comptable "fonds de commerce" des comptes individuels desdites sociétés sont reclassées en consolidation sous la rubrique comptable "parts de marché", dès lors qu'elles satisfont aux mêmes critères que ceux développés ci-dessus.

En matière de dépréciation des actifs incorporels, la société applique les dispositions prévues par le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. La valeur des parts de marché inscrites à l'actif du bilan consolidé fait systématiquement l'objet d'une expertise indépendante à une date proche de la date d'acquisition.

Les parts de marché inscrites au bilan étant représentatives d'un actif incorporel identifiable qui ne se déprécie pas en fonction de l'écoulement du temps et dont l'évaluation peut être faite selon des critères objectifs (en l'occurrence selon la méthode des valeur actuelle nette des flux de trésorerie) qui peuvent faire l'objet d'un suivi dans le temps, celles-ci ne font pas l'objet d'un amortissement.

Chaque année, il est pratiqué par un expert indépendant un test de dépréciation (impairment) visant à s'assurer que la valeur actuelle des parts de marché inscrites au bilan est au moins égale à leur valeur comptable. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener leur valeur comptable à leur juste valeur.

La méthode des tests de dépréciation des éléments incorporels est fondée sur la valeur actuelle nette des flux de trésorerie.

Afin de réaliser ces tests, certains regroupements d'éléments d'actifs incorporels ont été effectués, lorsque le regroupement est plus représentatif du dégagement de trésorerie identifiable.

Afin de réaliser les tests de dépréciation des incorporels, il a été utilisé en principales variables, 3 années de résultats prévisionnels, un taux de croissance d'environ 2 %, à l'exception de l'activité sécurité (taux de croissance de 8 %) et un taux d'actualisation de 15 % à 25 %.

1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

La société ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers financés sous forme de location-financement.

1.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de dépôts et cautionnements et des titres de la société SBT.

1.10. Créances d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrabilité des créances et de leur ancienneté.

Les risques clients sont traités individuellement et les provisions spécifiques éventuellement constituées sont justifiées par une évaluation réalisée par le groupe à partir des informations dont il dispose : qualité du débiteur, ancienneté de la créance, nature du litige commercial.

1.11. Contrats au forfait non achevés à la clôture

Les résultats sur les contrats au forfait sont constatés selon la méthode de l'avancement technique. Les prestations relatives à ces contrats sont évaluées sur la base d'un inventaire détaillé en comptabilité analytique et sur les éléments de suivi prévisionnel.

La société comptabilise, en chiffre d'affaires, la production réalisée par les collaborateurs. Pour la constatation du chiffre d'affaires, chaque collaborateur est valorisé à un taux journalier propre à sa

qualification. Seule la production pouvant valablement donner lieu à une facturation-client est reconnue en chiffre d'affaires. Ainsi en cours de chantier, des temps de production peuvent être enregistrés en mali compte tenu des retards ou des dépassements supportés par rapport à l'avancement-type défini en début de contrat.

L'excédent de la production réalisée et constatée en chiffre d'affaires sur la facturation émise à la clôture figure en "produits à recevoir" à l'actif du bilan sous la rubrique "clients et comptes rattachés".

A l'inverse lorsque la facturation émise dépasse la production réalisée et méritée, l'excédent est enregistré sous la rubrique "produits comptabilisés d'avance" au passif du bilan.

De même, lorsque la production réalisée et reconnue en chiffre d'affaires, augmentée du reste à faire pour achever le contrat, excède le montant total du chiffre d'affaires du contrat, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Cette provision est constatée en provisions pour risques et charges.

La société comptabilise, par ailleurs, sous forme de produits comptabilisés d'avance, une provision pour garantie lorsque le contrat prévoit une telle clause.

1.12. Actions propres

SWORD GROUP détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2003.

Le classement au bilan des actions propres détenues en respect du programme de rachat d'actions est différencié selon les objectifs quantifiés de ce programme :

- les actions propres destinées à la régularisation du cours de bourse (notamment via un contrat de liquidités) et à l'attribution aux salariés sont comptabilisées parmi les valeurs mobilières de placement et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique
- les actions propres destinées à un autre objectif (notamment réduction de capital) sont imputées sur les capitaux propres consolidés, les éventuelles provisions à la clôture de l'exercice et les résultats de cession n'affectant pas le résultat consolidé

Au 31 décembre 2003, toutes les actions propres détenues par SWORD GROUP sont classées en valeurs mobilières de placement.

1.13. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du dernier cours coté ou de la valeur liquidative) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée.

1.14. Intérêts hors-groupe

La part des tiers dans les capitaux propres et les résultats sont mis en évidence sous une rubrique appropriée au passif du bilan consolidé.

1.15. Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites, font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés. Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, pertes à terminaison cf-1-11, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés. Aucune provision pour engagements de retraite n'est constatée en raison du caractère non significatif de ces engagements compte tenu notamment de l'ancienneté de la société et de l'âge moyen du personnel.

1.16. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont inscrits directement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été supportés.

1.17. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont inscrits directement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été supportés. Les dépenses internes consacrées à l'effort de recherche et développement sont incluses dans le poste « Salaires et charges sociales ».

1.18. Imposition sur les bénéficiaires

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les harmoniser avec les principes comptables utilisés pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Les impôts différés résultent des différences entre ces valeurs comptables et fiscales des actifs ou passifs. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

De même, lors de la reconnaissance des parts de marché à l'actif du bilan à l'occasion de la 1ère consolidation (voir note 1.7.), il n'est pas constaté d'impôt différé passif sur la différence entre valeur comptable et valeur fiscale desdites parts de marché, s'agissant d'écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels dont la probabilité d'une cession distincte de l'entreprise qui les détient est jugée faible.

1.19. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation, ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

NOTE 2 : TRANSITION AUX NORMES IFRS

Selon le règlement européen CE n°1606/2002 du Parlement européen et du conseil de l'Union européenne du 19 juillet 2002, les entreprises européennes cotées auront l'obligation en 2005 d'utiliser le référentiel IAS/IFRS pour l'établissement de leurs comptes consolidés.

Les grandes étapes recensées au sein de SWORD GROUP pour le passage aux IFRS sont les suivantes :

- le diagnostic permettant l'évaluation de la conformité des systèmes d'organisation et d'information pour la production des données requises
- le chiffrage de l'impact des divergences établies et le choix des options possibles
- la mise en œuvre

Ces étapes sont réalisées sous l'égide d'un comité de pilotage composé de membres de la Direction Générale, de la Direction financière et des conseils externes (juridiques et comptables) et selon le calendrier suivant :

- 2^{ème} semestre 2003 : mise en place du comité de pilotage et établissement du diagnostic
- 1^{er} semestre 2004 : chiffrage des divergences, choix des options et mise en conformité des systèmes de l'entreprise
- 30 juin 2004 : chiffrage des principaux impacts de la transition sur les capitaux propres à l'ouverture et à la clôture du premier semestre et documentation des options retenues par la société et des principales exemptions
- 31 décembre 2004 : établissement des comptes aux normes 99-02 et aux normes IFRS.

A ce jour il ressort de l'analyse du diagnostic les éléments suivants :

- modification des systèmes d'information à mettre en place notamment pour la production de nouvelles informations
- adaptation des systèmes d'organisation interne en étoffant la direction financière sur la partie anglo-saxonne du groupe
- adaptation du système de politique financière

Le diagnostic a permis d'identifier les divergences suivantes dont les impacts n'ont pas été encore calculés :

- engagements sociaux, plus précisément les Indemnités de Départ à la Retraite
- crédit-bail
- évaluation et dépréciation des actifs incorporels.

NOTE 3 : FAITS MARQUANTS

- Les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :
- La création des sociétés SWORD SAS, filiale à 100% de la société SWORD SA et SWORD SECURITY, filiale à 60% de la société FIRCOSOFT.
- L'achat supplémentaire de 3% de la société SWORD TECHNOLOGIES par la société SWORD GROUP.
- Le rachat du fonds de commerce ZEN ET ART par SWORD INC en décembre 2003.
- SWORD GROUP a acquis le 6 février 2004 la société FI SYSTEM BELGIUM, qui détient la société ASCII, après autorisation du tribunal de commerce de PARIS en date du 15 décembre 2003 afin d'effectuer le transfert des titres de FI SYSTEM BELGIUM au profit de SWORD GROUP.

NOTE 4 : COMPTES PRO FORMA**4.1. Compte de résultat**

(en milliers d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/02	31/12/03	31/12/02
	Consolidé		PROFORMA (1)	PROFORMA (2)	
			Périmètre 31/12/2002	Périmètre 31/12/2003	
Chiffre d'affaires	55 544	33 441	47 815	66 016	58 223
Autres produits	2	32	220	4	222
PRODUITS D'EXPLOITATION	55 546	33 473	48 035	66 020	58 444
Achats consommés	658	487	488	658	488
Autres achats et charges externes	22 114	10 499	19 022	24 993	21 949
Impôts et taxes	398	151	151	417	160
Salaires et Charges sociales	23 218	17 448	22 569	30 144	28 843
Dotations nettes aux amortissements et provisions	204	-604	-362	358	-209
Autres charges d'exploitation	35	5	7	36	8
CHARGES D'EXPLOITATION	46 626	27 986	41 876	56 605	51 240
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 920	5 486	6 159	9 415	7 205
RESULTAT FINANCIER	-504	-793	-828	-766	-846
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	8 417	4 693	5 331	8 649	6 358
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-239	138	114	-239	113
Impôts sur les sociétés	2 974	1 018	1 499	3 069	2 056
Dotation amortissement écarts acquisition	114	35	35	114	35
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 091	3 778	3 911	5 228	4 380
Part des minoritaires	198	116	131	198	131
RESULTAT NET PART DU GROUPE	4 893	3 662	3 780	5 030	4 249

(1) Le compte de résultat pro forma comprend SWORD TECHNOLOGIES et SWORD ECM sur l'année entière pour l'année 2002.

(2) Le compte de résultat pro forma périmètre 31/12/2003 comprend les sociétés FI BELGIUM et le fonds ZEN ET ART sur les années entières 2002 et 2003.
Des frais financiers ont été intégrés dans les comptes de résultat pro forma. Ceux-ci sont calculés sur un taux de 4% l'an pour le montant total des acquisitions.

4.2. Actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2003 CONSOLIDE			31/12/2002	31/12/2001	31/12/2003 PROFORMA 31/12/03		
	Brut	Amort prov	Net	Net	Net	Brut	Amort prov	Net
ACTIF IMMOBILISE								
Ecart d'acquisition	1 167	149	1 018	167		1 167	149	1 018
Immobilisations incorporelles (1)	34 707	277	34 430	31 394	16 657	38 529	348	38 181
Immobilisations corporelles	2 459	1 264	1 195	1 257	683	3 281	1 726	1 556
Immobilisations financières	299		299	169	185	299	0	299
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	38 632	1 690	36 941	32 986	17 526	43 276	2 223	41 054
ACTIF CIRCULANT								
Clients et comptes rattachés	17 771	26	17 745	13 721	8 203	18 746	26	18 720
Autres créances et compte de régul	2 952	31	2 921	2 815	1 479	3 128	31	3 097
Actions propres	774		774	94		774	0	774
Valeurs mobilières de placement	3 024	0	3 024	31		3 066	0	3 065
Disponibilités	3 764		3 764	5 520	2 077	1 566	0	1 566
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 285	58	28 228	22 182	11 758	27 280	58	27 223
TOTAL GENERAL	66 917	1 748	65 169	55 168	29 284	70 556	2 280	68 276

(1) L'écart d'acquisition de FI SYSTEM et ASCII a été affecté en totalité aux parts de marché pour un montant total de 3 715 K€.

4.3 Passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2003
	CONSOLIDE		(6 mois)	PROFORMA
				31/12/03
Capital	6 161	6 161	3 620	6 161
Prime d'émission	16 596	16 596	747	16 596
Réserves - part du groupe (1)	2 512	293	-17	2 375
Résultat net - part du groupe	4 893	3 662	1 203	5 030
CAPITAUX PROPRES	30 162	26 712	5 553	30 162
INTERET MINORITAIRES	1 342	1 589	517	1 342
AUTRES FONDS PROPRES			3 354	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 104	1 358	1 318	1 404
Dettes financières	14 537	8 037	9 846	14 667
Fournisseurs et comptes rattachés	4 376	6 297	3 053	5 727
Autres dettes et comptes de régularisation	13 648	11 175	5 642	14 973
TOTAL DETTES	32 560	25 508	18 542	35 367
TOTAL GENERAL	65 169	55 168	29 284	68 276

(1) Les réserves part du groupe incluent en négatif les résultats 2003 de ZEN et ART (11 mois), FI SYSTEM et ASCII antérieurs à l'acquisition pour un montant total de -137 K€.

NOTE 5 : COMPTE DE RESULTAT**5.1. Informations sectorielles**

	12/03	12/02 Pro forma	12/02
Chiffre d'affaires	55 544	47 815	33 441
<i>Par secteur d'activité (selon BU)</i>			
▪ ECM	41 789	32 452	18 078
▪ Conseil	11 068	13 384	13 384
▪ Sécurité	2 687	1 979	1 979
<i>Par zone géographique</i>			
▪ France	14 496	12 248	12 248
▪ UK + US	10 083	14 409	13 261
▪ Belgique + Luxembourg	20 637	14 514	1 288
▪ Autres	10 328	6 644	6 644
Résultat d'exploitation	8 920	6 159	5 486
<i>Par secteur d'activité</i>			
▪ ECM	6 756	2 828	2 168
▪ Conseil	1 566	2 728	2 718
▪ Sécurité	598	603	600
<i>Par zone géographique</i>			
▪ France	1 528	1 956	1 956
▪ UK + US	1 392	2 192	2 333
▪ Belgique + Luxembourg	3 823	1 040	226
▪ Autres	2 177	971	971

	12/03	12/02 Pro forma	12/02
Effectif fin d'année des sociétés consolidées par intégration globale (1)	435	335	255
<i>Par secteur d'activité</i>			
▪ ECM	331	245	164
▪ Conseil	84	76	77
▪ Sécurité	20	14	14
<i>Par zone géographique</i>			
▪ France	143	141	141
▪ UK + US	46	66	56
▪ Belgique + Luxembourg	95	77	7
▪ Autres	151	51	51
Actifs immobilisés bruts	38 632	34 156	34 156
<i>Par secteur d'activité</i>			
▪ ECM	29 204	26 914	26 914
▪ Conseil	4 818	2 733	2 733
▪ Sécurité	4 610	4 509	4 509
<i>Par zone géographique</i>			
▪ France	15 397	14 369	14 369
▪ UK + US	12 283	9 216	9 216
▪ Belgique + Luxembourg	10 852	10 533	10 533
▪ Autres	100	38	38

(1) L'effectif s'entend « salarié » uniquement sans tenir compte des freelances avec lesquels l'effectif 2003 consolidé serait de 608 personnes.

5.2 Charges de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 23 218 K€ et s'analysent en :

(en K€)	12/03	12/02 Pro forma	12/02
Rémunérations brutes	17 803	17 609	13 063
Charges sociales	5 372	4 944	4 369
Participation et intéressement	43	16	16
Total	23 218	22 569	17 448

Effectif de fin d'année :

	12/03	12/02 Pro forma	12/02
Cadres.	375	207	183
Non-cadres	60	128	72
Total	435	335	255

5.3. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

(en K€)	12/03	12/02 Pro forma	12/02
Dotations nettes immobilisations incorporelles et corporelles	631	546	384
Dotations nettes provisions clients et autres créances	7	(99)	(180)
Dotations nettes autres provisions risques et charges	(392)	(777)	(777)
Total	246	(330)	(573)

5.4. Résultat financier

(en K€)	12/03	12/02 Pro forma	12/02
Dotations financières	539	475	475
Charges nettes sur VMP			
Charges financières sur emprunts	482	509	471
Différences négatives de change	635	313	313
Total charges financières nettes	1 656	1 297	1 259
Reprise aux provisions financières	475		
Produits sur VMP	2	167	167
Autres produits	114	66	63
Différences positives de change	561	236	236
Total produits financiers.	1 152	469	466
Résultat financier	(504)	(828)	(793)

5.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse en :

(en K€)	12/03	12/02 Pro forma	12/02
Plus-values sur cessions immobilisations corporelles/incorporelles	9	(6)	(6)
Reprise nette aux autres provisions pour risques et charges.		26	26
Autres charges exceptionnelles	(248)	94	118
Résultat exceptionnel	(239)	114	138

5.6. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices**5.6.1. Structure de la charge d'impôt-société**

(en K€)	12/03	12/02 Pro forma	12/02
Impôt courant sur les bénéfices	3 000	1 510	1 029
Impôts différés (1)	(26)	(11)	(11)
Total	2 974	1 499	1 018

(1) Voir note 1.18.

5.6.2. Taux effectif d'impôt

(en K€)	12/03	12/02 Pro forma	12/02
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	8 064	5 410	4 796
Taux moyen d'imposition en vigueur en France	34,33%	34,33%	34,33%
Impôt attendu	2 769	1 857	1 646
Incidence			
▪ Différences définitives entre résultat comptable et résultat taxable	40	(525)	(525)
▪ Différences permanentes sur écritures de consolidation	194	(58)	(58)
▪ Différentiel de taux sur les filiales étrangères	(25)	206	(7)
▪ Non-activation du produit d'IS sur déficits fiscaux (principe de prudence)	30	223	166
▪ Utilisation des déficits fiscaux non reconnus à l'ouverture	(34)	(204)	(204)
▪ Divers			
Impôt effectivement constaté	2 974	1 499	1 018
Taux effectif d'impôt	36,88%	27,71%	21,23%

5.7. Résultat par action

Les résultats nets par action non dilués sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice clos, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés consolidées.

- Les résultats nets par action dilués prennent en compte les équivalents actions, déduction faite du nombre des équivalents actions détenues par des sociétés consolidées, ayant un effet dilutif et ne prennent pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Il n'existe pas d'instrument dilutif au 31 décembre 2003.

En euros	12/03	12/02 Pro forma	12/02
<i>Résultat net par action non dilué</i>			
▪ Nombre moyen total d'actions	1 232 243	1 232 243	1 232 243
▪ Résultat net total	4 893 015	3 779 225	3 661 585
▪ Résultat net par action non dilué	3,97	3,07	2,97
<i>Résultat net par action dilué</i>			
▪ Nombre moyen total d'actions	1 232 243	1 232 243	1 232 243
▪ Nombre de stocks options SWORD SA garanties en actions SWORD GROUP (1 action SWORD GROUP pour 1 action SWORD SA)		10 106 (équivalent actions)	10 106 (équivalent actions)
▪ Nombre total de titres	1 232 243	1 242 439	1 242 349
▪ Résultat net total	4 893 015	3 779 225	3 661 585
▪ Résultat net par action dilué	3,97	3,04	2,95

5.8. Capacité d'autofinancement

(en K€)	12/03	12/02 <i>Pro forma</i>	12/02
	Résultat des sociétés consolidées	4 893	3 911
Amortissements	744	546	419
Provisions	(230)	(427)	(401)
Impôts différés	(26)	(11)	(11)
Marge brute d'autofinancement	5 381	4 019	3 785
Résultat sur cessions d'actifs	9	(6)	(6)
Capacité d'autofinancement	5 372	4 025	3 791

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La société applique les dispositions prévues par le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs incorporels. La valeur des parts de marché inscrites à l'actif du bilan consolidé fait systématiquement l'objet d'une expertise indépendante à une date proche de la date d'acquisition (cf note 1.7, page 64). Chaque année, il est pratiqué par un expert indépendant un test de dépréciation (impairment) visant à s'assurer que la valeur actuelle des parts de marché inscrites au bilan est au moins égale à leur valeur comptable. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener leur valeur comptable à leur juste valeur. Dans ce cadre, aucune dépréciation n'a été effectuée en 2003.

6.1. Détail du poste

(K€)	31/12/2002		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	217	(137)	80
Parts de marché	31 314		31 314
Ecart d'acquisition	202	(35)	167
Total	31 733	(172)	31 561

Les parts de marché concernent au 31 décembre 2002 :

- **Segment "ECM"**
 - SWORD Inc, 1 797 K€
 - SWORD SA, 8 517 K€
 - SWORD SUISSE, 36 K€
 - SWORD ECM Ltd, 4 880 K€
 - SWORD TECHNOLOGIES SA, 9 794 K€
- **Segment Sécurité**
 - FIRCOSOFT SA, 4 307 K€
 - FIRCOSOTF Inc, 121 K€
- **Segment Conseil**
 - DDS EUROPE LIMITED, 1 378 K€
 - SWORD CONSULTING, 484 K€

(K€)	31/12/2003		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	323	(277)	46
Parts de marché	34 384		34 384
Ecart d'acquisition	1 167	(149)	1 018
Total	35 874	(426)	35 448

Les parts de marché concernent au 31 décembre 2003 :

- Segment "ECM"		
- SWORD Inc,		1 797 K€
- SWORD SA,		8 580 K€
- SWORD SUISSE,		36 K€
- SWORD ECM Ltd,		4 709 K€
- SWORD TECHNOLOGIES SA,		9 905 K€
- ZEN ET ART,		3 067 K€
- Segment Sécurité		
- FIRCOSOFT SA,		4 307 K€
- FIRCOSOTF Inc,		121 K€
- Segment Conseil		
- DDS EUROPE LIMITED,		1 378 K€
- SWORD CONSULTING,		484 K€

6.2. Mouvements de la période

(en K€)	12/02	Acquisitions -dotations	Cessions	MEE	Mouvements de périmètre	12/03
Parts de marché						
Valeurs brutes	31 314	3 070				34 384
Amortissements	-					
Net	31 314	3 070				34 384
Ecart d'acquisition						
Valeurs brutes	202	965				1 167
Amortissements	(35)	(114)				(149)
Net	167	851				1 018
Autres immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	217	110	(4)			323
Amortissements	(137)	(140)				(277)
Net	80	(30)	(4)			46
Total	31 561	3 891	(4)			35 448

L'augmentation des écarts d'acquisition est due :

- à hauteur de 651 K€ à la prise en compte d'une correction d'erreur sur l'évaluation d'origine des passifs identifiables de la société SWORD SA (provision pour perte sur contrat à long terme),
- des rachats d'intérêts minoritaires dans les sociétés DDS EUROPE Limited et SWORD ECM à hauteur de 314 K€.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

7.1. Détail du poste

(en K€)	31/12/02		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	-	-	-
Constructions	180	(61)	119
Matériel de transport	72	(16)	56
Agencements-installations	410	(111)	299
Matériel de bureau et informatique	1 320	(704)	616
Mobilier de bureau	272	(106)	166
Total	2 254	(998)	1 256

(en K€)	31/12/03		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	-	-	-
Constructions	166	(73)	93
Matériel de transport			
Agencements-installations	498	(192)	306
Matériel de bureau et informatique	1 466	(887)	579
Mobilier de bureau	329	(112)	217
Total	2 459	(1 264)	1 195

7.2. Mouvements de la période

(en K€)	12/02	Acquisition s-dotations	Cessio ns	Mouven ts de périmètre	12/03
Terrains					
Valeurs brutes					
Amortissements					
Net					
Constructions					
Valeurs brutes	180		(14)		166
Amortissements	(61)	(17)	5		(73)
Net	119	(17)	(9)		93
Matériels et outillages					
Valeurs brutes					
Amortissements					
Net					
Matériel de transport					
Valeurs brutes	72		(72)		
Amortissements	(16)		16		
Net	56		(56)		
Agencements-installations					
Valeurs brutes	410	98	(10)		498
Amortissements	(111)	(85)	4		(192)
Net	299	13	(6)		306
Matériel informatique et de bureau					
Valeurs brutes	1 320	331	(185)		1 466
Amortissements	(704)	(336)	153		(887)
Net	616	(5)	(32)		579
Mobilier de bureau					
Valeurs brutes	272	104	(47)		329
Amortissements	(106)	(53)	47		(112)
Net	166	51	-		217
Total	1 256	42	(103)		1 195

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de dépôts et cautionnements que l'on retrouve chez SWORD SA et SWORD SUISSE, ainsi que de la prise de participation de 3,3 % dans la société SBT par la société SWORD DDS FRANCE.

NOTE 9 : CREANCES D'EXPLOITATION**Détail du poste**

(en K€)	12/02		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	13 812	91	13 721
Autres créances	2 428	31	2 397
Charges constatées d'avance	328		328
Impôts différés actif	90		90
Total	16 658	122	16 536

(en K€)	12/03		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	17 771	26	17 745
Autres créances (1)	2 460	31	2 429
Charges constatées d'avance	445		445
Impôts différés actif	47		47
Total	20 723	57	20 666

(1) Les autres créances concernent essentiellement des créances fiscales et sociales.

NOTE 10 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET DES INTERETS MINORITAIRES**Part du groupe**

(en K€)	31/12/2002	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés par la société mère	Variation de périmètre	Actions propres (1)	Ecart de conversion (2)	31/12 / 2003
Capital	6 161							6 161
Primes	16 596							16 596
Réserves sociales		68						68
Réserves de consolidation	722	3 594		(1 380)	38	448		3 422
Réserves de conversion	(430)						(548)	(978)
Résultat	3 662	(3 662)	4 893					4 893
TOTAL	26 712	0	4 893	(1 380)	38	448	(548)	30 162

(1) Les actions propres imputées en moins des capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent (527 K€) ont été cédées au cours de l'exercice 2003 dégageant une moins value nette d'impôt sur les sociétés de 79 K€.

(2) Le montant correspondant à la variation de conversion des créances et dettes libellées en monnaie étrangère dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de survenir dans l'avenir est de 200 K€.

Part des minoritaires

(en K€)	31/12/2002	Réserves	Résultat de l'exercice	Distribution de dividendes	Variation de périmètre	31/12/2003
Réserves hors groupe	1 473	116		(121)	(324)	1 144
Résultat hors groupe	116	(116)	198			198
TOTAL	1 589	0	198	(121)	(324)	1 342

Capital social et titres donnant accès au capital➤ **Capital social**

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de SWORD GROUP en juin 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de SWORD Sa qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres SWORD Sa à SWORD GROUP.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par Jacques MOTTARD, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€ (123 072 actions nouvelles) avec une prime d'émission de 2 769 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€ (126 089 actions nouvelles) assortie d'une prime d'émission de 4 665 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ (259 020 actions nouvelles) assortie d'une prime d'émission de 9 584 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

Au 31 décembre 2003, le capital social s'élève à 6 161 215 euros divisé en 1 232 243 actions de 5 € de valeur nominale.

NOTE 11 : PROVISIONS LONG TERME ET COURT TERME**11.1. Détail du poste**

(EN K€)	31/12/2002		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risque contentieux		137	137
Autres provisions pour risques et charges (1)		1 221	1 221
Total		1 358	1 358

(EN K€)	31/12/2003		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risque contentieux		114	114
Autres provisions pour risques et charges (1)		990	990
Total		1 104	1 104

(1) il s'agit de la charge résultant de l'engagement de rachat des actions SWORD SA dans le cadre des contrats de stocks options pour un montant de 290K€ à la clôture de l'exercice 2002 et pour un montant de 538 K€ à la clôture de l'exercice 2003, le reste étant essentiellement composé de provisions pour risques de contentieux.

11.2. Mouvements de la période

(K€)	31/12/2002	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (1)	Mouvements de périmètre	31/12/2003
Exploitation					
- Dotation provision risque contentieux					
- Autres provisions risques et charges	664	346	(724)		286
Financier					
Provision pour perte de change	86		(86)		-
Provision pour charges liées à l'engagement de rachat prévu dans le cadre des stocks options	290	538	(290)		538
Exceptionnel					
- Dotation provision risque contentieux	137		(23)		114
- Autres provisions risques et charges	181		(15)		166
TOTAL	1 358	884	(1 138)		1 104

NOTE 12 : ENDETTEMENT NET**12.1. Détail du poste par nature**

(K€)	12/03	12/02
Autres emprunts long terme et moyen terme	13 076	8 037
Autres dettes financières L.T.		
Concours bancaires courants	1 461	
Endettement brut total	14 537	8 037
Comptes courants financiers (débit)		
Actions propres	774	94
Valeurs mobilières de placement	3 024	31
Disponibilités et assimilés	3 764	5 520
Endettement net total	6 975	2 392

12.2 Ventilation des emprunts par échéance

(K€)	12/03	12/02
Echéances		
< 1 an	10 878	3 159
1 an < X > 5 ans	3 659	4 878
> 5 ans		
Total (1)	14 537	8 037

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor 3 mois + 1,5.

NOTE 13 : DETTES D'EXPLOITATION

(K€)	12/03	12/02
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	4 514	6 297
Dettes fiscales et sociales	9 870	5 915
Autres dettes	295	1 777
Produits constatés d'avance	3 345	3 482
Total	18 024	17 471

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILANDétail par nature

	Total	31/12/2003		
		Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligation contractuelle				
Dettes à long terme				
Obligation en matière de location financement				
Contrat de location simple	1 186	489	545	152
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total	1 186	489	545	152
Autres engagements commerciaux				
Ligne de crédit (1)	9 147	5 488	3 659	
Nantissement des titres (2)	2 422	113	686	1 623
Lettre de crédit				
Garantie	870	311	559	
Engagement de rachat d'actions propres (3)				
Engagement de complément de prix (4)	738	738		
Autres engagements commerciaux (5)	104			104
Total	13 281	6 650	4 904	1727
Engagements reçus				
Caution reçue sur marché				
Autres engagements reçus (5)	197			197
Total	197			197

(1) La société SWORD GROUP affecte et délègue à titre de nantissement commercial et en garantie des lignes de crédits bancaires disponible de 9 147 K€, utilisés à hauteur de 7 318 K€ au 31 décembre 2003:

- Un nantissement des 3 fonds de commerce acquis en décembre 2000 : IDP, IDL et SWP
- Un gage de compte d'instrument financier portant sur les actions de la société FIRCOSOFT PARIS (valeur des titres 4 798 K€)

(2) La société SWORD GROUP affecte à titre de nantissement les actions de la société SWORD DDS France, avec interdiction de modifier la répartition du capital de la dite société sans l'accord de SICOMI RHONE-ALPES.(valeur des titres 38 K€). Ce nantissement est donné en garantie des loyers du siège.

(3) Engagement de rachat d'actions SWORD SA :

Dans le souci de préserver les droits des bénéficiaires du plan de stock-options existant chez SWORD SA, et après accord de la Commission des Opérations de Bourse, la société SWORD GROUP s'est engagée auprès de ces derniers à procéder au rachat des actions nouvelles devant résulter de l'exercice de leurs droits au titre dudit plan à un prix unitaire fixé en fonction de la valeur en bourse d'une action de SWORD GROUP.

Les modalités du plan de stocks options en vigueur chez SWORD SA et sur lequel porte l'engagement de rachat de SWORD GROUP sont les suivantes :

Document de Référence/ Rapport Annuel 2003 – SWORD GROUP

- *Bénéficiaires* : les options sont exclusivement réservées à tous les salariés d'une des sociétés du groupe SWORD présents depuis plus de deux ans au moment de la levée de l'option.
- *Nombre d'options émises* : 15 700 options (1 action par option) correspondant à une augmentation de capital maximum de 78 500 euros ; le plan d'attribution des options a été clos le 29 octobre 2001. Au 31 décembre 2003, le nombre d'options SWORD SA en circulation s'élève à 10 400.
- *Prix de souscription des actions nouvelles* : le prix de souscription a été fixé à la valeur nominale soit 5 euros
- *Délai d'exercice des options* : les bénéficiaires ne pourront exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant un délai de trois ans uniquement. Au 31 décembre 2003, 1 500 options ont été exercées.

Au 31 décembre 2003 , la société SWORD GROUP détient 12 050 actions destiné à couvrir le coût de cet engagement de rachat.

(4) un engagement existe de verser un complément de prix sur l'acquisition du fonds de commerce de ZEN & ART en fonction de la réalisation de certains objectifs.

(5) La société SWORD GROUP a donné un nantissement d'avoirs à DEXIA, banque internationale pour 100K€. DEXIA a donné des garanties de marché à la commission européenne.

(6) La société SWORD GROUP a reçu une garantie de la banque KBC Bank pour la location des locaux situés à Bruxelles, rue Joseph 9/13 et ceux situés au Luxembourg, 105 route d'Arlon.

Il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif.

	31/12/2002			
	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligation contractuelle				
Dettes à long terme				
Obligation en matière de location financement				
Contrat de location simple	1 051	489	410	152
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total	1 051	489	410	152
Autres engagements commerciaux				
Ligne de crédit (1)	9 147	4 269	4 878	
Nantissement des titres (2)	2 476	54	653	1 769
Lettre de crédit				
Garantie				
Engagement de rachat d'actions propres (3)				
Autres engagements commerciaux (4)	104			104
Total	11 727	4 323	5 531	1 873
Engagements reçus				
Caution reçue sur marché				
Autres engagements reçus (5)	197			197
Total	197			197

NOTE 15 : REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'ensemble des membres (9 personnes) des comités de direction et d'opérations a perçu au titre de l'exercice 2003, une rémunération brute de 743 K€. Les jetons de présence perçus par les membres du conseil d'administration s'élèvent à 31 K€.

NOTE 16 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	Date de clôture	31 décembre 2003		Méthode de consolidation
		% contrôle	% intérêt	
SWORD GROUP (société mère)	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SA	31/12	99,78 %	99,78 %	Intégration globale
SWORD Création Informatique Ltd	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	31/12	60 %	60 %	Intégration globale
FIRCOSOFT	31/12	98,22%	98,03 %	Intégration globale
FIRCOSOFT Inc	31/12	100 %	98,03 %	Intégration globale
SWORD Inc (*)	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD CONSULTING	31/12	100 %	99,78 %	Intégration globale
DDS EUROPE LIMITED	31/12	99,42 %	99,42 %	Intégration globale
SWORD SUISSE	31/12	94,80 %	94,80 %	Intégration globale
SWORD DDS FRANCE	31/12	99,88 %	99,66 %	Intégration globale
SWORD ECM Ltd	31/12	94,39%	93,84%	Intégration globale
SWORD TECHNOLOGIES SA	31/12	93%	93%	Intégration globale
SWORD SAS	31/12	100%	99,78%	Intégration globale
SWORD SECURITY SA	31/12	60%	58,82%	Intégration globale

(*) Comptes statutaires clôturés au 30 juin

4.2 Comptes sociaux

SWORD GROUP SA - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2003

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2003

(En KEuros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001 (6 mois)
Chiffre d'affaires	2 027	904	229
Production immobilisée			
Autres produits	0	153	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 027	1 057	229
Achats consommés			
Autres achats et charges externes	1 063	813	33
Impôts et taxes	13	9	3
Frais de personnel	728	325	193
Dotations nettes aux amortissements et provisions		16	
Autres charges d'exploitation	31	0	
CHARGES D'EXPLOITATION	1 835	1 163	229
RESULTAT D'EXPLOITATION	192	-106	-1
RESULTAT FINANCIER	3 036	1 065	-61
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT-SOCIETE	3 228	959	-62
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-124	-3	0
Impôts sur les sociétés	26	-457	
RESULTAT NET	3 077	1 413	-62

SWORD GROUP SA - BILAN AU 31 DECEMBRE 2003 - ACTIF

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2003

ACTIF

(en Keuros)	31/12/2003			31/12/2002	31/12/2001
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	10		10	10	204
Immobilisations corporelles			0	56	0
Immobilisations financières	22 862		22 862	19 668	9 833
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 872	0	22 872	19 734	10 037
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés	21		21	252	9
Autres créances et compte de régul	6 824		6 824	5 367	72
Actions propres	645		645	95	
Autrs valeurs mobilières de placement	3 153	0	3 153	30	
Disponibilités	474		474	1 641	218
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 118	0	11 118	7 385	299
TOTAL GENERAL	33 990	0	33 990	27 119	10 336

SWORD GROUP SA - BILAN AU 31 DECEMBRE 2003 - PASSIF

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2003

PASSIF

(en Keuros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001 (6 mois)
Capital	6 161	6 161	3 620
Prime d'émission	16 596	16 596	747
Réserve légale	68		
Report à nouveau	-97	-62	
Résultat net	3 077	1 413	-62
CAPITAUX PROPRES	25 806	24 109	4 305
Autres fonds propres	132	132	3 459
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	25 938	24 241	7 764
Provisions pour risques et charges		86	
Dettes financières	7 047	659	2 369
DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés	291	461	148
Autres dettes et comptes de régularisation	713	1 672	55
TOTAL PASSIF CIRCULANT	8 052	2 792	2 572
TOTAL GENERAL	33 990	27 119	10 336

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'annexe présentée est l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2003 dont le total est de 33 989 771,08 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat bénéficiaire de 3 077 041,38 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2003 au 31/12/2003.

La société SWORD GROUP a été créée au cours du mois de juin 2001. Elle est devenue la société-holding du groupe SWORD en date du 30 août 2001 suite à l'apport par les actionnaires de SWORD SA de l'intégralité de leur titres SWORD à SWORD GROUP.

Depuis le 30 août 2001 la société SWORD GROUP a racheté les titres des sociétés suivantes : DDS, SWORD Suisse, SWORD Inc et SWORD Afrique du sud, filiales de SWORD SA.

En décembre 2002, elle a racheté 90 % du capital de la société luxembourgeoise SWORD TECHNOLOGIES.

Elle a acheté 3 % du capital de SWORD TECHNOLOGIES en janvier 2003.

Elle a participé, en novembre 2003, à l'augmentation de capital réalisée chez SWORD INC.

Son activité est exclusivement consacrée à :

- la gestion des participations du groupe SWORD
- la mise à la disposition des filiales de moyens centraux (direction générale, financière, commerciale et stratégique) au travers d'une convention de prestation de management.

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

L'application à effet du 1er janvier 2002 du règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs et provisions pour risques et charges n'a pas eu d'effet sur les comptes de l'exercice 2003.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent la marque SWORD achetée au cours de l'exercice précédent.

1.2. Immobilisations corporelles

La société ne possède pas d'immobilisations corporelles.

La société ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers financés sous forme de location-financement (crédit-bail).

1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participations et de dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont évalués au coût historique. Lors de chaque clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées sur la base des éventuelles moins-values latentes entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est appréciée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les comptes consolidés (en particulier en ce qui concerne la valeur des actifs incorporels des filiales), sachant que la valeur des titres dans les comptes annuels de SWORD GROUP ne peut significativement être supérieure à la valeur de la filiale dans les comptes consolidés.

Les actions propres détenues ne sont pas enregistrées en immobilisation financière à la clôture de cet exercice puisque les contrats de rachat précisent leurs utilisations. Elles sont donc classées en valeurs mobilières de placement.

1.4. Créances d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et sont essentiellement constituées de créances sur les filiales.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non-recouvrement à l'inventaire.

1.5. Actions propres

SWORD GROUP détient ses propres actions dans le cadre :

- d'un programme de rachat d'actions
- d'un contrat de liquidités

Les actions propres détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement dans la mesure où l'objectif (attribution aux salariés) a été quantifié à l'origine. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique.

1.6. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges identifiés à la date de clôture font l'objet de provisions établies conformément à la règle de prudence. Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges prud'homaux, risques de change, risques filiales...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Aucune provision pour engagements de retraite n'est constatée en raison du caractère non significatif de ces engagements compte tenu notamment de l'ancienneté de la société et de l'âge moyen du personnel.

1.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

Il comprend aussi la moins value de cession des actions propres du premier contrat de rachat classées en immobilisations.

1.8. Impôts sur les sociétés

A compter du 1er janvier 2002, SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun. Selon la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe, chaque société-filiale supporte une charge d'impôt-société équivalente à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt induite par la transmission à SWORD GROUP des déficits des filiales est enregistrée en résultat l'année du transfert.

1.9. Evènements postérieurs à la clôture

SWORD GROUP a acquis les titres de FI SYSTEM BELGIUM après la clôture du 31 décembre 2003.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS.

Elle a participé à l'augmentation de capital de SWORD INC en novembre 2003 pour un montant de 2975 K€.

NOTE 3 : COMPTE DE RESULTAT3.1 Charges de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 727 555 € et s'analysent en :

(en €)	31/12/03 (12 mois)	31/12/02 (12 mois)
Rémunérations brutes	531 009	230 340
Charges sociales	196 546	94 565
Participation et intéressement		
Total	727 555	324 905

Effectif :

	31/12/03 (12 mois)	31/12/02 (12 mois)
Cadres.	7	4
Non-cadres		
Total	7	4

3.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

(en €)	31/12/03 (12 mois)	31/12/02 (12 mois)
Dotations nettes immobilisations incorporelles et corporelles	-	16 295
Dotations nettes provisions clients et autres créances		
Dotations nettes autres provisions risques et charges		
Total	-	16 295

3.3. Résultat financier

(en €)	31/12/03 (12 mois)	31/12/02 (12 mois)
Dotations financières aux amortissements et provisions	338	335 606
Intérêts sur comptes courant	22 474	42 214
Intérêts bancaires	102 454	4 717
Mali sur actions propres	36 435	
Différences négatives de change	423 392	101 698
Total charges financières nettes	585 093	484 235
Reprises des dotations financières aux amortissements et provisions	335 606	
Produit financier des participations	2 790 604	1 258 067
Produits sur VMP	2 271	165 011
Intérêts sur comptes courants	221 625	123 124
Boni sur actions propres	70 686	
Différences de change	200 410	3 046
Total produits financiers.	3 621 202	1 549 248
Résultat financier	3 036 109	1 065 013

3.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse en :

(en €)	31/12/03 (12 mois)	12/02 (12 mois)
Résultat net sur cession d'actions propres	(120 034)	443
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	(4182)	
Autres charges ou produits exceptionnels	2	(3 096)
Résultat exceptionnel	(124 214)	(2 653)

3.5. Marge brute d'autofinancement

(en €)	31/12/03 (12 mois)	31/12/02 (12 mois)
Résultat	3 077 041	1 413 287
Amortissements		16 295
Provisions	(335 268)	335 606
Marge brute d'autofinancement	2 741 773	1 765 188
Résultat sur cessions d'actifs	(4 182)	
Capacité d'autofinancement	2 745 955	1 765 188

3.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en €)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	3 227 641	69 033	3 158 608
Résultat exceptionnel	(124 214)	(42 647)	(81 567)
Participation des salariés	-	-	-
Résultat comptable	3 103 427	26 386	3 077 041

3.7. Allègements de la dette future d'impôt

(en €)	Montant
Allègements de la dette future	
- Provision non déductible l'année de leur comptabilisation - Organic	1 560
- Plus value latente sur valeurs mobilières de placements	2 302
Total allègements de la dette future	3 862

Aucun accroissement de la dette future d'impôt n'est à signaler.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES4.1. Détail du poste

	31/12/2002		
(en €)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	10 000		10 000
Total	10 000		10 000

	31/12/2003		
(en €)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	10 000		10 000
Total	10 000		10 000

4.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/03	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/03
Marques et brevets					
Valeurs brutes	10 000				10 000
Amortissements					
Net	10 000				10 000
Total					10 000

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES5.1. Détail du poste

	31/12/2002		
(en €)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Matériel de transport	71 831	16 295	55 536
Total	71 831	16 295	55 536

	31/12/2003		
(en €)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Matériel de transport	-	-	-
Total	-	-	-

5.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/03	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/03
Autres immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	71 831		(71 831)		-
Amortissements	(16 295)		16 295		-
Net	55 536		(55 536)		-
Total					-

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

6.1. Détail du poste

(en €)	31/12/02		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	19 281 327		19 281 327
Dépôts et cautionnements	10 000		10 000
Autres immobilisations financières	527 036	150 286	376 750
Total	19 818 363	150 286	19 668 077

(en €)	31/12/03		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	22 852 208		22 852 208
Dépôts et cautionnements	10 000		10 000
Autres immobilisations financières			
Total	22 862 208		22 862 208

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participations.

6.2. Mouvements de l'exercice

(en €)	01/01/03	Acquisitions	Cessions	31/12/03
Titres de participation				
Valeurs brutes	19 281 327	3 585 675	(14 794)	22 852 208
Amortissements				
Net	19 281 327	3 585 675	(14 794)	22 852 208
Dépôts				
Valeurs brutes	10 000			10 000
Provisions				
Net	10 000			10 000
Autres immobilisations financières				
Valeurs brutes	527 036		(527 036)	-
Provisions	(150 286)		150 286	-
Net	376 750		(376 750)	-
Total				22 862 208

Les acquisitions de l'exercice de titres de participation correspondent :

- à l'achat de 3 % du capital de la société luxembourgeoise SWORD TECHNOLOGIES intervenue en janvier 2003 pour un montant de 350 K€,
- à la participation à l'augmentation de capital de la société SWORD INC pour un montant de 2 975 K€,
- au rachat aux salariés de 2 % du capital de la société DDS Europe pour un montant de 258 K€.

La cession de l'exercice correspond à la vente de 5 % du capital de la société SWORD SUISSE pour un montant de 15 K€.

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION**Détail du poste**

(en €)	31/12/02		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	251 661		251 661
Autres créances	5 363 505		5 363 505
Charges constatées d'avance	3 349		3 349
Total	5 618 515		5 618 515

(en €)	31/12/03		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	20 700		20 700
Autres créances	6 777 197		6 777 197
Charges constatées d'avance	46 770		46 770
Total	6 844 667		6 844 667

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**Capital social et titres donnant accès au capital**➤ **Capital social**

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de SWORD GROUP en juin 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de SWORD SA qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres SWORD SA à SWORD GROUP.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par J. MOTTARD, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élève à 3 620 310 euros divisé en 724 062 actions de 5 € de valeur nominale.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

Au 31 décembre 2003, le capital social s'élève à 6 161 215 euros divisé en 1 232 243 actions de 5 € de valeur nominale.

NOTE 9 : AUTRES FONDS PROPRES

Une aide à l'innovation a été accordée par l'ANVAR au cours des exercices précédents pour un montant de 132 000 €, qui n'a pas varié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

NOTE 10 : PROVISIONS LONG TERME ET COURT TERME10.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2002		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risques de change		86 180	86 180
Total		86 180	86 180

(en €)	31/12/2003		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risques de change		-	-
Total		-	-

10.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/2003	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2003
Financier				
Provision pour pertes de change	86 180		(86 180)	-
Total	86 180		(86 180)	-

NOTE 11 : ENDETTEMENT NET11.1. Détail du poste par nature

(en €)	31/12/03	31/12/02
Autres emprunts long terme et moyen terme		
Autres dettes financières	5 451 149	658 580
Concours bancaires courants	1 596 327	
Endettement brut total	7 047 476	658 580
Comptes courants financiers (débit)		
Valeurs mobilières de placement	3 798 402	125 635
Disponibilités et assimilés	474 494	1 641 021
Endettement net total	2 774 580	(1 108 076)

11.2 Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme

(en €)	31/12/03	31/12/02
Echéances		
< 1 an	7 047 476	658 580
1 an < X > 5 ans		
> 5 ans		
Total	7 047 476	658 580

NOTE 12 : DETTES D'EXPLOITATION

(en €)	31/12/03	31/12/02
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	291 351	461 069
Dettes fiscales et sociales	705 384	63 121
Dettes sur immobilisations		1 560 000
Autres dettes	8 000	49 230
Produits constatés d'avance		
Total	1 004 735	2 133 420

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Détail par nature

(K€)	31/12/03	31/12/02
Engagements financiers donnés		
Caution sur loyers futurs (1)	2 422	2 476
Autres cautions	10 318 (2)	10 993
Autres engagements donnés (3)		
Engagements reçus		
Cautions reçues		
Autres engagements reçus		1 384 (4)

(1) La société SWORD GROUP affecte à titre de nantissement les actions de la société SWORD DDS France, avec interdiction de modifier la répartition du capital de la dite société sans l'accord de SICOMI RHONE-ALPES. (valeur des titres 38 K€). Les loyers à payer par SWORD DDS France et garantis par SWORD GROUP s'élèvent à un montant de 2 384 K€.

(2) Les cautions portent sur les lignes de crédits bancaires souscrites pas SWORD SA pour un montant de 9 147 K€ et utilisées à hauteur de 7 318 K€ au 31 décembre 2003, sur une garantie pour l'acquisition de la société FI BELGIUM pour un montant de 3 000 K€.

(3) Engagement de rachat d'actions SWORD SA :

Après accord de la Commission des Opérations de Bourse et dans le souci de préserver les droits des bénéficiaires du plan de stock-options existant chez SWORD SA, la société SWORD GROUP s'est engagée auprès de ces derniers à procéder au rachat des actions nouvelles devant résulter de l'exercice de leurs droits au titre dudit plan à un prix unitaire fixé en fonction de la valeur en bourse d'une action de SWORD GROUP.

Les modalités du plan de stocks options en vigueur chez SWORD SA et sur lequel porte l'engagement de rachat de SWORD GROUP sont les suivantes :

- *Bénéficiaires* : les options sont exclusivement réservées à tous les salariés d'une des sociétés du groupe SWORD présents depuis plus de deux ans au moment de la levée de l'option.
- *Nombre d'options émises* : 15 700 options (1 action par option) correspondant à une augmentation de capital maximum de 78 500 euros ; le plan d'attribution des options a été clos le 29 octobre 2001. Au 31 décembre 2003, le nombre d'options SWORD SA en circulation s'élève à 10 400.
- *Prix de souscription des actions nouvelles* : le prix de souscription a été fixé à la valeur nominale soit 5 euros
- *Délai d'exercice des options* : les bénéficiaires ne pourront exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant un délai de trois ans uniquement. Au 31 décembre 2003, 1 500 options ont été exercées.

(4) L'engagement reçu au 31 décembre 2002 correspond à un nantissement gage en espèces à concurrence de 900 K€ en garantie du paiement vis-à-vis de John ANDERSON et Helen POTTER.

NOTE 14 : LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En €	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
	En €	En €		Brut	Net					
<u>1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>										
SWORD INC 230 Park Avenue Suite 1000 NEW YORK – NY 10169 – USA	2 976 330	215 607	100	5 536 322	5 536 322		1 095 011	(388 617)	NEANT	30/06
SWORD SOUTH AFRICA PO BOX 9518 PRETORIA 0001 – AFRIQUE DU SUD		142 039	60	106 714	106 714		7 712	(9 293)	NEANT	31/12
SWORD SUISSE 36 place du midi SION VALAIS	163 784	2 463	94,80	269 699	269 699		1 108 229	60 782	NEANT	31/12
DDS 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	1 697	3 021 785	99,42	3 675 494	3 675 494		4 288 022	236 297	NEANT	31/12
SWORD SA 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	3 420 000	62 195	99,78	3 412 470	3 412 470		19 528 602	2 010 162	1 801 784	31/12
SWORD TECHNOLOGIES Luxembourg SA 105 Route d'Arlon L-8009 Stassen LUXEMBOURG	31 000	48 542	93	9 410 000	9 410 000		21 698 828	2 317 183	900 000	31/12

<u>2 - Participations</u> <u>(moins de 10% du</u> <u>capital détenu)</u>	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
				Brut	Net					
				En €						
FIRCOSOFT SA	230 000	766 568	9,85	441 328	441 328		1 697 539	264 151	88 620	31/12
SWORD DDS France	40 000	109 126	0,04	97	97		362 358	61 225	NEANT	31/12
SWORD CONSULTING	76 224	716 417	0,02	84	84		3 650 821	577 723	200	31/12

Aucune donnée ne concerne les prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés.

4.3 Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2003

SWORD GROUP

Société Anonyme au capital de 6.161.215 euros
Siège Social : 9 avenue Charles de Gaulle
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
438 305 054 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2004

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes sociaux que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

EVENEMENTS IMPORTANTS

- Acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Acquisition par la Société SWORD INC., filiale américaine des SWORD GROUP, le 4 décembre 2003, des actifs incorporels et de certains matériels à la Société américaine **ZEN & ART OF CLIENT SERVER COMPUTER INC.**, implantée dans le NEW-JERSEY. Cette acquisition permettra de renforcer la position de SWORD GROUP sur des grands comptes américains et d'augmenter son chiffre d'affaires de 12%.

Acquisition par décision du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 15 décembre 2003, de **FI SYSTEM BELGIUM**, Société holding de ASCII. Cette acquisition permettra d'augmenter le chiffre d'affaires consolidé de SWORD GROUP de 9% et de compléter le savoir-faire du Groupe dans la Gestion du Contenu. Il est précisé que le transfert de propriété des titres interviendra sur l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2004.

Acquisition par la Société SWORD SA, filiale de SWORD GROUP, le 9 septembre 2003, d'une branche d'activité de la Société **FILENET FRANCE** moyennant le prix de 58.500 euros s'appliquant aux éléments corporels et incorporels.

- Créations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Immatriculation le 4 septembre 2003 de la Société **SWORD SOUTH AFRICA Ltd**, dont le siège social est situé 17, Philirene Avenue, Raslouw Estate, Centurion, 0149 SOUTH AFRICA. Cette Société est détenue à 60% par SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd, filiale à 100% de SWORD GROUP.

Document de Référence/ Rapport Annuel 2003 – SWORD GROUP
 Création le 26 février 2003 de la Société **SWORD SECURITY SA**, dont le siège social est situé 105, Route d’Arlon – L-8809 Strassen, Luxembourg, et détenue à 60% par FIRCOSOFT, elle-même détenue indirectement par SWORD GROUP à hauteur de 88,96%.

COMPARABILITES DES COMPTES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les mêmes règles et méthodes comptables que celle de la clôture au 31 décembre 2002. Ils sont conformes aux dispositions du règlement n°99-02 du comité de réglementation comptable.

Les comptes annuels 2003 ont été établis sur des bases comparables à celles de l’exercice précédent.

Dans un but de comparabilité des états financiers consolidés, des données pro forma sont présentées à côté des comptes consolidés :

- comptes pro forma au 31 décembre 2002 établis en retenant les sociétés acquises en 2002 ECM et SWORD TECHNOLOGIES sur 12 mois.

ACTIVITE DU GROUPE – PRESENTATION DES COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

Le tableau suivant présente le compte de résultat simplifié du groupe SWORD de l’exercice clos le 31 décembre 2003 ainsi que le compte de résultat pro forma.

En milliers d’Euros	2003 consolidé	2002 consolidé	2002 Proforma Périmètre 31/12/2002 (1)
CA	55.544	33.441	47.815
Marge d’exploitation	16,1 %	16,4 %	12,9 %
Résultat avant amortissement des écarts d’acquisitions	5.205	3.813	3.946
Résultat net après amortissement des écarts d’acquisition	5.091	3.778	3.911
Résultat net part du Groupe	4.893	3.662	3.780

(1) compte d’exploitation consolidant sur toute l’année 2002 les sociétés acquises au cours de cette année là, c’est-à-dire les Sociétés SWORD ECM et SWORD TECHNOLOGIES SA

Liste des sociétés consolidées

ENTREPRISE DETENUE	CONTROLE GROUPE	INTERET GROUPE	INTEGRATION	METHODE CHOISIE
SWORD GROUP	100%	100%	100%	IG
DDS EUROPE Ltd	99,42%	99,42%	100%	IG
SWORD ECM Ltd	94,39%	93,84%	100%	IG
SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd	100%	100%	100%	IG
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	60%	60%	100%	IG
SWORD TECHNOLOGIES SA	93%	93%	100%	IG
SWORD SUISSE	94,80%	94,80%	100%	IG
SWORD CONSULTING	100%	99,78%	100%	IG
SWORD DDS FRANCE	99,88%	99,66%	100%	IG
SWORD Inc	100%	100%	100%	IG
SWORD SAS	100%	99,78%	100%	IG
SWORD SA	99,78%	99,78%	100%	IG
FIRCOSOFT	98,22%	98,03%	100%	IG
FIRCOSOFT Inc	100%	98,03%	100%	IG
SWORD SECURITY SA	60%	58,82%	100%	IG

1- Activité et chiffre d'affaires

Evolution globale du Groupe :

SWORD Group a enregistré en 2003 une augmentation de 38,07 % de son CA pro-forma par rapport à 2002 (CA pro-forma 2003 avec le périmètre au 31/12/2003 par rapport au pro-forma 2002 avec le périmètre au 31/12/2002).

Cette croissance de 38,07 % se répartit comme suit :

a) croissance interne : 14,91 %

a)b) croissance liée à l'acquisition de Zen & Art : 13,05 %

a)c) croissance liée à l'acquisition d'ASCII : 10,11 %

Le bénéfice net part du groupe de l'ensemble consolidé en 2003 a été de 8,8 % du chiffre d'affaires.

Avec le périmètre du 31/12/2003, le bénéfice net part du groupe a été de 7,6 % du chiffre d'affaires en 2003 et de 7,3 % du chiffre d'affaires en 2002.

Le Groupe a :

- Poursuivi son internationalisation
- Poursuivi sa spécialisation dans la gestion du contenu (Electronic Content Management)
- Poursuivi son expansion tant interne qu'externe

A. Internationalisation

La Société a continué son internationalisation tant :

- en termes de nombre de pays où elle intervient (plus de 30)
- qu'en termes de variété des nationalités de ses collaborateurs (33)
- qu'en termes de nombre de pays dans lesquels SWORD a un centre de production (8)
- qu'en termes de répartition de chiffre d'affaires :

	Par rapport au CA pro-forma	Par rapport au CA consolidé
France	22 %	26 %
Belgique	23 %	19 %
UK	13 %	15 %
Luxembourg	15 %	18 %
USA	11 %	3 %
Autres	16 %	19 %

B. Spécialisation

L'offre a été structurée selon 3 pôles qui s'avèrent les trois positions fortes du Groupe à ce jour :

- Le conseil, intégrant le conseil en organisation et le conseil en change management
 - 17 % du CA pro-forma
 - 20 % du CA consolidé
- La gestion du contenu (E-Content Management), intégrant dorénavant de manière non différenciée les spécialités suivantes :
 - * Document Management
 - * SIG
 - * Gestion de données
 - * Web Content Management
 - 79 % du CA pro-forma
 - 75 % du CA consolidé
- La sécurité, intégrant le Straight Through Processing, la lutte contre l'argent sale et la sécurité des transferts financiers
 - 4 % du CA pro-forma
 - 5 % du CA consolidé

De tels regroupements ont été réalisés car les spécialités composant ces pôles sont totalement intégrées à des projets globaux sans répartition possible.

Quant à l'approche industrielle, elle s'est intensifiée grâce à la politique composants logiciels, notamment dans les domaines du E-Content Management et de la Sécurité.

C. Expansion

En terme de chiffre d'affaires pro-forma, l'expansion est la suivante :

CA 2001	25 418 K€	(pro-forma 12/01 avec le périmètre 12/2001)
CA 2002	47 815 K€	(pro-forma 12/02 avec le périmètre 12/2002)
CA 2003	66 016 K€	(pro-forma 12/03 avec le périmètre 12/2003)

A périmètre constant (celui de décembre 2002), le chiffre d'affaires 2003 a été de 54.942 K€, soit une expansion organique de 15 %.

Contributions au chiffre d'affaires pro-forma 2003

Les contributions au chiffre d'affaires pro-forma 2003 sont les suivantes :

a) CA du périmètre au 31/12/2002	54.942 K€
b) CA de ZEN ET ART sur 1 mois pro-forma (acquisition du 03/12/2003)	603 K€
<i>Sous-total consolidé</i>	<i>55.544 K€</i>
d) CA de ZEN ET ART sur les 11 mois non consolidés	5.636 K€
e) CA de FI SYSTEM BELGIUM sur les 12 mois non consolidés	4.835 K€
<i>Total pro-forma</i>	<i>66.016 K€</i>

2- Résultats d'exploitation de l'ensemble consolidé

Le résultat d'exploitation de l'ensemble consolidé sur 2003 s'est monté à 8.920 K€, soit 16,1 % du chiffre d'affaires.

La marge d'exploitation continue à représenter la force du Groupe et la preuve de sa capacité à acquérir des sociétés moins profitables et de les faire converger vers les standards de SWORD dans l'année suivant l'acquisition.

3- Résultat financier et résultat courant de l'ensemble consolidé

Le résultat financier s'est monté à -504 K€ soit 0,9 % du chiffre d'affaires.

Il se décompose principalement en charges d'intérêts nets sur emprunts pour 368 K€ en perte de change pour 74 K€, en reprise aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour 184 K€ et une charge liée au rachat des actions de SWORD SA dans le cadre du contrat des stocks options pour 248 K€, et en produits sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 2 K€.

Le résultat courant ressort 8.417 K€ soit 15,15% du chiffre d'affaires.

4- Résultat exceptionnel de l'ensemble consolidé

Le résultat exceptionnel est composé pour l'essentiel de charges sur exercices antérieurs pour 239 K€ à caractère non récurrent.

5- Impôt sur les bénéfiques et résultat net de l'ensemble consolidé

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à 2.974 K€ pour un taux effectif d'impôt de 36,88 % (cf analyse de la charge d'impôt sur les bénéfiques (note 4.7 de l'annexe des comptes consolidés)).

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à un bénéfice net de 5.091 K€ soit 9,2 % du chiffre d'affaires, à un bénéfice net part du groupe de 4.893 K€, soit 8,8 % du chiffre d'affaires et à un bénéfice net affecté aux minoritaires de 198 K€.

6- Endettement, capacité d'autofinancement et investissements de l'ensemble consolidé

L'endettement net, soit l'endettement brut total sous déduction de la trésorerie existante au 31 décembre 2003, se monte à 6.975 K€.

La capacité d'autofinancement (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 5.372 K€.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 1.180 K€.

7- Opérations de croissance

Elles concernent la création des Sociétés SWORD SOUTH AFRICA Ltd et SWORD SECURITY SA, ainsi que les acquisitions de ZEN & ART, FILENET et FI SYSTEM BELGIUM.

- a) Le fonds ZEN & ART a été acquis au 03/12/2003 et sa contribution au compte d'exploitation pro-forma sur 11 mois est la suivante :

Chiffre d'affaires	5.636 K€
Résultat d'exploitation	396 K€

- b) Par décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 15 décembre 2003, la société SWORD GROUP a été autorisée à acquérir 100% de la Société FI SYSTEM BELGIUM. Sa contribution au compte d'exploitation pro-forma sur 12 mois est la suivante :

Chiffre d'affaires	4.835 K€
Résultat d'exploitation	128 K€

8- Evolution des principales filiales du groupe (SWORD SA, SWORD CREATION INFORMATIQUE LIMITED, SWORD TECHNOLOGIES SA, SWORD SUISSE, SWORD INC, DDS EUROPE LIMITED)

Le chiffre d'affaires de SWORD SA s'élève à 19.528 K€ progressant de 25 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de 2.010 K€ a été multiplié par 2,75.

Le chiffre d'affaires de SWORD CREATION INFORMATIQUE LIMITED s'élève à 8 K€ alors qu'il était de 187 K€ lors de l'exercice précédent. Son résultat net de - 9 K€ alors qu'il était de 30 K€ lors de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de SWORD TECHNOLOGIES SA s'élève à 21.699 K€ progressant de 48,5 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de 2.317 K€ a été multiplié par 3,3.

Le chiffre d'affaires de SWORD SUISSE s'élève à 1.108 K€ multiplié par 2.5 par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de 61 K€ a progressé de 123 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de SWORD INC s'élève à 1.489 K€ progressant de 10,5 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de - 59 K€ a progressé de 288 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de DDS EUROPE LIMITED s'élève à 4.288 K€ diminuant de 45,7 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de 236 K€ a été divisé par 6,1.

9- Evènements importants survenus postérieurement à la clôture

La Société FI SYSTEM BELGIUM, société mère de la Société ASCII, a été acquise à 100 % le 6 février 2004 par SWORD GROUP. Il est prévu l'intégration des managers au capital de leur Société à hauteur de 30 %. Afin de réaliser cette opération, SWORD GROUP revendrait ses actions à une Société holding belge créée à cet effet, possédée à 70 % par SWORD GROUP et à 30 % par les salariés.

La société SWORD NORD a été constituée au début de l'année 2004 par SWORD GROUP en vue de renforcer l'implantation du groupe dans le nord de la France.

10- Perspectives d'avenir

L'objectif du groupe est de continuer son expansion interne et externe :

- géographiquement, les choix seront les suivants :
 - a) la FRANCE devra limiter son expansion compte tenu de la crise que rencontrent actuellement les SSII et afin de conserver sa rentabilité ;
 - b) le BENELUX, qui bénéficie du marché stable des Communautés Européennes, est actuellement en forte expansion à cause de l'élargissement de l'Union Européenne. Il devra conduire la politique d'expansion interne du Groupe en permettant notamment notre percée en Document Management ;
 - c) le ROYAUME UNI sera un lieu d'expansion soutenue compte tenu de la reprise économique actuelle dans ce pays ;
 - d) les ETATS-UNIS profiteront à plein du rachat de ZEN & ART et constitueront une zone d'expansion forte ;
 - d) la SUISSE continuera l'expansion déjà initialisée en 2003 ;
 - e) l'AFRIQUE DU SUD est en position pour réaliser une année 2004 permettant de dégager des profits aux normes du Groupe ;
 - f) une politique d'acquisitions sera réalisée dans les pays que nous couvrons déjà.
- stratégiquement, les choix seront les suivants :
 - la GRECE devra devenir un centre de production pour les Communautés Européennes ;
 - l'approche industrielle sera poursuivie grâce aux composants logiciels ;
 - des acquisitions de l'ordre de 20 M€ de chiffre d'affaires seront réalisées en 2004.

11- Appréciation de la valeur des parts de marché dans les comptes consolidés

Aucune provision n'a été constituée après la vérification du respect des critères d'évaluation des parts de marché.

Une évaluation indépendante menée par le Cabinet MAZARS GUERARD a confirmé la valeur au bilan de ces actifs incorporels.

12- Recherche et développement

Les frais de R&D sont inscrits directement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été supportés.

Les dépenses internes consacrées à l'effort de R&D représentent environ 4 % du chiffre d'affaires et sont incluses dans le poste « salaires et charges sociales ».

13- Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 5.091 K€ (dont bénéfice part du groupe 4.893 K€).

ACTIVITE DE LA SOCIETE SWORD GROUP – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

1- Activité de la société pendant l'exercice 2003 - Bilan et compte de résultat

Pendant l'année 2003, la Société SWORD GROUP a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Son effectif est passé de 4 personnes en 2002 (le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et une assistante) à 9 personnes en 2003 : 3 Directeurs d'Opérations sont notamment venus rejoindre l'équipe.

L'équilibre de son compte d'exploitation est respecté grâce à la refacturation de ses prestations à ses filiales.

2- Evènements importants survenus après la clôture

Après la clôture, SWORD GROUP a acquis 100 % des actions de FI SYSTEM BELGIUM, en attendant leur allocation à un holding belge possédé à 70 % par le Groupe et à 30 % par les managers d'ASCII.

SWORD GROUP a constitué au début de l'année 2004 la société SWORD NORD en vue de renforcer l'implantation du groupe dans le nord de la France.

3- Perspectives d'avenir 2004

Contrairement à des prévisions jugées trop optimistes, 2004 restera une année difficile. Difficile dans les pays en reprise car l'expansion sera progressive et impactera surtout le second semestre.

Difficile en FRANCE tant que les problèmes structurels n'auront pas été résolus.

En conséquence :

- a) le Groupe n'investira pas prioritairement dans des acquisitions en France ;
- b) le Groupe choisira des acquisitions rapidement rentables et focalisées sur les pays anglo-saxons ;
- c) le management sera soutenu par les principes habituels du Groupe : rigueur, exemplarité et implication des salariés ;
- d) la clientèle sera celle des grands comptes internationaux ;
- e) une question stratégique se posera sur l'acquisition éventuelle d'une plateforme offshore.

4- Description des ressources humaines et de l'environnement social

L'effectif salarié de la Société est de neuf personnes, dont tous sont membres du Comité de Direction à l'exception d'une assistante.

En conséquence, la liste des informations obligatoires en matière sociale prévue par le décret du 20 février 2002 ne présente que peu d'intérêt.

5- Risques industriels et environnementaux

En application des règlements n°98-01 et n°95-01, nous vous indiquons que compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée au problème d'environnement.

6- Informations sur les risques de marché

6.1 – Risque commercial dû aux prestations au forfait

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

Cela illustre l'importance du carnet de commandes. Un effort particulier a été porté sur son accroissement.

Au 31 décembre 2003, il s'élève à 8,85 mois de chiffre d'affaires.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. A ce jour, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est proche de 0, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Enfin, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

6.2 – Risque technologique

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 5 personnes est spécialisée dans le maintien des infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifugées.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir les risques en termes de dégâts provoqués par les collaborateurs chez les clients.

Enfin, la capitalisation des savoir-faire au travers des composants permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

6.3 – Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : ONU) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

6.4 – Risque de change

Dans les pays où les coûts sont payés localement (personnel local), aucune couverture de change n'est prise.

Dans les pays où nous avons certains coûts émanant de devises différentes (ex. : USA avec

Document de Référence/ Rapport Annuel 2003 – SWORD GROUP
 quelques collaborateurs européens), une couverture de change annuelle est prise basée sur le chiffre d'affaires budgété sur l'année.

Dans les pays à monnaie extrêmement volatile (ex. : rand en Afrique du Sud), une politique d'assurance systématique est pratiquée, étant donné que peu de charges sont imputables en devises locales.

Le risque de change est maîtrisé par le holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes : le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

7- Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de l'activité et des résultats des filiales de notre Société et des sociétés contrôlées par elle ;
- des prises de participations significatives ou des prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège en France.

8- Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice

Par décision du Tribunal de commerce de Paris en date du 15 décembre 2003, la Société SWORD GROUP a été autorisée à acquérir 100 % de la Société FI SYSTEM BELGIUM, Société holding de la Société ASCII. Les actes opérant le transfert de propriété des titres sont intervenus le 6 février 2004.

9- Activité et résultats des filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce

SOCIETES	% DE PARTICIPATION	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTATS	ACTIVITE
SWORD SA	99,78%	19.529 K€	2.010 K€	ECM
SWORD INC	100%	1.489 K€	- 59 K€	ECM
SWORD SUISSE	94,80%	1.108 K€	61 K€	ECM
SWORD TECHNOLOGIES SA	93%	21.699 K€	2.317 K€	ECM
SWORD CREATION INFORMATIQUE LIMITED	100%	8 K€	- 9 K€	ECM
DDS EUROPE LIMITED	99,42%	4.288 K€	236 K€	Conseil

10- Activité et résultats des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce

SOCIETES	% DE PARTICIPATION	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTATS	ACTIVITE
SWORD ECM LIMITED	94,39%	3.277 K€	531 K€	ECM
SWORD SOUTH AFRICA LIMITED	60%		- 30 K€	ECM
SWORD CONSULTING	100%	3.651 K€	578 K€	Conseil
SWORD DDS FRANCE	99,88%	362 K€	61 K€	Conseil
SWORD SAS	100%		- 3 K€	
FIRCOSOFT	98,22%	1.698 K€	264 K€	Sécurité
FIRCOSOFT INC	100%	193 K€	11 K€	Sécurité
SWORD SECURITY SA	60%		- 11 K€	Sécurité

11- Participation des salariés au capital de SWORD GROUP

En application des dispositions de l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de commerce, nous devons vous rendre compte de l'état de la participation des salariés dans le capital social à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détenaient aucune participation dans le capital social de la Société dans le cadre d'une gestion collective.

12- Répartition du capital de SWORD GROUP à la clôture de l'exercice (en %)

Identité	% capital	% droits de vote
Jacques MOTTARD	29,93	30,24
21 CENTRALE PARTNERS et FCPR 21 DEVELOPPEMENT	32,74	33,08
Françoise FILLOT	1,73	1,74
Christian TAPIA	1,59	1,61
SWORD GROUP	1,03	0
Salariés	3,95	3,99
Non salariés	1,73	1,75
Flottant	27,30	27,59
TOTAL	100,00	100,00

13- Evolution boursière du titre

2003	2004
Cours le plus haut 88,55 € (le 17/12/2003)	Cours le plus haut 93,40 € (le 14/01/2004)
Cours le plus bas 20,00 € (le 27/01/2003)	Cours le plus bas 78,00 € (le 05/02/2004)
Nombre de titres échangés par bourse 946	Nombre de titres échangés par bourse 1.436

14- Information sur les acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2002	12 363
Nombre de titres achetés en 2003	5 674
Nombre de titres transférés du contrat de liquidité	3 238
Nombre de titres vendus en 2003	8 642
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2003	12 633

15- Proposition d'affectation du résultat

Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3.077.041,38 €.

Le bénéfice distribuable s'élève à 2.980.478,10 euros compte tenu de l'apurement des pertes antérieures de 96.563,22 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce montant :

- à la réserve légale à concurrence de 149.024 €,
- à une distribution de dividendes à hauteur de 0,90 € par action (ce dividende donnant droit pour les actionnaire éligible à un avoir fiscal de 0,45 €)
- le solde au poste « autres réserves ».

Le dividende attribué aux actions auto-détenues au jour de la mise en paiement sera porté au compte report à nouveau.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le montant du dividende mis en distribution au titre des deux premiers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal
31 décembre 2001	0	0
31 décembre 2002	924.182,25	462.091,12

16- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

17- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévus par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

18- Contrôle des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

Nous vous demanderons, conformément à l'article L.225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

19- Mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE (AG statuant sur les comptes de l'exercice clos)
Jacques MOTTARD			
Président et Directeur Général	3 ans	SWORD GROUP	31.12.03
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Président	illimitée	SWORD CONSULTING	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Président	illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Gérant	illimitée	LE DAVID	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SAS	Durée illimitée
Gérant	illimitée	SCI FI	Durée illimitée
Chairman	illimitée	DDS EUROPE Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Inc	Durée illimitée
Chairman		SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd	
Director		SWORD SOUTH AFRICA Ltd	
Président	1 an	SWORD SUISSE	31.12.03
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	31.12.08
Chairman	illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Président		SWORD SECURITY SA	
Nicolas MOTTARD			
Administrateur	3 ans	SWORD GROUP	31.12.03
21 CENTRALE PARTNERS			
Administrateur	3 ans	SWORD GROUP	31.12.03
<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			
	3 ans	LE GOUT DE LA VIE	31.12.06
	6 ans	ASTEEL	31.12.07
	1 an	EMINENCE (Comité de Surveillance)	31.12.04
	6 ans	CARRERE GROUP (Conseil de Surveillance)	31.12.07
	1 an	FINATHEM	31.12.04
	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31.12.05
	6 ans	EGIDE	31.12.05
	4 ans	HARMONY	31.12.05
	6 ans	SAFIG	31.12.06
	3 ans	COTHERM	31.12.05
	6 ans	FAP (Conseil de Surveillance)	31.12.04
	6 ans	AFE	31.12.04
	6 ans	FONTAINE PAJOT	31.08.06
	6 ans	MECCANO	31.12.08
	6 ans	GROUPE ELECTROPOLI	31.12.08
	6 ans	FINANCIERE IMPALA	31.12.08

20- Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération brute globale versée aux membres du Conseil d'Administration s'est élevée à 36.587,76 €.

Ce tableau présente la rémunération brute totale hors avantage en nature, ainsi que les jetons de présence, versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

MANDATAIRE	REMUNERATIONS	JETONS DE PRESENCE
Jacques MOTTARD	Par la Société : 36.587,76 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0	Par la Société : 14.000 €
21 CENTRALE PARTNERS représenté par François BARBIER	Par la Société : 0 Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0	Par la Société : 15.000 €
Nicolas MOTTARD	Par la Société : 0 Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0	Par la Société : 2.000 €

21- Situation du mandat des administrateurs

Les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Jacques MOTTARD,
- Monsieur Nicolas MOTTARD
- la Société 21 CENTRALE PARTNERS,

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.

22- Augmentation de capital : délégations au Conseil d'Administration

1 - Nous vous rappelons que depuis le début de l'exercice, les affaires sociales ont connu la marche suivante :

En ce qui concerne l'exercice 2003, nous vous renvoyons à la présentation de l'activité et des résultats de la Société faite préalablement. Depuis la clôture de l'exercice, SWORD GROUP continue sa mission d'animation dans le Groupe et ses opérations de croissance notamment grâce à l'acquisition de 100% des actions de la Société FI SYSTEM BELGIUM.

2 - Nous vous proposons de renouveler les autorisations consenties par l'Assemblée Générale en date du 27 février 2002 au Conseil d'Administration, expirant le 27 avril 2004, d'augmenter le capital par émission de tout type de valeurs mobilières. Le même plafond de 5.000.000 d'euros, hors prime d'émission, serait conservé.

Ainsi, sous réserve de l'adoption des résolutions qui vous seront soumises, l'assemblée pourrait :

- déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, par voie d'appel public à l'épargne, dans les proportions et aux époques qu'il déterminerait, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la Société et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ;
- décider que le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, ne pourrait excéder un plafond global de 5 000 000 euros, auquel il conviendrait d'ajouter, si nécessaire, le montant nominal des actions nouvelles à émettre pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant

accès à des titres de capital ;

- décider que si les souscriptions (en l'absence de suppression du droit préférentiel de souscription, à titre irréductible, et si le Conseil d'administration l'autorisait à titre réductible), n'absorbent pas la totalité des émissions d'actions ou de valeurs mobilières définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait utiliser, dans l'ordre qu'il déterminerait, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies, sous réserve que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
 - répartir librement, auprès des souscripteurs, actionnaires ou non de son choix, tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites ;
 - offrir au public tout ou partie des actions et/ou autres valeurs mobilières non souscrites.
- décider que le Conseil d'Administration pourrait également d'office et dans tous les cas, limiter l'émission décidée au montant atteint lorsque les actions et/ou autres valeurs mobilières non souscrites représenteraient moins de 3% de ladite émission ;
- prendre acte, conformément à l'article L 228-93 et/ou L 228-95 du Code de commerce, que la délégation susvisée comporterait, de plein droit, au profit des titulaires de valeurs donnant vocation à terme à des actions de la Société pouvant être émises dans le cadre de cette délégation, renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs donneraient droit ;
- décider que dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, la société pourrait intervenir, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux titulaires d'actions anciennes ;
- décider, conformément à la Loi, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises par conversion d'obligations ou par exercice de ces bons ;
- décider que le Conseil d'Administration disposerait de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la Loi pour mettre en œuvre ladite délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités d'émission, la date de jouissance des titres, de déterminer le mode de libération des actions ou des autres valeurs mobilières et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- décider que le Conseil d'Administration ou son Président pourrait procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la prime d'émission des frais occasionnés par la réalisation de ces émissions. Il pourra prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords permettant de parvenir à la bonne fin des émissions envisagées. Il disposerait de tous pouvoirs pour constater la ou les augmentations de capital réalisées en application de la présente délégation et procéder aux modifications corrélatives des statuts et formalités subséquentes ;
- décider qu'en cas d'émission d'obligations ou d'autres titres de créances, le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, leur prix de remboursement, leurs modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces obligations et/ou autres titres de créance donneront droit à des actions de la Société ;
- décider que le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, ne pourrait dépasser 100 000 000 euros.

Afin de pouvoir réaliser des émissions avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, deux résolutions seront successivement soumises à votre vote, étant précisé

Document de Référence/ Rapport Annuel 2003 – SWORD GROUP
qu'en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourrait conférer aux actionnaires une faculté de souscription prioritaire sur tout ou partie de l'émission pendant le délai et dans les conditions qu'il fixerait, sauf pour lui à recourir à une subdélégation en faveur du Président.

Nous vous précisons que votre conseil est favorable à l'adoption des résolutions correspondantes.

23- Augmentation de capital réservée aux salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-VII du Code de commerce, nous vous présenterons une résolution tendant à autoriser votre Conseil d'Administration à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société adhérents à un PPE ou à un PPESV et à subdéléguer cette autorisation à votre Président.

Nous vous précisons cependant que votre conseil est défavorable à l'adoption de cette résolution.

24- Mise en harmonie des statuts avec la loi sur la sécurité financière

Nous vous informons de la teneur des différents textes ayant récemment modifié les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'Administration. Il serait donc opportun de mettre en harmonie les statuts de la Société avec ces récentes dispositions et notamment celles issues de la Loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003.

Ce texte prévoit qu'en ce qui concerne les conventions réglementées :

- le seuil de détention à partir duquel un actionnaire est soumis à la procédure lorsqu'il contracte avec la société est désormais fixé à 10% des droits de vote,
- sont exclues de la procédure de contrôle des conventions courantes celles qui ne présentent de caractère significatif pour aucune des parties.

Il dispose également qu'en ce qui concerne le Commissaire aux Comptes :

- sa nomination doit s'accompagner d'une déclaration de sa part communiquée aux actionnaires décrivant les missions pour lesquels il est intervenu au sein du groupe,
- celui-ci doit être convoqué à tous conseils d'administration arrêtant des comptes, qu'il s'agisse de comptes sociaux ou de comptes consolidés, de comptes annuels ou de situations intermédiaires,
- le commissaire titulaire établit un rapport spécifique relatif aux procédures de contrôle interne, afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- Il est interdit au commissaire aux comptes, personne physique, ainsi qu'au membre signataire d'une société de commissaire aux comptes, de certifier durant plus de six exercices consécutifs les comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne

Par ailleurs, ce texte prévoit l'obligation pour le Président du Conseil d'Administration de rédiger et soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport décrivant les procédures internes en usage, le fonctionnement du Conseil, les limitations de pouvoirs imposées par ce dernier au Directeur Général.

En conséquence, nous vous proposons de procéder à une mise en harmonie des statuts en les modifiant comme suit :

(i) Ajout d'un paragraphe 7 à l'article 13 : « *Le Président du Conseil d'Administration établit sous sa responsabilité et soumet à l'Assemblée d'approbation des comptes, un rapport*

(ii) Modification du premier alinéa de l'Article 17 :

Ancien texte : « Le conseil autorise dans les conditions légales, les conventions entre la société, son Président, les administrateurs, ses Directeurs Généraux et ses Directeurs Généraux Délégués, ceux des actionnaires disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 5% ou s'agissant d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce. Sont soumises à l'autorisation préalable les conventions qui interviennent directement ou par personnes interposées. Avis de cette autorisation est portée, dans le mois qui suit la décision du Conseil d'administration, à la connaissance du ou des commissaires aux comptes de la société. »

Nouveau texte : « Le conseil autorise dans les conditions légales, les conventions entre la société, son Président, les administrateurs, ses Directeurs Généraux et ses Directeurs Généraux Délégués, ceux des actionnaires disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10% ou s'agissant d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce. Sont soumises à l'autorisation préalable les conventions qui interviennent directement ou par personnes interposées. Avis de cette autorisation est portée, dans le mois qui suit la décision du Conseil d'administration, à la connaissance du ou des commissaires aux comptes de la société. »

(iii) Ajout d'un quatrième alinéa à l'article 18 rédigé comme suit : « Par dérogation, les dispositions visées au présent article ne s'appliquent pas aux conventions qui n'ont de caractère significatif pour aucune des parties ».

(iv) Modification du dernier alinéa de l'article 22 :

Ancien texte : « Tout commissaire aux comptes titulaire est convoqué à toute assemblée générale et à la réunion du conseil qui arrête les comptes de l'exercice écoulé. »

Nouveau texte : « Tout commissaire aux comptes titulaire est convoqué à toute assemblée générale et à la réunion de tout conseil d'administration dont l'ordre du jour comporte l'examen ou l'arrêté de comptes sociaux ou consolidés, annuels ou intermédiaires. »

25- Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 42.000 €.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Jacques MOTTARD
Président et Directeur Général
De la Société SWORD GROUP

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Décret n°67-236 du 23-03-1967

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
Capital en fin d'exercice			
Capital social	3 620 310,00	6 161 215,00	6 161 215,00
Nombre d'actions ordinaires	724 062	1 232 243	1 232 243
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote			
Nombre maximum d'actions à créer			
- par conversion d'obligations			
- par droit de souscription			
Opérations et résultat			
Chiffre d'affaires (H.T.)	228 675,00	903 642,00	2 026 557,69
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 62 209,34	1 307 908,53	2 768 159,43
Impôt sur les bénéfices		- 457 280,00	26 386,00
Participation des salariés			
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissement et provisions	- 62 209,34	1 413 287,26	3 077 041,38
Résultat distribué		924 182,25	1 109 018,70
Résultat par action			
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,08	1,43	2,23
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 0,08	1,15	2,50
Dividende attribué		0,75	0,90
Personnel			
Effectif moyen des salariés	4	4	7
Montant de la masse salariale	146 188,05	230 339,86	531 009,64
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	47 089,00	94 565,00	196 545,79

4.4 Rapport du conseil sur les stocks options

SWORD GROUP

Société Anonyme au capital de 6.161.215 euros
Siège Social : 9 avenue Charles de Gaulle
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
438 305 054 RCS LYON

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES STOCK OPTIONS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, tel qu'adopté par la loi du 15 mai 2001 relatives aux Nouvelles Régulations Economiques, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Nous vous rappelons à cet égard qu'aucun Plan d'options de souscription ni d'achat d'actions n'a été mis en place chez SWORD GROUP depuis sa création.

Conformément aux dispositions de l'alinéa II de l'article L 225-180 dudit Code, nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, un Plan d'options de souscription d'actions avait été mis en place au sein de la Société SWORD SA.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice écoulé, 1.500 actions de la Société SWORD SA ont été souscrites par les attributaires.

De même, nous vous rappelons qu'un Plan d'options de souscription d'actions avait été mis en place en 2000 chez la Société FIRCOSOFT SAS. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, aucune option de souscription d'action n'a été exercée par les bénéficiaires de ce Plan.

Enfin, nous vous informons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société FIRCOSOFT SAS en date du 17 décembre 2003 a autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 1.500 nouvelles options de souscription d'actions.

Compte tenu des dates d'exercibilité desdites options, aucune de ces nouvelles options n'a été levée au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Didier au Mont d'Or

Le Conseil d'Administration

4.5 Rapport général et rapport spécial des commissaires aux comptes

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2003

1) En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SWORD GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, 1^o alinéa, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 1.3. de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation repose notamment sur des évaluations d'actifs incorporels.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels au 31 décembre 2003, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participation.

Nous nous sommes notamment appuyés, pour apprécier la valeur de ces titres de participation, sur les conclusions de l'expert indépendant chargé par la société de procéder, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation des actifs incorporels détenus par les différentes filiales de SWORD GROUP. Dans ce contexte, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié les données, examiné les hypothèses servant de base de cette estimation et nous avons contrôlé le processus de calcul. Nous avons comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction et revu les événements postérieurs à la clôture. L'évaluation de ces actifs repose sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des diligences nécessaires à l'expression de notre opinion sur les comptes annuels de SWORD GROUP pris dans leur ensemble et ne remettent pas en cause l'opinion émise ci-dessus.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 3 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Georges BONNEPART

Alain DESCOINS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2003

1) En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du Décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Prestations de services de la société SWORD DDS France

Nature et objet : SWORD DDS France réalise au bénéfice de SWORD GROUP un ensemble de prestations de services comprenant la location de bureaux équipés au siège de la société, ainsi que diverses prestations annexes de secrétariat et de télécommunications.

Modalités : Le montant facturé au titre de l'exercice 2003 à votre société s'élève à 60 000 €.

2. Caution au profit de la société SWORD DDS France

Nature et objet : le Conseil d'Administration du 19 Novembre 2001 a autorisé votre société à se porter caution solidaire de la société ESPACE CRECY devenue SWORD DDS France, au profit de la SICOMI Rhône-Alpes, pendant toute la durée du contrat de location longue durée portant sur un ensemble immobilier sis à Saint Didier au Mont d'Or sur lequel a été réalisée une extension de bureaux de 1 238 m² environ.

Modalités : L'ensemble des engagements vis-à-vis de la SICOMI Rhône Alpes représente un montant de 2 384 K€ au 31 décembre 2003 .

3. Caution au profit de la société SWORD S.A.

Nature et objet : le Conseil d'Administration de votre société du 20 décembre 2001 a donné l'autorisation de cautionner les engagements de la Société SWORD SA, auprès du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE, de la BANQUE RHONE ALPES et de la LYONNAISE DE BANQUE, à la suite des prêts d'un montant total de 9 147 K€ (répartis de manière égalitaire entre les 3 banques prêteuses) accordés à SWORD SA pour financer l'acquisition des titres des sociétés SWORD Inc., SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd, SWORD Suisse, DDS EUROPE Ltd et FIRCOSOFT et de plusieurs Business Units .

Modalités : Au 31 décembre 2003, les trois lignes de prêts bancaires disponibles, d'un montant total de 9 147 K€, ont été utilisées à hauteur de 7 318 K€ par SWORD SA.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2) Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Prestations de management aux filiales

Nature et objet : SWORD GROUP apporte aux filiales du groupe une assistance en matière de politique commerciale, de communication, de stratégie, d'achats, de contrôle de gestion et d'organisation.

Modalités : Le mode de calcul de la rémunération de ces prestations a été modifié le 1^{er} janvier 2003. Elles sont maintenant facturées sur la base d'un forfait de 600 € par salarié et par mois pour les filiales françaises et de 150 € pour les sociétés étrangères. Les montants facturés au titre de l'exercice 2003 sont les suivants (en euros) :

Filiales	Administrateurs concernés	Montants
SWORD SA	Jacques MOTTARD Sté 21 CENTRALE PARTNERS Nicolas MOTTARD SWORD Group	1 423 500
SWORD CONSULTING	Jacques MOTTARD SWORD Group	263 250
FIRCOSOFT	Jacques MOTTARD SWORD Group	78 000
SWORD INC.	Jacques MOTTARD SWORD Group	9 450
D.D.S. EUROPE Ltd	Jacques MOTTARD SWORD Group	36 450
SWORD ECM Ltd	Jacques MOTTARD SWORD Group	40 050
SWORD SUISSE	Jacques MOTTARD SWORD Group	9 900
SWORD TECHNOLOGIES	Jacques MOTTARD SWORD Group	166 500

2. Prestations informatiques de la société SWORD S.A.

Nature et objet : Dans le cadre du transfert du réseau informatique du groupe de SWORD SA à SWORD GROUP intervenu en 2003, SWORD SA a fourni à SWORD GROUP des prestations informatiques.

Modalités : Les prestations relatives à l'audit, la maintenance et l'évolution du réseau informatique ont été facturées pour un montant global de 200 K€, hors T.V.A.

Les conventions visées aux paragraphes 1.et 2. ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable en raison d'une omission.

Lyon et Villeurbanne, le 3 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Georges BONNEPART

Alain DESCOINS

NB : aucune nouvelle convention n'a été établie depuis le 31/12/2003.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - Comptes Consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2003

Opinion sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SWORD GROUP, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, 2° alinéa, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de sa croissance externe, la société procède à l'acquisition de parts de marché dans ses domaines de compétence technique. Ces acquisitions s'opèrent soit directement par l'achat de fonds de commerce, soit indirectement par la prise de contrôle de sociétés concurrentes.

Les modalités de reconnaissance à l'actif du bilan et d'évaluation à la clôture (tests de pertes de valeur) de ces actifs incorporels qui ne font pas l'objet d'un amortissement, sont décrites dans la note 1.7. de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2003, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les parts de marché.

Nous nous sommes appuyés, pour apprécier la valeur de ces parts de marchés, sur les conclusions de l'expert indépendant chargé par la société de procéder, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de ces différents actifs. Dans ce contexte, et conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié les données, examiné les hypothèses servant de base aux estimations réalisées par cet expert et nous avons contrôlé le processus de calcul. Nous avons comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction et revu les événements postérieurs à la clôture. L'évaluation de la valeur de ces actifs repose sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des diligences nécessaires à l'expression de notre opinion sur les comptes consolidés de SWORD GROUP pris dans leur ensemble et ne remettent pas en cause l'opinion émise ci-dessus.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 3 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Georges BONNEPART

Alain DESCOINS

4.6 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le groupe SWORD GROUP en 2003

Exercice 2003	Deloitte Touche Tohmatsu		Figerec	
	€	% total prestation	€	% total prestation
Audit				
<i>Commissariat aux comptes</i>				
Certification des comptes annuels et consolidés	123010	87%	18700	13%
<i>Autres missions d'audit</i>				
Audit de situation intermédiaires (sociétés acquises)	0	0%	0	0%
sous-total audit	123010	87%	18700	13%
Autres prestations				
Fiscal	0	0%	0	0%
sous-total autres	0	0%	0	0%
total général	123010	87%	18700	13%

La différence d'honoraires perçus est liée à la différence de périmètre et prestations réalisées par chaque cabinet : FIGEREC réalise une partie des travaux qui concernent la holding, alors que DELOITTE prend en charge toutes les filiales françaises et étrangères et effectue une partie des travaux concernant la holding.

Chapitre 5

5 Gouvernement d'entreprise

5.1 Rapport du Président en application de l'article L 225-37 du Code de Commerce

SWORD GROUP

Société Anonyme au capital de 6.161.215 euros
Siège Social : 9 avenue Charles de Gaulle
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
438 305 054 RCS LYON
SIRET 438 305 054 00019

RAPPORT DU PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Chers actionnaires,

Nous établissons à votre attention le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle internes mises en place par la société : les dispositions en ce sens de l'article L 225-37 du Code de commerce s'appliquent en effet pour la première fois à l'occasion de l'approbation des comptes du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2003.

Ce document a été établi après divers entretiens intervenus entre les membres de la Direction Générale : il reprend les lignes directrices établies en la matière par l'AFEP, le MEDEF et l'ANSA.

A titre préliminaire, il semble utile de faire un point général sur l'organisation de notre société, avant de vous présenter les principales procédures en usage, puis de décrire le fonctionnement de notre conseil.

I – FONCTIONNEMENT GENERAL DE SWORD GROUP

1 – LES ENTITES DE DIRECTION DU GROUPE

SWORD GROUP est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures lourdes d'un management et d'un contrôle cohérents. Le rôle de quatre entités majeures nous semble tout d'abord devoir être évoqué.

1. **Le Conseil d'administration**, composé de trois personnes, dont deux sont particulièrement actives : le Président et la société 21 CENTRALE PARTNERS, représentée par Monsieur François BARBIER.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

2. **Le Comité de Direction Générale**, qui fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, et définit la stratégie long terme. Il rassemble :

- | | |
|--------------------|--------------------------------------|
| ▪ Jacques MOTTARD | Président Directeur Général |
| ▪ Françoise FILLOT | Directeur Administratif et Financier |
| ▪ Christian TAPIA | Directeur Général |

3. Le Comité d'Opérations, qui a pour vocation de définir la politique de l'année, gérer le budget annuel et contrôler les centres de profit appelés « Business Units ». Il réunit six « Directeurs d'Opération » :

- Philippe FRANCHET
- Jean-Marc SONJON
- Patrick VERRIER
- Patrick de la HAYE
- Per ROSAND
- Heath DAVIES

Chaque Directeur d'Opération est, en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Ainsi, seuls les trois membres du Comité de Direction Générale (Comité de Direction Générale) ne sont pas impliqués directement dans un centre de profit.

4. Le Comité de Direction, composé du Comité d'Opération élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

2 - LA BUSINESS UNIT, CENTRE DE PROFIT AUTOUR DUQUEL LE GROUPE EST ORGANISE

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans une bible administrative interne. Les principaux axes de la gestion de cette véritable P.M.E. sont les suivants :

1. **L'axe analytique**, qui s'appuie sur :

- un budget présenté avant le début de l'année, et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

2. **L'axe comptabilité générale**

- Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière.
- la Direction Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

3. **L'axe commercial**

- Chaque semaine, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu hebdomadaire que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.
- Ces comptes-rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :
 - . de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
 - . de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition,
 - . de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
 - . de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues,
 - . d'avoir une idée claire des candidats qui postulent et du nombre de contrats d'embauche signés,
- Le Comité d'Opération est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

4. L'axe technique :

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en terme de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 150 000 € (contre 500 000 € pour le Directeur d'Opération). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit le reporting mensuel permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

3 - REPORTINGS, REUNIONS, DELEGATIONS

1. Reporting

Une Business Unit prépare :

- son projet-paie le 10 de chaque mois,
- le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- la situation commerciale le premier jour ouvré de chaque mois au soir,
- le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires. Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

2. Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managerial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, commerciaux et directeurs techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les deux mois, le Comité d'opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs.

Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

3. Délégations

- L'Ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients, et signer les contrats en régie correspondant aux ratios de rentabilité du Groupe.
- Le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- Le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 300 K€).
- Le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 150 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.

Le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente.

- Le Directeur d'Opération peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 500 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

4. Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle la secrétaire d'entité présente le livret d'accueil et la bible administrative.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

II – CONTROLE INTERNE PROPREMENT DIT

A – DEFINITION DU CONTROLE INTERNE - NATURE DES INFORMATIONS FOURNIES

1 - Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2 - Nous vous précisons que les informations contenues dans ce rapport sont, conformément aux nouvelles dispositions, essentiellement descriptives.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il revient à Messieurs les Commissaires aux comptes d'établir un rapport spécifique complémentaire, portant sur les seules procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

B - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE**1. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.**

Les procédures les plus pertinentes en la matière sont les suivantes :

Reporting

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise du déroulement opérationnel des contrats et de la prise en compte au niveau comptable et financier des résultats à l'avancement des contrats
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique intégrant : <ul style="list-style-type: none"> - une ventilation d'activité - un récapitulatif chantier - une synthèse des « travaux en cours » et des « facturés d'avance » - un suivi analytique des chantiers
Contrôle de la bonne application : Personnes et départements impliqués :	Contrôle mensuel par la Direction Générale avec retour aux Directeurs de Business Unit. Directeurs de Business Unit, Direction générale et Direction Administrative et Financière

Suivi des participations

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise de l'activité et du résultat des filiales. Les filiales peuvent être composées d'une ou plusieurs Business Units. Le suivi des participations s'opère notamment par le suivi des Business Units, donc par le contrôle du reporting
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique (cf fonction reporting) Reporting de gestion générale réalisé auprès de la Direction Administrative et Financière
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel du/des reporting(s) analytique(s) des Business Unit par la Direction Générale avec retour à la Business Unit réalisation d'une situation comptable mensuelle/trimestrielle
Personnes et départements impliqués :	Directeurs des Business Units/filiales Comptables des filiales Direction Administrative et financière Direction Générale

Procédure d'établissement des comptes consolidés

Objectifs :	Produire des états financiers consolidés conforme à la réalité économique, sincères et présentant une image fidèle du groupe.
Principes :	Conformes aux principes comptables français en particulier avec les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable
Mise en œuvre :	Arrêtés trimestriels par la Direction Administrative et Financière et la Direction Générale, assistées d'un cabinet de consultants externes
Contrôle de la bonne application :	Contrôle par le cabinet de consultants externes Contrôle par les commissaires aux comptes
Personnes et départements impliqués :	Direction Administrative et Financière Consultants externes Direction Générale Commissaires aux comptes qui n'examinent que les comptes semestriels (examen limité) et annuels (audit) conformément aux dispositions légales propres aux sociétés cotées.

2. Autres procédures de contrôle interne

La procédure suivante est également importante au regard de notre activité.

Personnel

Objectifs/Principes :	Organisation de la fonction « personnel » dans le cadre des objectifs fixés par la Direction Générale permettant notamment : <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle de l'opportunité des besoins en personnel - le contrôle des procédures de recrutement en adéquation avec les besoins - le contrôle de l'existence et du suivi des dossiers individuels - le contrôle de l'émission de la paie et du règlement des salaires - le respect des prescriptions légales et réglementaires
-----------------------	--

Mise en œuvre :	Demandes des directeurs de Business Unit, contrôlées par la Direction Générale Définition des profils, entretien personnalisés, tests Évaluation périodique des collaborateurs Projet-paie établi par Business Unit Paie établie par le service du personnel
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel du reporting analytique Contrôle Direction Administrative et Financière et Direction Générale.
Personnes et départements impliqués :	Opportunité des besoins : Direction Générale Procédure de recrutement : Directeur des Business Unit et Direction Générale Contrôle des dossiers individuels : Direction Administrative et Financière et Direction Générale Contrôle des paies : service du personnel et Direction Administrative et Financière Prescriptions légales et réglementaires : service du personnel et Direction Générale

III – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

A – COMPOSITION

Les statuts de votre société prévoient un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres, chacun devant détenir au moins une action.

Actuellement, il se compose des membres suivants :

Nom et Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Jacques MOTTARD	22.06.2001	31.12.2003	Président et DG	PDG SWORD SA	<ul style="list-style-type: none"> - PDG SWORD SA - Président SWORD CONSULTING SAS - Président SWORD NORD, immatriculée en 2004- -Président SWORD DDS SAS -Président FIRCOSOFT SAS -Gérant LE DAVID (EURL) -Chairman DDS EUROPE LIMITED - Chairman SWORD INC - Chairman SWORD CREATION INFORMATIQUE SA - Président SWORD SUISSE - Président SWORD TECHNOLOGIES - Chairman FIRCOSOFT INC - Chairman ACRAMAN LTD - Chairman SWORD ECM LTD - Président SWORD SAS - Président SWORD SECURITY SA
Nicolas MOTTARD	22.06.2001	31.12.2003	Administrateur	Néant	Néant
21 CENTRALE PARTNERS SA représentée par M. François BARBIER	22.06.2001	31.12.2003	Administrateur	Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de LE GOUT DE LA VIE - Administrateur de ASTEEL - Membre du Comité de Surveillance de EMINENCE - Membre du Conseil de Surveillance de CARRERE GROUP - Administrateur de FINATHEM - Administrateur de LE PUBLIC SYSTEME - Administrateur de EGIDE - Administrateur de HARMONY - Administrateur de SAFIG - Administrateur de COTHERM -Membre du Conseil de Surveillance de FAP - Administrateur de AFE - Administrateur de FONTAINE PAJOT - Administrateur de MECANNO - Administrateur de GROUPE ELECTROPOLI - Administrateur de FINANCIERE IMPALA

Au sens du rapport Bouton de septembre 2002, il n'existait pas d'« administrateur indépendant » à la clôture de l'exercice. Pour autant aucun d'entre eux ne détient de participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de SWORD GROUP, ou dans des filiales de cette dernière société.

Aucun membre du Conseil n'est en attente de la ratification par l'Assemblée de sa cooptation.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

B - FONCTIONNEMENT

- Le conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de votre société : à ce jour, il n'existe pas de règlement intérieur, ni de censeur.

En l'absence de Comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

- Le Conseil reçoit les budgets annuellement, les comptes analytiques mensuellement, la comptabilité générale trimestriellement. De plus, ce Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et d'opération financière.
- Le conseil est assisté des comités spécialisés susévoqués (Confère partie I): le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations, le Comité de Direction.
- Au cours de l'exercice, aucune mission ponctuelle n'a été déléguée à un membre du conseil.

C – REUNIONS DU CONSEIL

Les statuts de notre société prévoient la tenue d'un conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt l'exige.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil s'est réuni à huit reprises. Le taux d'administrateurs présents a été en moyenne de deux administrateurs sur les trois composant le conseil.

Nous recourons à notre cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et assister le Président pour la mise en forme des procès-verbaux.

D – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET ADMINISTRATION

La rémunération des membres des organes d'administration et de direction a été la suivante.

La rémunération brute de l'ensemble des membres du Conseil d'administration de SWORD GROUP a été de 36.587 € pour l'exercice 2003, avec une voiture de fonction : en effet, Monsieur Jacques MOTTARD a perçu au titre de la représentation légale de la société une rémunération de ce montant.

Un montant de 31 000 € a été fixé par l'assemblée au titre des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, répartis de la manière suivante :

Société 21 Centrale Partners : 15 000 €
Monsieur Jacques Mottard : 14 000 €
Monsieur Nicolas Mottard : 2 000 €.

L'ensemble des membres des comités de direction et d'opérations a perçu au titre de l'exercice 2003, une rémunération brute de 743 K€.

IV – LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitation : les statuts, l'acte de nomination du Directeur Général, aucune décision d'assemblée ou du conseil d'administration n'ont apporté de limitation aux pouvoirs dévolus par la loi au représentant légal de la société, que ce soit à titre de règlement intérieur ou autrement.

LE PRESIDENT

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société SWORD GROUP, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SWORD GROUP et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent, de notre part, les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

S'agissant du premier exercice d'application des dispositions introduites par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003, et en l'absence de pratiques reconnues quant au contenu du rapport établi par le Président, celui-ci ne comporte pas d'appréciation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Par conséquent, cette même limitation s'applique également à l'étendue de nos diligences et au contenu de notre propre rapport.

Au delà de la limite mentionnée ci-dessus, et sur la base des travaux ainsi réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 3 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

FIGEREC

Georges BONNEPART

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Alain DESCOINS

5.3 Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou fournisseur significatif

En dehors des Sociétés du Groupe, les mandataires sociaux de SWORD GROUP ne détiennent aucun intérêt significatif, de manière directe ou par personne interposée, chez un client ou un fournisseur.

Les mandataires sociaux ne détiennent au 31 décembre 2003, aucune participation dans les filiales ou sous-filiales de SWORD GROUP, à l'exception des suivantes :

Monsieur Jacques MOTTARD :

- DDS EUROPE LTD : 1 titre sur les 1.024 composant le capital social
- SWORD SUISSE : 2 titres sur les 250 composant le capital social
- SWORD CONSULTING : 1 titre sur les 2.500 composant le capital social
- FIRCOSOFT SAS : 5 titres sur les 15.000 composant le capital social
- SWORD SA : 1 titre sur les 684.000 composant le capital social (après prise en compte des levées d'options arrêtées à la date du 31/12/03)

Nicolas MOTTARD :

- SWORD SA : 1 titre sur les 684.000 composant le capital social (après prise en compte des levées d'options arrêtées à la date du 31/12/03)

5.4 Opérations conclues avec les membres du conseil d'administration et/ou de direction

Il n'existe pas d'opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration autres que celles visées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes visé au point 4.5.

5.5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration

Aucun prêt n'a été accordé à une personne membre des organes d'administration.

Aucune sûreté n'a été constituée en faveur d'une telle personne.

5.6 Intéressement du personnel

5.6.1 Contrats d'intéressement et de participation

En application des dispositions de l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de commerce, nous devons vous rendre compte de l'état de la participation des salariés dans le capital social à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détenaient aucune participation dans le capital social de la Société dans le cadre d'une gestion collective.

Il n'existe pas de contrat d'intéressement ni de participation au niveau de SWORD GROUP.

5.6.2 Options conférées au personnel sur les actions de la société

Cf chapitre 2.2.4.2. Options de souscription

CALENDRIER DES PUBLICATIONS ET AUTRES EVENEMENTS FINANCIERS DE SWORD GROUP en 2004/2005

PUBLICATIONS :

- 08/04/04 :** Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2004
- 08/07/04 :** Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2004
- 08/09/04 :** Comptes semestriels 2004
- 12/10/04 :** Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2004
- 13/01/05 :** Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2004
- 08/03/05 :** Comptes annuels 2004

AUTRES EVENEMENTS :

- 09/09/04 :** Réunion SFAF à Paris (comptes semestriels)
- 09/03/05 :** Réunion SFAF à Paris (comptes annuels)
- 29/04/05 :** Assemblée Générale annuelle au siège social du groupe